

RESTAURATION DU JEU DE L'OIE DU DOMAINE DE CHANTILLY (60)

Maître d'ouvrage : Fondation pour la Sauvegarde et le
développement du domaine de Chantilly
Maître d'oeuvre : Agence P.-A. GATIER
Archéologie : ARCHEOVERDE
Topographie : ALPHA-TOPO et FB-CONCEPT

RAPPORT FINAL DE L'ETUDE ARCHEOLOGIQUE DU JEU DE L'OIE DU PETIT PARC DE CHANTILLY (OISE)



Cécile TRAVERS

Juin 2013

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	p. 1
INTRODUCTION.....	p. 2
A- Contexte.....	p. 4
a) Cadre administratif et opérationnel.....	p. 4
b) Objectifs de recherche et méthodologie de terrain.....	p. 5
c) Principes et méthodes de l'archéologie des jardins.....	p. 6
B- Observations préliminaires.....	p. 7
a) Sur l'existence d'un plan historique de référence.....	p. 7
b) Sur le positionnement de l'allée en spirale par rapport aux éléments du jeu....	p. 8
c) Sur l'existence de banquettes de charmilles délimitant l'allée et les cases du jeu.....	p. 10
d) Sur la parenté des jeux de Chantilly et de Choisy.....	p. 13
e) Sur l'existence d'un jeu de Bagues au sein du jeu de l'Oie.....	p. 14
f) Sur les conditions de l'abandon du jeu de l'Oie dans les années 1770.....	p. 14
g) Sur la dénomination des allées du Petit Parc à la fin du XVIIIe.....	p. 15
h) Sur l'évolution du secteur d'implantation du jeu de l'Oie entre le XVIe et le XVIIIe siècle.....	p. 16
C- Résultats de l'étude archéologique.....	p. 21
a) Découverte de nouveaux éléments de jeu conservés en élévation.....	p. 21
b) Mise au jour des éléments maçonnés repérés sur les images géophysiques....	p. 24
c) Mise au jour des éléments maçonnés non repérés à la prospection géophysique.....	p. 31
d) Relevé des vieux charmes et des vieux ifs.....	p. 39
e) Analyse des coupes stratigraphiques des sondages S.I, S.II et S.IV.....	p. 40
D- Synthèse des données opérationnelles.....	p. 47
a) La case de départ.....	p. 49
b) L'allée de jeu.....	p. 50
c) Les cases simples.....	p. 51
d) Les cases Oie.....	p. 52
e) La case Pont.....	p. 53
f) La case Cabaret.....	p. 56
g) Les cases Dés.....	p. 58
h) La case Puits.....	p. 60
i) La case Labyrinthe.....	p. 61
j) La case Prison.....	p. 62
k) La case Mort.....	p. 65
l) La case d'arrivée.....	p. 66
CONCLUSION.....	p. 68
BIBLIOGRAPHIE.....	p. 69
ANNEXES.....	p. 70
Tableau de description des unités stratigraphiques.....	p. 71
Liste des figures.....	p. 75
Liste des planches.....	p. 78
PLANCHES.....	p. 79

INTRODUCTION

Louis IV Henri de Bourbon-Condé (1692-1740), devenu prince de Condé en 1710 mais néanmoins communément appelé le Duc de Bourbon, fait aménager la zone boisée située au sud-est du château de Chantilly peu avant sa mort en 1740. Elle prend alors le nom de Petit Parc, entité paysagère comprenant plusieurs bosquets caractéristiques du style Louis XV, dont certains abritaient des jeux de plein air, notamment un jeu de Passe, un jeu de Longue Paume, et un jeu de l'Oie grande nature d'environ 3,5 hectares (**fig. 1**).

D'après l'analyse de la documentation historique, ce dernier a été aménagé aux alentours de 1737. Plusieurs plans du parc, datés des années 1730 à 1750, le représentent¹. En 1768, Antoine-Nicolas Dezallier d'Argenville le cite dans son *Voyage pittoresque des environs de Paris (...)*². Disparaissant ensuite des plans du domaine, ce *Jeu d'Oye* n'est pas détruit, mais simplement abandonné. La presque totalité des bornes en pierre marquant ses cases sont en effet toujours en place sur le site. L'allée du Quinconce, qui le recoupe dans le sens NO/SE tout en conservant et intégrant la grande case circulaire de départ, est percée à la fin du XVIIIe siècle.

Tombé progressivement dans l'oubli, le jeu a été remis au jour et réhabilité à la fin des années 1980 par une association locale³.

Le diagnostic archéologique réalisé par Jean-Louis Bernard (INRAP) en septembre 2011⁴ a permis de :

- Cartographier les structures encore présentes sur le terrain, c'est-à-dire le Pont, le Puits, les 2 Dés, 44 bornes numérotées, et 3 socles d'oie (**Pl. I**),
- Mettre au jour et relever les vestiges de la Prison à la case n° 52 (**Pl. I**),
- Relever les vestiges⁵ mis au jour à la fin des années 1980 à la case d'arrivée n° 63 (**Pl. I**),
- Montrer l'absence de sol aménagé au niveau de l'allée en spirale constituant le parcours de jeu,
- Réaliser un corpus documentaire sur les jeux de l'oie du XVIIIe.

Quelques questions, cruciales pour la compréhension de la réalité de terrain du jeu au XVIIIe siècle, demeuraient néanmoins sans réponse. La Fondation pour la sauvegarde et le développement du domaine de Chantilly, dans le cadre d'un projet de restauration et de remise en fonction du jeu et afin de compléter les données déjà acquises, a donc souhaité que soit réalisée une prospection géophysique par méthode électrique ainsi que quelques sondages complémentaires, confiés à un archéologue spécialiste des jardins. Le but de cette commande était de pousser plus loin les réflexions sur les conditions de mise en œuvre du jeu et de ses abords au XVIIIe siècle.

¹ Ces plans sont présentés dans : SICHET F., *Restauration du Petit Parc : partie centrale du Petit Parc, parc de Sylvie*,

² DEZALLIER D'ARGENVILLE A.-J., *Voyage pittoresque des environs de Paris, ou description des maisons royales, châteaux & autres lieux de plaisance, situés à quinze lieues aux environs de cette ville, Troisième édition Corrigée & augmentée*, à Paris, chez De Bure Père, Libraire, 1768

³ A cette occasion, une allée large d'environ 4 m est percée sur le tracé supposé de l'allée historique, le puits est remonté à son emplacement d'origine, une borne, retrouvée par hasard dans les caves de la Cabotière, est replacée à la case n° 9, et des fouilles sont effectuées au niveau de la case d'arrivée n° 63 (informations fournies par Mr Yves Bück, président de l'Association Jacques de Manse).

⁴ BERNARD J.-L., *Parc du château, Jeu de l'Oie, Chantilly, Oise (Picardie)*, Rapport de prestation, INRAP Nord-Picardie, février 2012

⁵ Cette étude montre qu'il ne s'agit pas de vestiges XVIIIe.

Le rapport de prospection géophysique ayant été remis en janvier dernier⁶, le présent rapport expose les résultats de l'étude archéologique menée par Cécile Travers du 03/12/2012 au 07/12/2012 et du 22/04/2013 au 26/04/2013. Il comporte par ailleurs les résultats de l'analyse de la documentation historique⁷, et propose une synthèse des données opérationnelles susceptibles d'alimenter le projet de restauration et de guider la mise en œuvre de ce dernier sur le terrain.

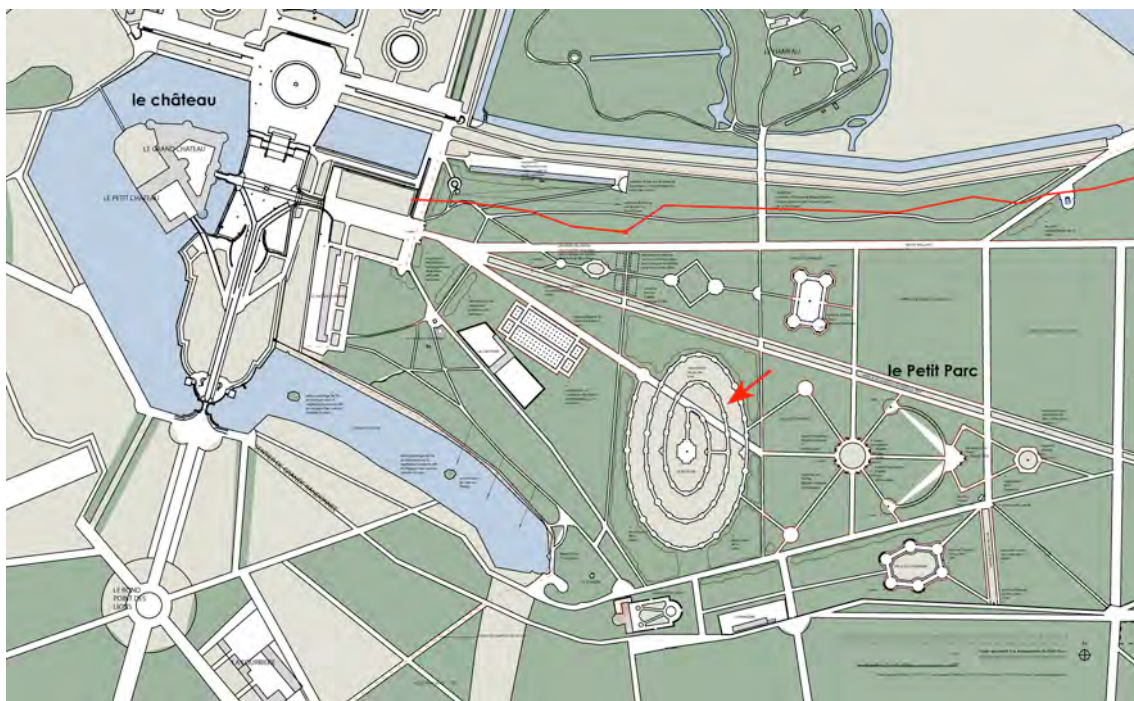


fig. 1 : Localisation du jeu de l'Oie sur le plan projet réalisé par l'agence Gatier

⁶ TRAVERS C., DAVID C., *Rapport de prospection géophysique par méthode électrique appliquée à l'étude archéologique du jeu de l'Oie du Domaine de Chantilly (Oise)*, ARCHEOVERDE, janvier 2013

⁷ Celles-ci étaient déjà exposées dans le rapport de prospection (TRAVERS C., DAVID C., op. cit)

A- Contexte

a) Cadre administratif et opérationnel

IDENTITE DU SITE

Région : Picardie

Département : Oise

Commune : Chantilly

Lieu-dit ou adresse : Château de Chantilly - Jeu de l'Oie du Petit Parc

Code patriarche : 10585

Cadastre :

Année : 2012 (cadastre informatisé)

Section : OB

Parcelle : n° 37

Coordonnées Lambert :

Lambert II étendu

X : 611351.25

Y : 2465906.49

Propriétaire du terrain : Institut de France

Protection : situé dans un périmètre de classement MH

OPERATION ARCHEOLOGIQUE

Nature de l'opération : sondages

Autorisation n° : 2012-15 en date du 27 novembre 2012

Valable du 03/12/2012 **au** 07/12/2012 **et du** 22/04/2013 **au** 30/04/2013

Titulaire : Cécile Travers

Organisme de rattachement : ARCHEOVERDE, 3 rue Gustave Nadaud, 69007 Lyon

Dates d'intervention sur le terrain : du 03/12/2012 au 07/12/2012 et du 22/04/2013 au 26/04/2013

INTERVENANTS

Maître d'ouvrage : Fondation pour la sauvegarde et le développement du domaine de Chantilly

Maître d'œuvre : Pierre-Yves Gatier ACMH

Autorité scientifique : Jean-Luc Collart, Conservateur régional de l'archéologie (DRAC Picardie)

Equipe de fouille : Cécile Travers

Terrassement et appui technique : Equipes du Domaine de Chantilly

Topographie : ALPHA-TOPO EURL, 72bis rue Pierre Brossolette, 93330 Neuilly-sur-Marne
FB Concept SARL, 18 rue de Creil, 60500 Chantilly

Rapport : Cécile Travers

b) Objectifs de recherche et méthodologie de terrain

Selon le cahier des charges établi par le maître d'ouvrage, l'ouverture de sondages complémentaires devait permettre « d'étudier comparativement les dispositions jardinées d'origine du jeu de l'oie et celles des allées du Petit Parc. La recherche de l'identification des dispositions d'origine des allées du Petit Parc permettra (charmille, revers de la charmille, altimétrie entre allée et accotements, traitement de la surface des allées, recharges, etc) au-delà des travaux envisagés à court terme pour le jeu de l'oie, d'orienter la stratégie de conservation et de régénération des structures végétales de l'ensemble du Petit Parc ». En conséquence, il était demandé de réaliser deux sondages archéologiques en tranchée couvrant un linéaire total d'au moins 20 m.

Compte tenu des résultats de la prospection géophysique par méthode électrique⁸, il nous a semblé pertinent de rajouter à ces objectifs initiaux, la recherche des aménagements révélés par les images géophysiques. En effet, l'analyse de ces dernières permettait de penser que le sous-sol du jeu de l'Oie renfermait des vestiges au niveau des cases Oie n° 5 et 18, et au niveau des cases de la Mort, du Labyrinthe et du Jardin de l'Oie (case d'arrivée n° 63) **(Pl. II)**. Au delà de la mise au jour de ces vestiges potentiels, l'opération de sondages allait permettre de vérifier la pertinence de l'interprétation des anomalies géophysiques, mais aussi de valider la méthode employée, combinant analyse historique, prospection géophysique et ouverture de sondages, applicable dans l'absolu à d'autres sites de même nature.

Afin de répondre aux objectifs définis par le maître d'ouvrage, trois sondages en tranchée ont été ouverts dans l'angle sud-ouest de la parcelle. Il nous semblait intéressant de faire nos observations dans une zone *a priori* peu ou pas remaniée. Au regard de ce critère, le raccourci permettant de sortir du jeu entre les cases n° 8 et n° 9, qui figure sur tous les plans du XVIIIe représentant le jeu de l'Oie, n'ayant pas été recréé lors de la remise en service du jeu à la fin des années 1980, paraissait être un endroit approprié.

Le sondage **S.I**, faisant environ 6 m 50 de long, a donc été implanté en travers de ce raccourci **(Pl. III)**. Le sondage **S.II**, faisant environ 23 m 50 de long, recoupe à la fois le raccourci et l'allée dite « Route de la Fontaine Sylvie » bordant le bosquet du jeu de l'Oie du côté ouest. Ces deux sondages, profonds d'environ 0 m 70 et atteignant le substrat géologique, devaient permettre, via l'analyse stratigraphique de leurs faces latérales, d'éclairer les points suivants :

- La localisation et les modalités de mise en œuvre de l'allée de jeu du XVIIIe siècle,
- La localisation et les modalités de mise en œuvre de l'allée dite « Route de la Fontaine Sylvie » au XVIIIe siècle,
- La localisation et la nature des plantations qui environnaient ces deux allées, potentiellement bordées de palissades de verdure au XVIIIe siècle.

Le sondage **S.III** a été effectué dans un second temps, afin de vérifier la présence et l'extension spatiale d'une structure apparaissant dans le sondage S.II. Il s'est avéré négatif, nous l'avons donc immédiatement rebouché.

Le sondage **S.IV**, creusé après la découverte de la structure ST.4 et long d'environ 5 m, devait quant à lui nous apporter des informations sur la nature des aménagements de sol et des plantations réalisés au niveau de la case de la Mort et ainsi permettre d'effectuer des comparaisons avec ceux observés dans les sondages S.I et S.II.

⁸ TRAVERS C., DAVID C., *Rapport de prospection géophysique par méthode électrique appliquée à l'étude archéologique du jeu de l'Oie du Domaine de Chantilly (Oise)*, ARCHEOVERDE, janvier 2013

Un examen attentif du terrain nous a ensuite permis de découvrir un certain nombre d'éléments conservés en élévation qui n'avaient pas été repérés lors du diagnostic effectué en 2011 et qui appartiennent aux dispositions d'origine du jeu de l'Oie. Il s'agit des structures **ST.1, ST.2 et ST.3 (Pl. III)**.

La recherche des aménagements révélés par les images géophysiques (**Pl. II**) a quant à elle été opérée de façon ciblée en décapant la couche d'humus superficielle aux endroits indiqués par les anomalies géophysiques. C'est ainsi que nous avons mis au jour les structures **ST.4, ST.5, ST.6, ST.7, et ST.8 (Pl. III)**.

Encouragés par ces découvertes et partant du principe que la totalité des fondations des éléments manquants du jeu étaient encore là, enfouies dans le sous-sol du jeu de l'Oie, nous avons décidé d'étendre les recherches lors d'une seconde campagne de sondages effectuée en avril 2013. Ont alors été mises au jour les structures **ST.9, ST.10, ST.11, ST.12, ST.13, ST.14, ST.15**, ainsi que la structure **ST.16**, formée des sous-structures **st.1 à st.19 (Pl. III)**.

Notre intervention s'est achevée par le relevé topographique des vieux charmes et des vieux ifs subsistant actuellement au sein de la parcelle et le long des allées qui l'entourent (**Pl. III**).

c) Principes et méthodes de l'archéologie des jardins

Un jardin est un édifice complexe procédant d'une subtile alliance d'éléments culturels et naturels. On parle très justement de « monument vivant »⁹.

Depuis quelques décennies le jardin s'est constitué en objet d'étude pour l'archéologie. En effet, son sous-sol conserve l'empreinte des interventions techniques qui ont jalonné son histoire : travaux de terrassement, plantations, travaux de maçonnerie, apports minéraux à vocation esthétique, amendements, aménagements hydrauliques, laissent des traces au sein des sédiments. L'étude de ces traces permet bien souvent de :

- Comprendre la structure profonde de l'édifice et son intégration dans le contexte hydrogéologique local,
- Reconnaître les gestes techniques liés à sa mise en œuvre,
- Identifier et caractériser les phases successives d'aménagement,
- Repérer d'anciens éléments de composition (allées, platebandes, parterres, trous de plantation, structures hydrauliques, maçonneries...),
- Mettre au jour des éléments de décor et de mobilier (pots de jardin, statuaire, bases de bancs...),
- Et, dans certaines conditions de conservation, identifier les végétaux qui procédaient de sa composition à une époque donnée.

L'archéologie des jardins étant avant tout une archéologie de la terre, l'analyse stratigraphique et l'interprétation des artefacts reposent en grande partie sur des disciplines environnementales (pédologie, micromorphologie, palynologie, malacologie), mais requiert également des connaissances élargies en histoire des jardins et en histoire des techniques.

⁹ Charte de Florence, 1981 (www.international.icomos.org/charters/gardens_f.pdf)

Sur le terrain, plusieurs types d'investigations sont envisageables et se complètent : prospections géophysiques, sondages, décapages ponctuels, fouilles extensives. Celles-ci font toujours suite à une analyse approfondie de la documentation historique, préalable indispensable à toute étude de jardin, en particulier moderne. L'analyse archéologique consiste ensuite à confronter cette documentation aux archives du sol. Dans le cas d'une fouille ou de sondages, chaque couche (ou unité stratigraphique) correspond à un événement vécu par le jardin. Il appartient à l'archéologue de décrypter cet événement à la fois dans le temps et dans l'espace, et de retracer l'évolution des dispositions paysagères depuis l'époque de leur création jusqu'à nos jours.

B- Observations préliminaires

a) Sur l'existence d'un plan historique de référence

Plusieurs plans ou dessins représentent le jeu de l'Oie de Chantilly¹⁰. L'un d'eux a particulièrement retenu notre attention. Il s'agit du plan du Petit Parc conservé aux Archives du château de Chantilly sous la cote CP-CHA-C-001-(03). En effet, ce plan de très grand format s'avère être d'une précision inédite en ce qui concerne les dispositions d'origine du Jeu de l'Oie (**fig. 2**). Il est anonyme et non daté, mais sa taille et sa facture¹¹ laissent penser qu'il s'agit d'un plan projet réalisé par un architecte ou un « ingénieur géographe »¹². Il pourrait donc dater des environs de 1737, date à laquelle les travaux d'aménagement du Petit Parc ont vraisemblablement débuté.



fig. 2 : Plan du Petit Parc de Chantilly, crayon sur papier, anonyme, vers 1737, Archives du château de Chantilly, cote CP-CHA-C-001-(03)

¹⁰ Voir : SICHET F., *Restauration du Petit Parc : partie centrale du Petit Parc, parc de Sylvie, parc d'Avilly, Etude préalable*, Agence Gatier ACMH, juillet 2010

¹¹ On repère ça et là des lignes de triangulation tracées au crayon.

¹² C'est ainsi qu'est désigné un certain Delavigne dans les comptes du Domaine dépouillés par Astrid Grange, Assistante de conservation au Musée Condé : « (...) Cinq mil livres payée à M. Delavigne ingénieur géographe pour ses appointements des années 1737-1738 et six premiers mois 1739 à raison de deux milles livres par an (...) » (1737-1739, 2 AB 258)

Constatant la précision avec laquelle ce plan représentait les éléments de jeu du XVIII^e, nous l'avons mis à l'échelle et lui avons superposé le plan des vestiges repérés sur le terrain en 2011. Le principe était de faire concorder le plus grand nombre possible de bornes sans déformer aucun des deux plans **(Pl. III)**.

Le résultat de cette superposition est saisissant : les deux spirales de jeu sont quasiment jumelles. A un ou deux mètres près, l'ensemble des éléments figurés sur le papier concordent avec ceux repérés sur le terrain.

Ainsi, outre le fait qu'il apporte des informations inédites sur la configuration du jeu au XVIII^e siècle, ce plan est d'une très grande précision géométrale. Il peut donc servir de plan historique de référence, et ce, aussi bien pour l'analyse archéologique que pour la réhabilitation future.

b) Sur le positionnement de l'allée en spirale par rapport aux éléments du jeu

Avant d'aborder cette étude, il nous paraissait essentiel d'approfondir la question du positionnement de l'allée et de son articulation avec les éléments de jeu conservés, à laquelle le rapport de diagnostic¹³ ne répondait pas de manière satisfaisante.

En effet, d'après les conclusions de Jean-Louis Bernard, à la case n° 6, l'allée ne passait pas sur le Pont mais sur son côté droit¹⁴, obligeant ainsi les joueurs à emprunter symboliquement le lit du ruisseau¹⁵, ce qui paraissait pour le moins surprenant, sans parler de la frustration des joueurs à l'idée de ne pas circuler sur cette adorable fabrique de jardin **(fig. 3)**.

Or, en s'intéressant d'un peu plus près aux éléments de terrain, il apparaît que le parapet ouest du Pont sur lequel est gravé le n° 6 est quasiment aligné avec les bornes n° 5 et n° 7 des cases qui l'encadrent, et que l'orientation des numéros est telle que leur lecture se fait systématiquement en se situant à gauche des bornes (dans le sens de progression du jeu), le dos tourné vers le centre du jeu. Nous en avons déduit assez logiquement que l'allée passait sur le tablier du pont et que les bornes numérotées flanquaient systématiquement le côté droit de l'allée **(Pl. IV)**.

Les plans historiques représentant le jeu de l'Oie de façon un tant soit peu détaillée confirment cette analyse spatiale **(fig. 4 et 5)**.

¹³ BERNARD J.-L., *op. cit.*

¹⁴ « Bien qu'il soit tout à fait possible de circuler dessus (à pieds), ce pont n'était pas destiné à être emprunté par les joueurs. La structure est en effet installée à l'écart du tracé de l'allée, à gauche dans le sens de la progression du jeu. » dans BERNARD J.-L., *op. cit.*, p. 72

¹⁵ Figuré par un décaissement du terrain de part et d'autre de la fabrique.



fig. 3 : Disposition des vestiges du XVIIIe à la case n° 6



fig. 4 : Le jeu de l'Oie - Plan du parc de la fosse du château de Chantilly, par Breteuil, jardinier du Prince de Condé, 1742, détail - Archives du château de Chantilly, cote CP-CHA-B-002-(09)

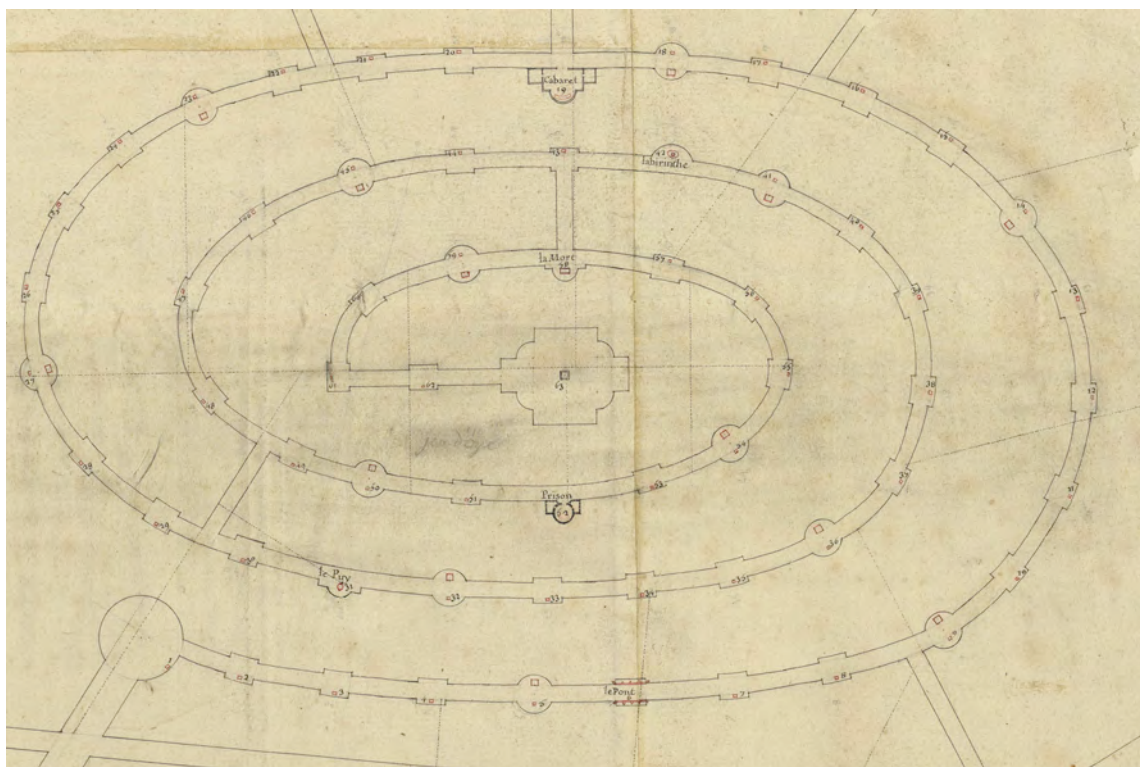


fig. 5 : Le jeu de l'Oie - Plan du Petit Parc de Chantilly, anonyme, vers 1737, détail - Archives du château de Chantilly, cote CP-CHA-C-001-(03)

c) Sur l'existence de banquettes de charmilles délimitant l'allée et les cases du jeu

La plupart des sources du XVIIIe désignent le jeu de l'Oie de Chantilly comme un bosquet :

- « La Reine alla au jeu d'oie, qui est un bosquet fait depuis un an ou deux »¹⁶

- « A côté est le jeu d'Oie pratiqué dans un nouveau bosquet »¹⁷

Sur le plan de Breteuil réalisé en 1742 (**fig. 6**) le traitement graphique du jeu de l'Oie est en effet similaire à celui des bosquets implantés dans les parcelles adjacentes du Petit Parc : un lavis vert pour les parties boisées¹⁸, tandis que les allées et les salles où l'on pouvait circuler sont laissées blanches.

Le jeu de l'Oie était donc un espace boisé.

¹⁶ Mémoires du duc de Luynes sur la cour de Louis XV (1735-1758), publiés sous le patronage de M. le duc de Luynes, par MM. L. Dussieux et Eud. Soulié, Tome troisième, 1739-1741, Paris, Firmin Didot frères, 1860, p. 3

¹⁷ DEZALLIER D'ARGENVILLE A.-N., Voyage pittoresque des environs de Paris, ou description des maisons royales, châteaux & autres lieux de plaisance, situés à quinze lieues aux environs de cette ville, à Paris, chez De Bure, Libraire, 1755, p. 343

¹⁸ Les zones plantées de pelouse sont signalées par un lavis vert un peu plus clair.



fig. 6 : Plan du Petit Parc – BRETEUIL, *Plan du parque de la fasse du château de Chantilly (...)*, 1742, détail - Archives du Château de Chantilly, CP-CHA-B-002-(09)

En vocabulaire des jardins, un bosquet est un « couvert de petites dimensions (...) constituant un ensemble boisé homogène, dont les arbres sont renouvelés avant d'atteindre le stade de haute futaie »¹⁹. Les bosquets présentant des ornements et des espaces de circulation intérieurs, ce qui est le cas du bosquet du jeu de l'Oie avec son allée et ses 63 cases constituant autant de pièces découvertes dites aussi salles de verdure, sont appelés « bosquets découverts à compartiments »²⁰. Or, au XVIII^e siècle, ce type de bosquet était toujours agrémenté de palissades basses : « A l'égard des allées et des palissades de ces bois, elles se planteront toujours à hauteur d'appui et en banquettes, à cause de la vûe »²¹.

Il est donc probable que les palissades délimitant le parcours du jeu de l'Oie de Chantilly respectaient ce principe, d'autant plus qu'avec un tel traitement les joueurs pouvaient se voir et éventuellement communiquer entre eux pendant la partie, ce qui n'était pas envisageable avec des palissades hautes.

Deux mentions historiques permettent par ailleurs d'appuyer l'hypothèse de palissades basses. En mars 1740, le duc de Luynes écrit : « Avant-hier mardi 22, le Roi fut coucher à Choisy (...) ; il fit planter dans son jardin un jeu d'oie, sur le modèle de celui de Chantilly »²². Ainsi on apprend que Louis XV s'est inspiré du jeu de Chantilly pour faire planter, quelques années après le duc de Bourbon, son propre jeu de l'Oie dans le parc du château de Choisy. Dans son *Voyage pittoresque des environs de Paris (...)*, publié en 1755, Antoine-Nicolas Dezallier d'Argenville, décrivant Choisy, parle de : « bosquets coupés à hauteur

¹⁹ BENETIERE M.-H., *Jardin, vocabulaire typologique et technique*, Paris, Editions du Patrimoine, Monum, 2000, p. 72

²⁰ DEZALLIER D'ARGENVILLE A.-J., *La théorie et la pratique du jardinage*, édition de 1747, « Thesaurus », Actes Sud / ENSP, 2003, p. 333

²¹ DEZALLIER D'ARGENVILLE A.-J., *op. cit.*, p. 333

²² *Mémoires du duc de Luynes sur la cour de Louis XV (1735-1758)*, publiés sous le patronage de M. le duc de Luynes, par MM. L. Dussieux et Eud. Soulié, Tome troisième, 1739-1741, Paris, Firmin Didot frères, 1860, p. 163

d'appui, formant le labyrinthe, qu'on nomme le jeu d'oie »²³. On suppose donc que le parcours du jeu de l'Oie de Chantilly était lui aussi délimité par des banquettes de verdure.

Quant à la hauteur de ces dernières, voici ce que préconise Antoine-Joseph Dezallier d'Argenville²⁴ : « Les banquettes sont des palissades basses à hauteur d'appui, qui ne doivent pas passer ordinairement trois ou quatre pieds de haut (...) elles deviennent désagréables quand elles n'ont que deux pieds et demi, et à quatre elles sont trop hautes ; leur vraie mesure est de trois pieds et demi », soit environ 1 m 15²⁵.

Aucun document d'archives ne précise quelle essence a été utilisée pour planter ces palissades. En revanche, les données de terrain sont d'un apport essentiel. Les quelques vieux charmes subsistant actuellement sur la parcelle sont de toute évidence des reliquats des palissades originelles. Nous pensons en particulier aux deux sujets qui encadrent le socle d'oie de la case n° 27 (**fig. 7**), qui, selon toute logique, appartenaient à la palissade formant l'arrondi sud de la case. La superposition du plan de localisation des vieux charmes avec le plan historique de référence, montre qu'une trentaine d'arbres sont situés sur le tracé supposé du parcours de jeu du XVIIIe ou au bord des allées périphériques, et peuvent être considérés comme des rejets de pieds-mères de charmilles plantés aux alentours de 1737 (**Pl. III**).

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, le charme était l'essence de prédilection pour constituer les palissades des bosquets. Voici ce qu'en dit Dezallier d'Argenville²⁶ : « il est propre (...) à former des allées, des palissades et des bois, mais surtout des palissades où il est employé plus qu'aucun autre plant. Alors il change de nom, et on l'appelle Charmille, qui n'est autre chose que de petits Charmes d'environ deux pieds de haut, et gros par en-bas comme le petit doigt ».



fig. 7 : Charmes témoins de la palissade de charmille formant l'arrondi sud de la case n° 27

²³ DEZALLIER D'ARGENVILLE A.-N., *op. cit.*, p. 276

²⁴ DEZALLIER D'ARGENVILLE A.-J., *op. cit.*, p. 119

²⁵ Sous l'Ancien Régime, 1 pied équivaut à 32,484 cm.

²⁶ A.-J. DEZALLIER D'ARGENVILLE, *op. cit.*, p. 308-309

d) Sur la parenté des jeux de Chantilly et de Choisy-le Roi

En mars 1740, le duc de Luynes écrit : « Avant-hier mardi 22, le Roi fut coucher à Choisy (...) ; il fit planter dans son jardin un jeu d'oie, sur le modèle de celui de Chantilly »²⁷. Ainsi on apprend que Louis XV s'est inspiré du jeu de Chantilly pour faire planter, quelques années après le duc de Bourbon, son propre jeu de l'Oie dans le parc du château de Choisy-le-Roi (94). En effet, le jeu d'oie créé en 1740 dans une prairie jouxtant la Seine située à l'extrémité sud du parc du château de Choisy, paraît très similaire à son homologue de Chantilly (**fig. 8**) : un jeu traité en bosquet compartimenté, une structure à 63 cases, une grande case ovoïde de départ, une allée en spirale ponctuée de cases circulaires, rectangulaires ou autres, et une vaste case d'arrivée dont les contours ressemblent fort à ceux de la case n° 63 du jeu de Chantilly. De plus, comme à Chantilly, « les différentes pièces de ce jeu y sont exprimées en Sculpture »²⁸.

De nombreuses différences montrent cependant que ce jeu n'est pas l'exacte reproduction de celui de Chantilly. Son concepteur a visiblement adapté le modèle aux conditions de terrain propres à Choisy, et a même fait preuve d'une certaine innovation : des dimensions plus réduites, deux spires au lieu de trois, un parterre d'agrément au centre de la case d'arrivée, et des petits raccourcis sinueux, lesquels, en 1740, constituent une nouveauté et annoncent les futurs développements du style irrégulier, ou « anglo-chinois ».

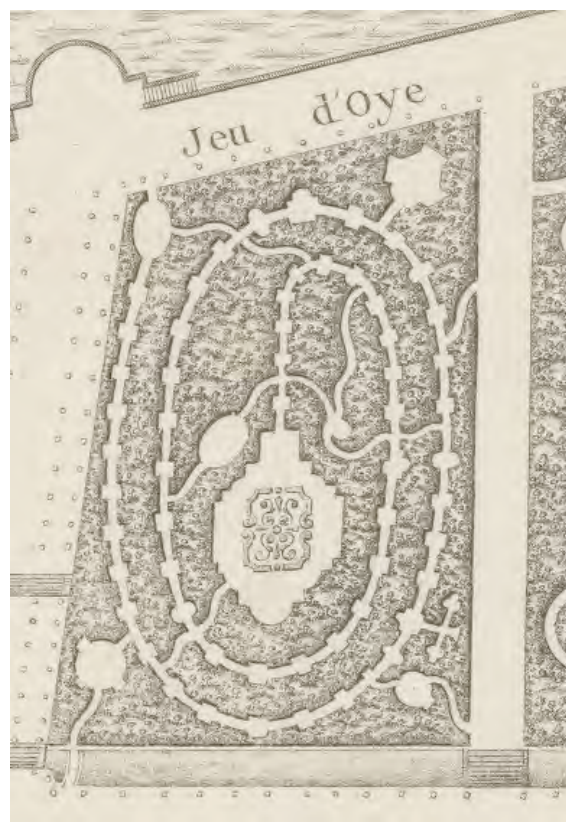


fig. 8 : Jeu de l'Oie créé pour Louis XV en 1739-1740 à Choisy – LE ROUGE G.-L., *Plan des châteaux et jardins de Choisy le Roi, levés par Gauche, jardinier des Bosquets, 1783* – bnf.fr

²⁷ *Mémoires du duc de Luynes sur la cour de Louis XV (1735-1758)*, publiés sous le patronage de M. le duc de Luynes, par MM. L. Dussieux et Eud. Soulié, Tome troisième, 1739-1741, Paris, Firmin Didot frères, 1860, p. 163

²⁸ DEZALLIER D'ARGENVILLE A.-N., *op. cit.*, p. 276

e) Sur l'existence d'un jeu de Bagues au sein du jeu de l'Oie

En août 1739, le duc de Luynes évoque l'existence d'un jeu de Bague au sein du bosquet du jeu de l'Oie : « (...) *La Reine alla au jeu d'oie, qui est un bosquet fait depuis un an ou deux, où il y a une course de bagues assis sur des chaises, ou monté sur des oies. La Reine se mit dans une de ces chaises et prit même grand nombre de bagues. (...)* »²⁹. Ce témoignage fait écho à une mention d'archives extraite des comptes du domaine dépouillés par Astrid Grange, Assistante de Conservation au Musée Condé : « *9 livres à Robinot, sellier, pour réparations par luy faites en 1768 et 1769 au balançoir et jeu d'oye à Chantilly* »³⁰. Ces réparations pourraient en effet s'être appliquées à l'assise en cuir des chaises et des oies sur lesquelles, trente ans plus tôt, Marie Leszcinska (épouse de Louis XV) et sa compagnie, ont posé leur noble postérieur.

Ce jeu de Bagues est par ailleurs mentionné à plusieurs reprises dans le *Journal des chasses* de S.A.S. Mgr. Prince de Condé depuis l'année 1748 compris l'année 1778, présenté à S.A. Monseigneur Le Prince de Condé par Le Sr. Toudouze Lieutenant de ses chasses à Chantilly, au mois de janvier 1780³¹ :

- le 06/09/1748, « (...) ont été jouer à la Bague dans le Petit Parc du Château (...) »
- le 11/09/1748, « (...) de là, on est revenu au jeu de L'oye, ou l'on a courre la bague (...) »
- le 24/06/1753, « (...) se sont promenés dans le Parc de Silvie et ont courre la bague (...) »
- le 03/07/1753, « (...) Promenade dans le petit Parc, et l'on a courre la Bague (...) »³²

Ainsi, en 1753, ce manège, sorte de jeu dans le jeu, est toujours en fonction. On ignore où il se trouvait dans l'espace du bosquet. Nos investigations de terrain permettent d'abandonner l'hypothèse de la case d'arrivée formulée par Jean-Louis Bernard en 2011, en revanche, la grande case circulaire de départ paraît être une candidate idéale en raison de sa forme circulaire, de sa taille et surtout de son accessibilité depuis le château. Reste à le confirmer par des investigations complémentaires.

f) Sur les conditions de l'abandon du jeu de l'Oie dans les années 1770

L'analyse de la documentation historique alimentée par les données récentes mises au jour par Astrid Grange, permet aujourd'hui de mieux cerner à la fois l'époque à laquelle le jeu de l'Oie a été abandonné et les probables raisons de cet abandon.

En effet, plusieurs mentions provenant des comptes du domaine évoquent des travaux réalisés sur le jeu au cours des années 1768 et 1769 :

- « *mémoire de journées d'ouvriers employées dans les jeux d'oye et d'arquebuse, mars et avril 1769* »³³
- « *9 livres à Robinot, sellier, pour réparations par luy faites en 1768 et 1769 au balançoir et jeu d'oye à Chantilly* »³⁴

²⁹ *Mémoires du duc de Luynes sur la cour de Louis XV (1735-1758)*, publiés sous le patronage de M. le duc de Luynes, par MM. L. Dussieux et Eud. Soulié, Tome troisième, 1739-1741, Paris, Firmin Didot frères, 1860, p. 3

³⁰ 1773-1775, R 2267, 95a, Art. 457, p. 810 (Archives du château de Chantilly, Musée Condé)

³¹ Ce manuscrit est conservé aux Archives du Château de Chantilly.

³² Ces données proviennent de nos investigations menées sur le *Journal des chasses* (...). Par manque de temps, nous n'avons exploré que les années 1748 à 1761 et 1770 à 1775.

³³ 1766-1772, Comptes, R 2265, p. 224 (Archives du château de Chantilly, Musée Condé)

³⁴ 1773-1775, R 2267, 95a, Art. 457, p. 810 (Archives du château de Chantilly, Musée Condé)

Le fait d'engager des dépenses sur le jeu de l'Oie signifie que celui-ci était toujours en activité en 1768-1769 et que sa suppression n'était pas à l'ordre du jour. Il a dû encore fonctionner quelques années, selon nous sans doute jusqu'en 1774-1775. En effet, à cette époque sont aménagés le jardin anglo-chinois et le Hameau, nouveaux pôles d'attractivité du parc de Chantilly situés au nord du Petit Parc. La création de ces aménagements à la mode a probablement signé l'abandon du jeu de l'Oie, et par extension des divertissements créés à la fin des années 1730 dans le Petit Parc, dès lors considérés comme désuets. Pour appuyer cette hypothèse, notons que Dezallier d'Argenville cite le jeu de l'Oie dans ses éditions de 1755, 1762 et 1768, mais ne le cite plus dans celle de 1779. En revanche, neuf ans plus tard, Thiéry de Sainte-Colombe le cite dans son guide touristique³⁵. Cela prouve que l'existence d'un jeu de l'Oie à Chantilly, dont en outre les dispositions devaient être encore relativement lisibles sur le terrain, alimentait toujours la mémoire collective.

g) Sur la dénomination des allées du Petit Parc à la fin du XVIIIe

Le nom des allées qui encadrent le bosquet du jeu de l'Oie ayant évolué au gré des siècles et des utilisateurs, il nous paraissait important, dans le cadre de la future réhabilitation, d'essayer de retrouver et de fixer la façon dont elles étaient nommées au XVIIIe siècle.

Le témoignage le plus ancien dont nous disposons pour éclairer cet aspect, est un plan conservé aux Archives du château de Chantilly (**fig. 9**) sur lequel figurent tous les noms des « routes » du Petit Parc. Bien qu'il soit non daté, on observe que le type de papier utilisé ainsi que la facture de ce plan sont très similaires à ceux des plans du domaine réalisés au XVIIIe siècle. Plusieurs éléments permettent de mieux cerner sa période de réalisation. Le Hameau est mentionné, donc il est postérieur à 1775. Il comporte par ailleurs des cotes exprimées en ares et en mètres, permettant de l'attribuer à la période post-révolutionnaire. Ce plan, réalisé après 1795³⁶, date donc de l'extrême fin du XVIIIe siècle. Il est postérieur à la période de fonctionnement du jeu de l'Oie, lequel n'y figure pas, mais néanmoins relativement proche de la période d'Ancien Régime pour servir de base historique, à défaut de source plus ancienne.

Ainsi, à la fin du XVIIIe siècle, le bosquet du Jeu de l'Oie était bordé :

- au nord, par la *Route du Pont du Roi*,
- à l'est, par la *Route du Hameau*,
- au sud-est, par la *Route du Petit Labyrinthe* (sic),
- au sud-ouest, par la *Route de la Cabotière*,
- à l'ouest, par la *Route de la Fontaine Silvie*,

L'allée qui le traverse en diagonale, dénommée la *Route du Quinconce*, a été percée à la fin du XVIIIe siècle. Ce plan est donc le témoignage le plus précis et le plus ancien que nous ayons à son sujet. Il conviendra de l'utiliser pour vérifier si les dimensions et le positionnement de l'allée du Quinconce actuelle sont corrects.

³⁵ « On parcourt dans le bosquet de Sylvie des salles de verdure, deux labyrinthes, un jeu d'oie ; & partout se présentent des rocailles, des groupes, des statues & toutes les richesses que la belle nature, le goût & les arts peuvent distribuer dans un séjour champêtre. (...) » dans : THIÉRY DE SAINTE-COLOMBE L.-V., *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs Dans les Maisons Royales, Châteaux, Lieux de plaisance, établissemens publics, villages & Séjours les plus renommés, aux environs de Paris, avec une indication des Beautés de la Nature & de l'Art qui peuvent mériter l'attention des curieux*, Chez Hardouin & Gattey, Paris, 1788, p. 225

³⁶ Date à laquelle le mètre a été institué comme mesure de longueur officielle.

D'autre part, dans la marge de ce plan figure une mention qui nous renseigne sur la date de plantation d'un arbre situé au niveau de l'Orangerie, au bord de la route menant à la Salle du Sycomore : « *Charme de 60 ans de 55^c de tour (...)* » (**fig. 10**). Ce charme participe donc des plantations qui ont été effectuées lors de la création du Petit Parc et du jeu de l'Oie.

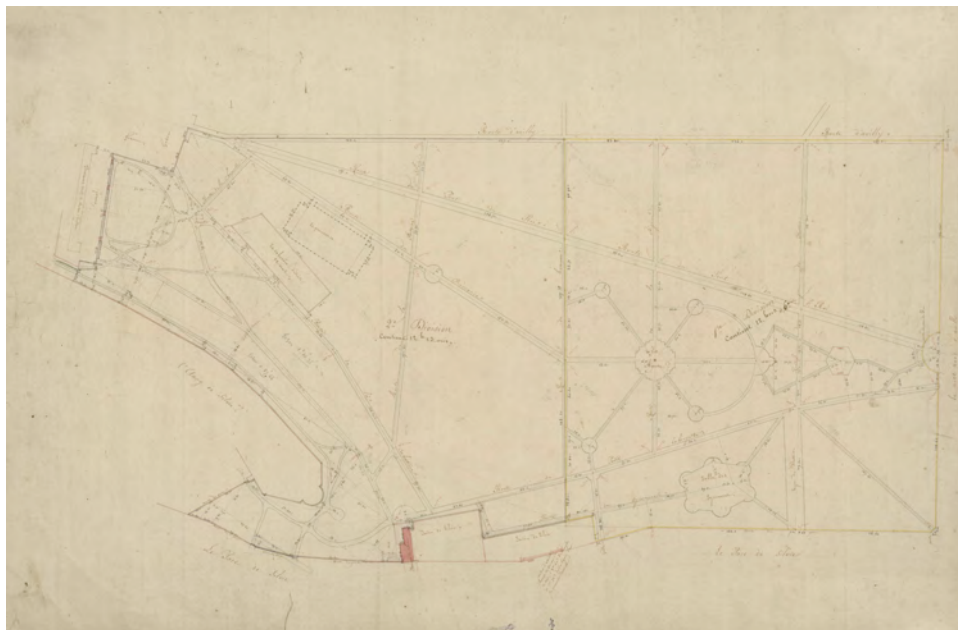


fig. 9 : Plan du Petit Parc, anonyme, non daté, postérieur à 1795 - Archives du château de Chantilly, cote CP-CHA-A-009-(03)



fig. 10 : Localisation du « charme de 60 ans » mentionné sur le plan de la fig. 6

h) Sur l'évolution du secteur d'implantation du Jeu de l'Oie entre le XVIe et le XVIIIe siècle

Plusieurs plans historiques antérieurs à 1737 permettent de savoir comment le secteur du jeu de l'Oie a évolué entre le XVIe et le XVIIIe siècle.

A la fin du XVIe siècle (1579), la zone est occupée par des bois et traversée par des allées que l'on retrouvera un peu plus de deux siècles plus tard sous les noms de : « Route de la Cabotière », « Route d'Avilly »³⁷, « Route du Petit Labyrinthe » et « Route du Hameau » (**fig. 11**). La Chapelle St Paul et la fontaine dénommée « Fontaine de Sylvie » au XVIIe siècle, existent déjà. A l'emplacement futur du jeu de l'Oie, Androuet du Cerceau représente un grand rectangle délimité par un trait dont l'épaisseur est similaire à celle du trait qui symbolise la clôture du domaine, et donc que nous interprétons comme étant un mur. La fonction de ce vaste enclos est une énigme. S'agit-il d'une garenne, d'une pépinière (des arbres épars y sont figurés) ? S'agit-il du « jeu de longue paume » figuré à peu près au même emplacement mais avec des dimensions beaucoup plus réduites sur le plan de 1659³⁸ (**fig. 12**) ? Rien ne permet de trancher entre ces différentes hypothèses.

En plus de signaler l'existence d'un jeu de Longue Paume, le plan de 1659 (**fig. 12**) figure deux éléments qui n'existent pas sur le plan d'Androuet du Cerceau : près de la chapelle Saint Paul, une maison dessinée en perspective à l'emplacement de la future Cabotière, et contre le mur de clôture sud du parc, un édifice représenté en plan, dénommé « la Maison de Sylvie ». D'après les sources d'archives, cette dernière a été construite en 1604 pour l'épouse du duc Henri II de Montmorency (1595-1632) alors surnommée « Sylvie ». La Cabotière en tant que telle a été édifiée à l'époque du Grand Condé (1621-1686) pour abriter les serres du domaine. Nous ignorons si l'édifice figurant sur le plan de 1659 assurait déjà cette fonction.

Quelques années plus tard, le plan de Desgots (1673) montre les transformations qui ont eu lieu à l'époque où Le Nôtre était responsable de l'aménagement des jardins, soit à partir de 1662 (**fig. 13**). Le parc a été étendu vers l'est. La Cabotière est représentée en plan à l'intérieur d'un enclos ceint de murs. Un nouveau chemin serpentant à travers les bois permet d'accéder directement à la fontaine de Sylvie depuis la *Grand'allée* (future Route d'Avilly)³⁹. Ce chemin semble se trouver sur l'emprise future du jeu de l'Oie⁴⁰. L'ancien jeu de Longue Paume a quant à lui été supprimé. En revanche, plus à l'est, est apparu un nouvel aménagement. Celui-ci est dénommé « jeu de Battoir », appellation populaire de la longue paume⁴¹, sur le plan de 1742 (**fig. 16**). Ainsi, le jeu de longue paume, qui continue à être à la mode à Chantilly en cette fin de XVIIe siècle, a juste été déplacé vers l'est du fait de l'extension du parc. La parcelle occupée par ce jeu existe toujours le long du côté ouest du Pas de Tir actuel. Enfin, le parc a également été agrandi vers le sud avec la création de deux bosquets - le Bosquet d'Ariane et le Bosquet de Thésée. Ceux-ci forment l'embryon du Parc de Sylvie.

Dès lors, la partie sud-est du parc de Chantilly ne va cesser de s'agrandir et de faire l'objet d'une politique d'aménagement intensive, principalement orientée vers des activités

³⁷ Sur le plan de 1659 coté CP-CHA-A-001-(04), elle porte le nom de « *Grand'allée* », sur le plan de 1742 coté CP-CHA-B-002-09-(02), elle est dénommée « *Route de Lallée a Vaillant* », et sur le plan de la fin du XVIIIe coté CP-CHA-A-009-(03), il s'agit de la « Route d'Avilly ». Dans son rapport d'étude préalable, Frédéric Sichet l'appelle « l'allée de la route Vaillant ».

³⁸ Ce plan paraît être une copie actualisée du plan d'Androuet du Cerceau.

³⁹ La Route de la Fontaine Sylvie n'existe pas encore.

⁴⁰ Nous l'avons probablement recoupé lors de la prospection. Certaines anomalies géophysiques pourraient en tout cas lui être attribuées (voir : TRAVERS C., DAVID C., op. cit.)

⁴¹ « (...) La longue paume, où l'on continue à user tardivement des battoirs, permet des frappes très longues, comme son nom l'indique. Elle se joue dans les campagnes, sous l'appellation de jeu de battoir (...). Les parcs des châteaux lui réservent une allée ou une esplanade (...) » dans : BELMAS E., Jouer autrefois : Essai sur le jeu dans la France moderne (XVIe-XVIIIe siècle), Seyssel, Champ Vallon, « Epoques », 2006, p. 120

ludiques de plein air. Le plan gravé par Nicolas de Fer (1704) montre quel était l'état d'avancement de cette expansion au tout début de XVIII^e siècle (**fig. 14**). Le Parc de Sylvie est agrémenté de deux nouveaux bosquets, le jeu de l'Arquebuse et de l'Arbalète, et le Labyrinthe dit de Desgots créé en 1679. Vers l'est, un jeu de Mail planté de deux doubles rangées d'arbres est aménagé le long d'une grande prairie située hors de l'enceinte du parc.

Un plan en couleur, anonyme et non daté mais postérieur au plan précédent (**fig. 15**), permet de suivre la progression des travaux réalisés au niveau du Parc de Sylvie. Deux nouveaux bosquets ont été aménagés : le Manège et les Jeux d'Enfants qui encadrent le Labyrinthe de Desgots. Aux alentours de 1737, le Parc de Sylvie se voit attribuer d'autres bosquets, et toute la partie située au nord de la Maison de Sylvie, peu concernée jusque là, est intégralement remaniée pour l'aménagement du Petit Parc (**fig. 16**). C'est à cette époque qu'est créé le jeu de l'Oie ainsi que les allées qui le bordent au nord et à l'ouest, dénommées « Route du Pont du Roi »⁴² et « Route de la Fontaine Sylvie » au début du XIX^e siècle.

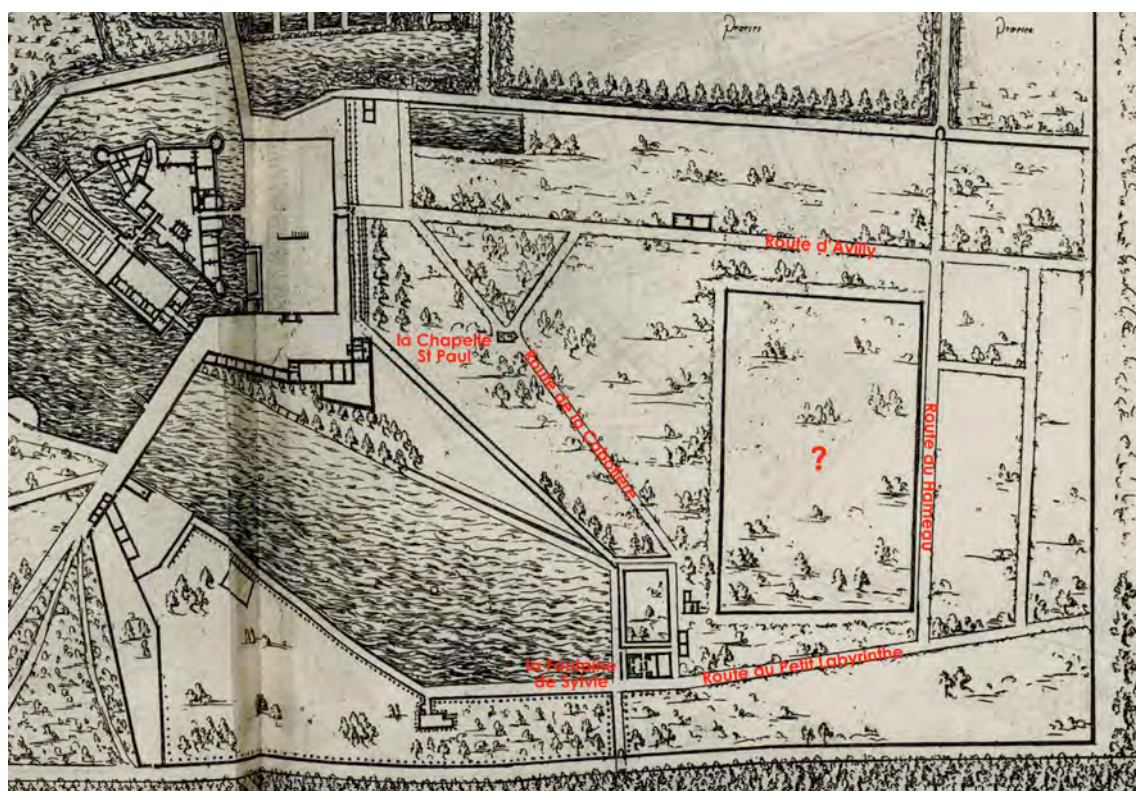


fig. 11 : Le secteur d'implantation du jeu de l'Oie à la fin du XVI^e siècle - Plan du parc de Chantilly, détail, extrait de : Jacques Ier ANDROUET DU CERCEAU, *Le second volume des plus excellents Bastiments de France*, 1579 - © INHA

⁴² Celle-ci porte déjà le nom de « Route du Pont du Roy » sur le plan de 1742.

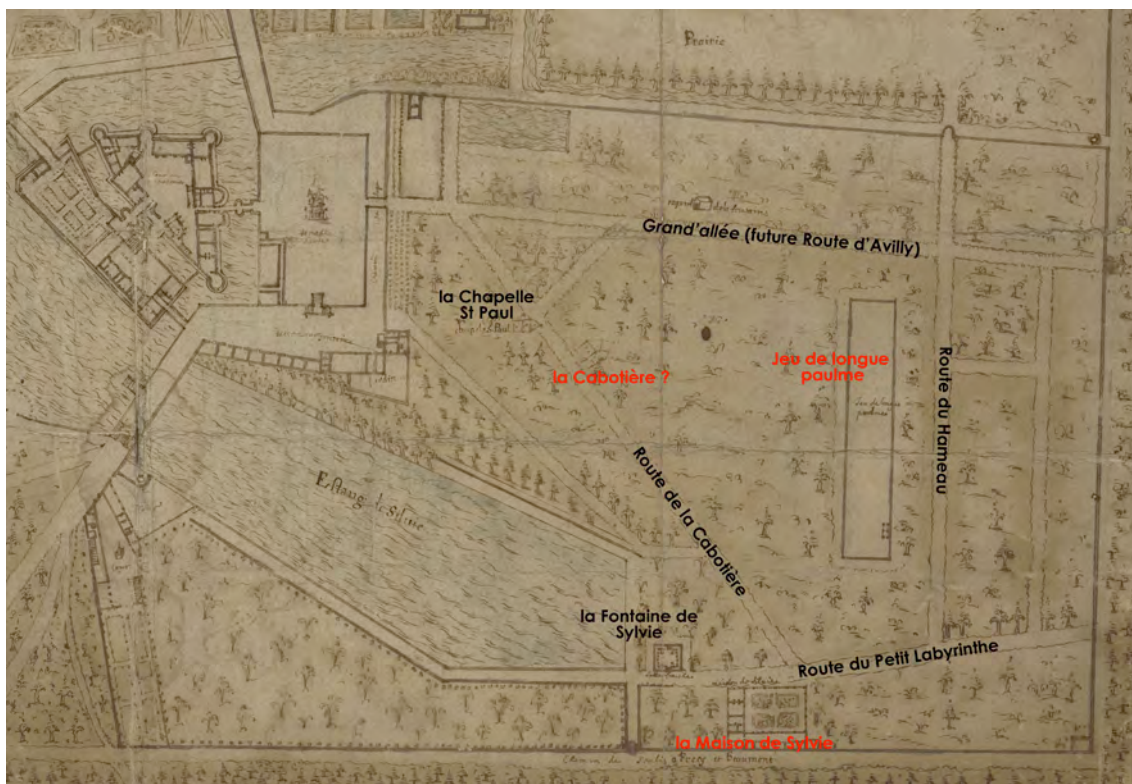


fig. 12 : Le secteur d'implantation du jeu de l'Oie au milieu du XVIIe siècle – Plan du parc de Chantilly, Anonyme, 1659, détail - Archives du Château de Chantilly, CP-CHA-A-001-(04)

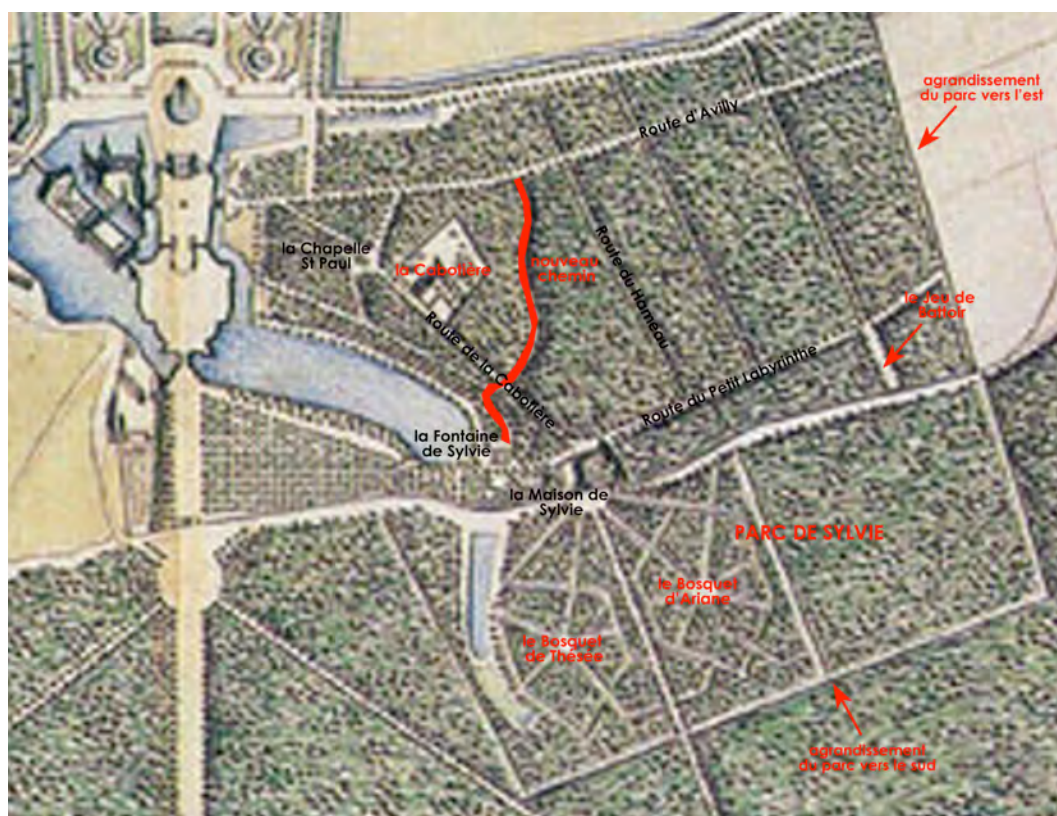


fig. 13 : Le secteur d'implantation du jeu de l'Oie en 1673 – Plan de Chantilly, par Claude DESGOTS, 1673, détail - Archives du Château de Chantilly

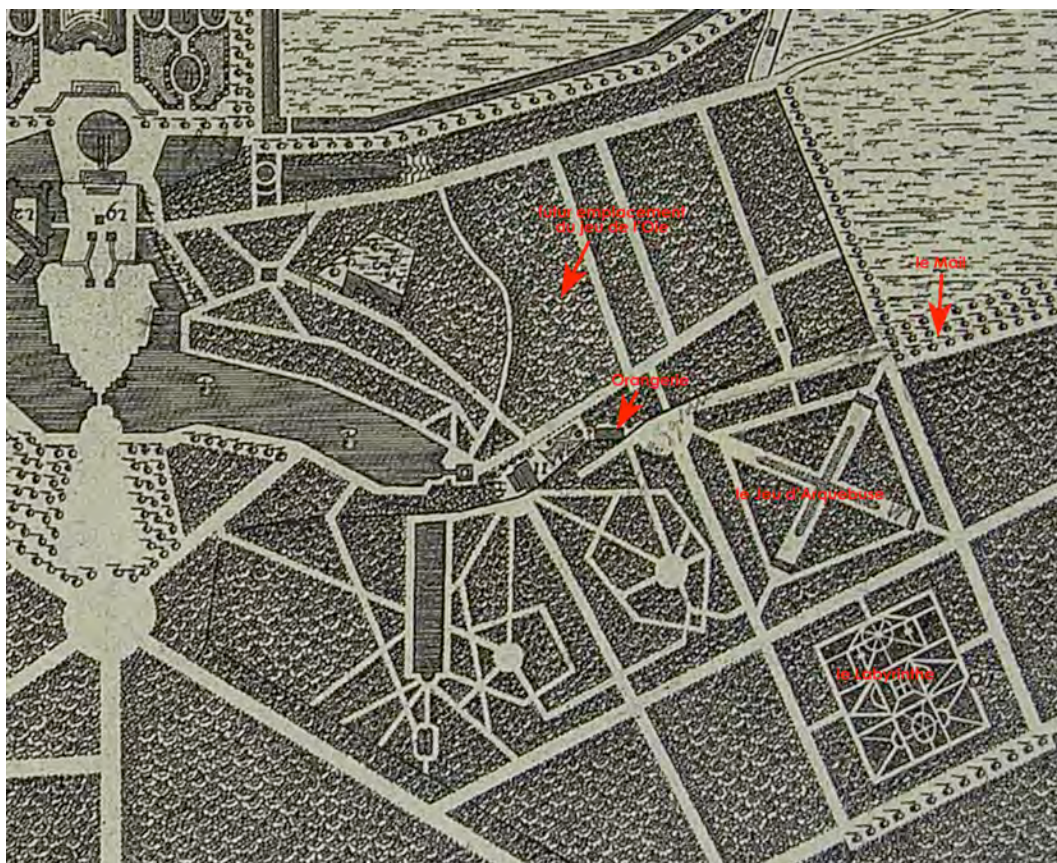


fig. 14 : Le secteur d'implantation du jeu de l'Oie en 1704 – Plan gravé de Chantilly, par Nicolas de FER, 1704, détail - © BNF



fig. 15 : Le secteur d'implantation du jeu de l'Oie au début du XVIIIe siècle – Plan du parc de Chantilly, anonyme, non daté, postérieur à 1704 et antérieur à 1737, détail – Archives du Château de Chantilly, CP-CHA-B-002-(08)

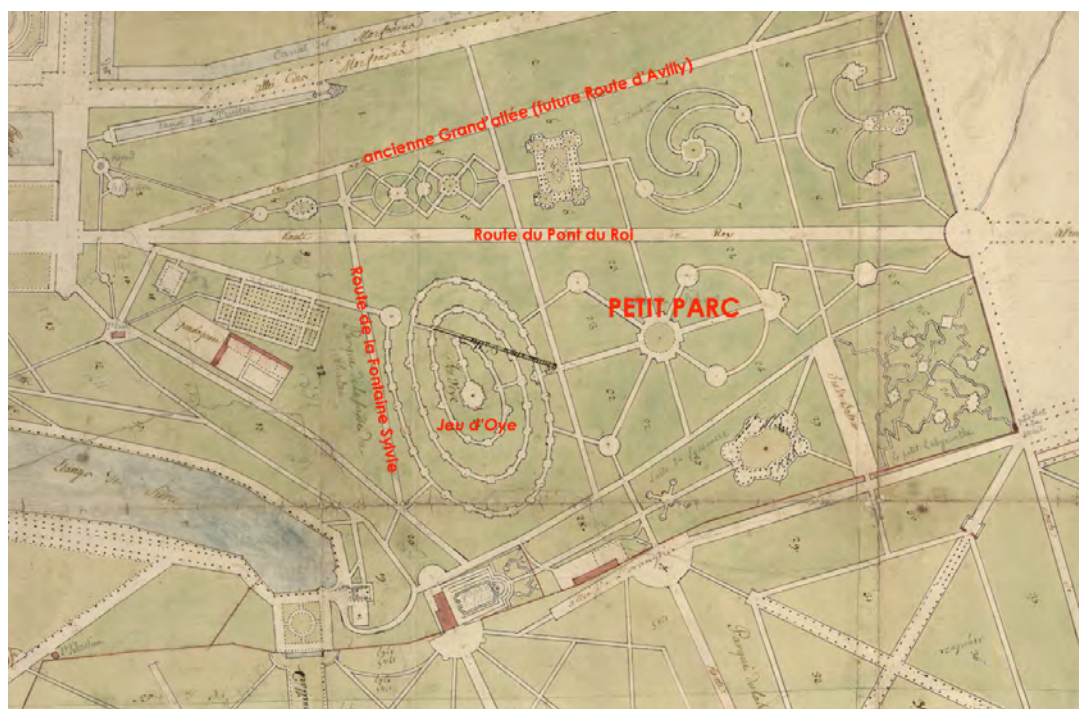


fig. 16 : Le secteur d'implantation du jeu de l'Oie en 1742 – Plan du parc de la fasse du château de Chantilly (...) par BRETEUIL, 1742, détail - Archives du Château de Chantilly, CP-CHA-B-002-(09)

C- Résultats de l'étude archéologique

a) Découverte de nouveaux éléments de jeu conservés en élévation

- Fragments du socle d'oie de la case n° 41

Deux blocs monolithes de calcaire taillé émergeant de terre et constituant la structure **ST.1** ont été observés au niveau de la case n° 41 à environ 5 m à l'ouest de la borne numérotée (**fig. 17 et 18**). Il s'agit de blocs fracturés en position secondaire. Leur aspect est comparable à celui des pierres quadrangulaires situées au niveau des cases n° 9, 32 et 45 (**Pl. I, n° 67, 68 et 69**) et interprétées comme les socles de statues d'oie : épaisseur d'environ 22 cm, face inférieure laissée brute de taille, absence de mouluration, absence de trace de mortier.

Le plus grand de ces blocs présente une arête entière de 80 cm de long (**Pl. V**) ce qui correspond au module des socles d'oie conservés en élévation⁴³. Ainsi il y a tout lieu de penser qu'il s'agit d'un fragment du socle de la case n° 41. L'autre bloc, possédant une arête entière de 50 cm, est d'un module inférieur. Il pourrait s'agir d'un élément de support intermédiaire situé entre le socle et la statue, une sorte de base, qui à l'origine faisait sans doute corps avec le socle. Plusieurs éléments permettent en tout cas de le penser : l'absence de mortier, l'aspect irrégulier de la face supérieure des socles - notamment dans un carré central d'environ 60 cm de côté⁴⁴ - ce qui pourrait correspondre à l'arrachement

⁴³ Le socle d'oie de la case n° 9 fait 74 cm de côté, ceux de la case n° 32 et 45 font 80 cm.

⁴⁴ BERNARD J.-L., op. cit., p. 96-97

de l'élément intermédiaire en question - et l'aspect irrégulier de la face inférieure de ce dernier. Cet élément en deux parties pourrait renvoyer aux « piédestaux » décrits par A.-N. Dezallier d'Argenville en 1755⁴⁵.

Ces blocs ont été relevés dans la position de leur découverte (**Pl. V**) et localisés sur le plan général des structures mises au jour (**Pl. III, ST.1**). Ils ont ensuite été extraits du sol, photographiés, mesurés et laissés sur place.

- Borne n° 60

La structure **ST.2**, découverte à environ 5 m 80 de l'allée du Quinconce actuelle, dans la partie nord du jeu (**fig. 19**), correspond à une borne monolithe en calcaire taillé identique à celles datables du XVIIIe qui marquent encore la plupart des cases du jeu. Sa face supérieure, dont les arêtes sont agrémentées d'une petite mouluration convexe, fait environ 30 cm de côté. Le numéro 60 gravé sur sa face supérieure est en partie effacé mais néanmoins perceptible.

En raison d'une très forte inclinaison, l'un de ses quatre angles supérieurs émerge totalement du sol, laissant apparaître une partie de sa fondation sculptée dans le même bloc monolithe que l'élévation⁴⁶. Sa position basculée ainsi que le fait qu'elle se trouve à environ 10 m au nord-est de son emplacement théorique (**Pl. III**) laisse penser que cette borne n'est pas à son emplacement d'origine. Elle a probablement été déplacée lors de l'aménagement de l'allée du Quinconce à la fin du XVIIIe siècle. Nous l'avons laissée à l'emplacement de sa découverte.



fig. 17 : Les vestiges du jeu à la case n° 41

⁴⁵ « (...) A côté est le jeu d'Oie pratiqué dans un nouveau bosquet, avec des pierres qui marquent les numéros, & d'espace en espace des figures d'oies montées sur des piédestaux. » dans DEZALLIER D'ARGENVILLE A.-N., *Voyage pittoresque des environs de Paris, ou description des maisons royales, châteaux & autres lieux de plaisance, situés à quinze lieues aux environs de cette ville*, à Paris, chez De Bure, Libraire, 1755, p. 343

⁴⁶ Ceci est valable pour l'ensemble des bornes dont la fondation a pu être observée, et remet en cause les conclusions de Jean-Louis Bernard. En effet, celui-ci pensait que les bornes du jeu étaient « scellées au mortier sur un petit massif de fondation fait d'un conglomérat de pierres et de mortier » (BERNARD J.-L., *op. cit.*, p. 67).



fig. 18 : Éléments lapidaires de la structure ST.1 après extraction



fig.19 : Borne n° 60 en position secondaire (structure ST. 2)

- Socle d'oie de la case n° 27

La structure **ST.3** a été découverte à environ 5 m au sud de la borne n° 27 (**fig. 20**). Cette pierre calcaire monolithe quadrangulaire de 74 cm de côté émerge très peu du sol, et se trouve exactement à l'endroit où le plan historique figure le socle d'oie de la case n° 27 (**Pl. III, ST.3**). Elle présente globalement les mêmes dimensions et caractéristiques techniques que les socles d'oie du XVIII^e relevés en 2011 au niveau des cases n° 9, 32 et 45 (**Pl. I, n° 67, 68 et 69**)⁴⁷. Sa face supérieure est irrégulière, et ne comporte pas de trace de mortier ou de scellement au plomb. Deux de ses angles sont fracturés.



fig. 20 : Socle d'Oie de la case n° 27 (structure ST.3)

b) Mise au jour des éléments maçonnés repérés sur les images géophysiques

- Fondation du socle d'oie de la case n° 5

L'anomalie résistante observée 5 m à l'est de la borne n° 5 sur les images géophysiques⁴⁸ (**Pl. II**), nous a permis de mettre au jour, sous environ 40 cm de terre arable, la structure **ST.4** située 2 m au nord du socle d'oie représenté sur le plan historique (**Pl. III, ST.4**).

Il s'agit d'un massif maçonné carré d'environ 1 m de côté, constitué de blocs calcaires hétérométriques grossièrement équarris, liés avec un mortier sableux de couleur jaune-rouille à granulométrie fine et assez dur (**fig. 21**).

⁴⁷ BERNARD J.-L., *Parc du château, Jeu de l'Oie, Chantilly, Oise (Picardie)*, Rapport de prestation, INRAP Nord-Picardie, février 2012

⁴⁸ Voir dans : TRAVERS C., DAVID C., *Rapport de prospection géophysique par méthode électrique appliquée à l'étude archéologique du jeu de l'Oie du Domaine de Chantilly (Oise)*, ARCHEOVERDE, janvier 2013

Nous l'avons dégagé en surface, photographié, puis localisé sur le plan général des structures mises au jour (**Pl. III, ST.4**).

- Fondation du socle d'oie de la case n° 18

L'anomalie résistante observée 5 m à l'ouest de la borne n° 18 sur les images géophysiques⁴⁹ (**Pl. II**), nous a permis de mettre au jour, sous environ 20 cm de terre arable, la structure **ST.5** située 2 m à l'ouest du socle d'Oie représenté sur le plan historique (**Pl. III, ST.5**).

Il s'agit d'un massif maçonné de plan carré d'environ 1 m de côté, constitué de blocs calcaires hétérométriques grossièrement équarris, liés par un mortier sableux de couleur jaune-rouille à granulométrie fine et assez dur (**fig. 22**).

Nous l'avons dégagé en surface, photographié, relevé à l'échelle 1/20ème (**Pl. V**), puis localisé sur le plan général des structures mises au jour (**Pl. III**).

- Fondation du Labyrinthe, case n° 42

L'anomalie résistante observée au niveau de la case du Labyrinthe sur les images géophysiques⁵⁰ (**Pl. II**), nous a permis de mettre au jour, sous environ 20 cm de terre arable, la structure **ST.6** située 1 m au sud de l'élément ovale représenté sur le plan historique (**Pl. III, ST.6**).

Il s'agit d'un massif maçonné de plan ovale faisant 1 m 40 dans son axe longitudinal et 1 m dans son axe transversal. Ce massif est constitué de blocs calcaires hétérométriques grossièrement équarris, liés par un mortier sableux de couleur jaune-rouille à granulométrie fine et assez dur (**fig. 23**).

Nous l'avons dégagé en surface, photographié, relevé à l'échelle 1/20ème (**Pl. V**), puis localisé sur le plan général des structures mises au jour (**Pl. III, ST.6**).

- Fondation de la Mort, case n° 58

L'anomalie résistante observée au niveau de la case de la Mort sur les images géophysiques⁵¹ (**Pl. II**), nous a permis de mettre au jour, sous environ 20 cm de terre arable, la structure **ST.7** située 1 m à l'ouest de l'élément rectangulaire représenté sur le plan historique (**Pl. III, ST.7**).

Il s'agit d'un massif maçonné de plan rectangulaire faisant 1 m 50 de long, 1 m 05 de large, et 88 cm de hauteur (**fig. 24 et 25**). Sa maçonnerie est constituée de 8 assises de blocs calcaires hétérométriques grossièrement équarris, noyés dans un mortier sableux de couleur jaune-rouille à granulométrie fine et assez dur.

Nous avons dégagé sa face supérieure ainsi que sa face ouest, puis nous l'avons photographié et localisé sur le plan général des structures mises au jour (**Pl. III, ST.7**).

⁴⁹ Voir dans : TRAVERS C., DAVID C., *op.cit.*

⁵⁰ Voir dans : TRAVERS C., DAVID C., *op.cit.*

⁵¹ Voir dans : TRAVERS C., DAVID C., *op.cit.*



fig. 21 : Fondation du socle d'oie de la case n° 5 (structure ST.4)



fig. 22 : Fondation du socle d'oie de la case n° 18 (structure ST.5)



fig. 23 : Fondation du socle du Labyrinthe (structure ST.6)



fig. 24 : Fondation du socle de la Mort, face supérieure (structure ST.7)



fig. 25 : Fondation du socle de la Mort, face ouest (structure ST.7)

- Fondation de l'édicule ornant la case d'arrivée n° 63

Les images géophysiques montraient la présence d'une anomalie résistante carrée située approximativement au centre de la case d'arrivée, quasiment à l'emplacement de l'élément carré représenté sur le plan historique (**Pl. II**). Il pouvait donc s'agir d'un aménagement du XVIIIe.

Pour accéder à ce dernier, il a tout d'abord fallu déplacer les vestiges lapidaires présents à la surface du sol, mis au jour à la fin des années 1980 par l'Association Jacques de Manse et relevés par Jean-Louis Bernard en 2011⁵² (**Pl. I**). Ces pierres, dont certaines étaient assemblées en demi-cercle, n'étaient ni liées ni fondées et reposaient simplement sur le sol. Témoinnant probablement d'un assemblage « récent »⁵³, elles ont fonctionné jusqu'à aujourd'hui comme des leurres archéologiques. Il est possible qu'elles proviennent de vrais vestiges XVIIIe démantelés lors de l'abandon du jeu, ou à l'occasion d'une intervention ultérieure.

Suite à ce nettoyage de surface, un décapage à la mini-pelle suivi d'un décapage manuel a permis de mettre au jour la structure **ST.8 (Pl. III, ST.8)** sous environ 40 cm de terre. Il s'agit d'un massif maçonné carré d'environ 2 m 50 de côté, constitué de blocs hétérométriques noyés dans un mortier sableux de couleur jaune-rouille à granulométrie fine et assez dur (**fig. 26 et 27**), et construit en tranchée étroite. L'amas de blocs recouvrant sa moitié orientale et le débordant côté est, correspond à un remblai dont l'épandage est postérieur à la destruction de l'édifice. Il comporte des fragments de mortier jaune du même type que celui de la fondation sous-jacente, ainsi que des fragments de plâtre portant des empreintes de blocs taillés.

L'ensemble a été dégagé, orthophotographié, puis localisé sur le plan général des structures mises au jour (**Pl. III, ST.8**).

⁵² BERNARD J.-L., *Parc du château, Jeu de l'Oie, Chantilly, Oise (Picardie)*, Rapport de prestation, INRAP Nord-Picardie, février 2012

⁵³ Postérieur au XVIIIe siècle.

Lors du décapage à la mini-pelle, beaucoup de pierres en position secondaire ont été extraites de la couche d'humus superficielle⁵⁴. Certaines présentent des caractéristiques communes permettant de les assimiler aux éléments d'un dallage : des faces lisses, une forme carrée d'environ 48 cm de côté, une épaisseur de 10 cm, et des faces latérales taillées en biseau (**fig. 28, 29, 30**). L'hypothèse selon laquelle le sol de l'édicule carré dont nous avons retrouvé la fondation au centre de la case n° 63 était recouvert d'un dallage est envisageable. Dans ce cas, et compte tenu des dimensions de la structure retrouvée en fouille, ce dallage comportait exactement 25 dalles de pierre.



fig. 26 : Fondation de l'édicule carré ornant le Jardin de l'Oie (ST.8)
après décapage, vue du côté nord

⁵⁴ Ces pierres sont actuellement mêlées aux remblais entourant la zone de sondage. Il s'agira, lors du rebouchage de cette dernière, de faire un tri et de mettre de côté toutes les pierres taillées afin de permettre une éventuelle étude architecturale.



fig. 27 : Orthophotographie de la fondation de l'édicule carré ornant le Jardin de l'Oie (ST.8)



fig. 28 : Dalle carrée mise au jour lors du décapage de la case n° 63



fig. 29 : Fragment de dalle carrée mis au jour lors du décapage de la case n° 63



fig. 30 : Face latérale biseautée d'une dalle mise au jour lors du décapage de la case n° 63

c) Mise au jour des éléments maçonnés non repérés à la prospection géophysique

- Fondations des socles d'oie des cases n° 14, 23, 36, 41, 50, 54, 59

Les fondations des socles d'oie manquants ont été recherchées en opérant un décapage localisé de la couche d'humus superficielle au niveau de toutes les cases Oie dénuées de socle apparent. Ce décapage a été effectué systématiquement à 5 m des bornes numérotées, du côté gauche de l'allée dans le sens de progression du jeu. Un massif de fondation carré, similaire aux structures ST.4 et ST.5 mises au jour en décembre au niveau des cases Oie n° 5 et n° 18, a systématiquement été retrouvé.

Le bloc monolithe de forme vaguement octogonale situé au niveau de la case n° 54, interprété en 2011 comme un socle d'oie (**Pl. I, n° 66**), n'est pas authentique. Sa forme diffère totalement de tous les autres socles d'oie XVIIIe, par ailleurs il n'est pas tout à fait en face de la borne numérotée. Il s'agit selon nous d'un bloc de remploi déposé là à une époque indéterminée pour remplacer un socle d'oie manquant (**fig. 31**). Nous l'avons déplacé de quelques mètres afin de pouvoir rechercher la fondation du socle d'oie originel.

Les massifs maçonnés mis au jour - **ST.9, ST.10, ST.11, ST.12, ST.13, ST.14**, et **ST.15** – font environ 1 m de côté et sont constitués de blocs calcaires hétérométriques grossièrement équarris liés par un mortier sableux de couleur jaune-rouille à granulométrie fine et assez dur (**fig. 32 à 38**).

Ils ont été dégagés en surface, photographiés, puis localisés sur le plan général des structures mises au jour (**Pl. III**).



fig. 31 : Pierre de remploi utilisée comme socle d'oie de substitution à la case n° 54



fig. 32 : Fondation du socle d'oie de la case n° 14 (structure ST.9)



fig. 33 : Fondation du socle d'oie de la case n° 23 (structure ST.10)



fig. 34 : Fondation du socle d'oie de la case n° 36 (structure ST.11)



fig. 35 : Fondation du socle d'oie de la case n° 41 (structure ST.12)



fig. 36 : Fondation du socle d'oie de la case n° 50 (structure ST.13)



fig. 37 : Fondation du socle d'oie de la case n° 54 (structure ST.14)



fig. 38 : Fondation du socle d'oie de la case n° 59 (structure ST.15)

- Fondation de la fabrique ornant la case du Cabaret n° 19

Les vestiges dégagés au niveau de la case n° 19 (**fig. 39**) – la structure **ST.16** subdivisée en 19 sous-structures **st.1 à st.19** – correspondent à la fondation de la fabrique figurant sur le plan historique de référence (**Pl. III, ST.16**). Les données de fouille corroborent l'existence d'un bâtiment en matériaux légers (treillage ou pans de bois ?) longeant le côté gauche de l'allée, dans le sens de progression du jeu. Son plan se compose d'une salle rectangulaire centrale agrémentée d'une alcôve en abside et de deux petites salles carrées latérales (**Pl. VI**).

Les éléments mis au jour, 17 massifs maçonnés destinés à maintenir les poteaux verticaux de la structure de l'édifice, marquent les angles de ce dernier ainsi que son entrée axiale (**st.1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19**). Vaguement carrés, ces massifs font environ 80 cm de côté (**fig. 40**) et au moins autant de hauteur⁵⁵. Leur maçonnerie, constituée de blocs hétérométriques non équarris liés au plâtre, a été élevée autour de poteaux – probablement en bois – de section carrée de 12,5 cm, dont ne subsistent que les négatifs remplis de terre (**fig. 41**). On peut s'étonner de la robustesse de ces scellements compte tenu de la légèreté de la structure dont ils assuraient le maintien. Il s'agit sans doute d'une précaution prise par les maçons du XVIIIe pour anticiper d'éventuels mouvements de terrain dus à la nature sableuse et instable du sous-sol du jeu de l'Oie. Il n'empêche que dès l'origine rien n'était vraiment d'équerre dans cette construction. En reliant les négatifs des éléments porteurs entre eux, on s'aperçoit que les lignes fictives ainsi tracées ne sont ni tout à fait parallèles ni tout à fait orthogonales et qu'en réalité le plan de l'édifice ne comportait aucun angle droit (**Pl. VI**).

Les sous-structures **st.3** et **st.10** morphologiquement proches des sous-structures d'angle évoquées précédemment, sont plus difficilement interprétables. Elles se distinguent par leur position – approximativement au centre des salles carrées – et leur aspect plus éclaté (**fig. 42**). Aucun négatif de poteau n'apparaît – mais il est possible que celui-ci soit dissimulé par une pierre ayant glissé lors de la destruction de l'édifice, comme c'est sans doute le cas pour les scellements **st.2, st.15, st.16, st.19**. Néanmoins, d'un point de vue architectural et structurel, on imagine mal un poteau à cet endroit. Peut-être s'agit-il d'une fondation de mobilier décoratif (?).

L'ensemble de ces vestiges a été dégagé en surface⁵⁶, orthophotographié et positionné sur le plan général des structures superposé au plan historique de référence (**Pl. III, ST.16**).

La couche d'humus qui recouvrait ces vestiges n'a livré aucun matériel susceptible de fournir des indications quant à la nature technique et esthétique de l'élévation disparue. Aucun aménagement de sol n'a été repéré. Il semble qu'à une époque indéterminée, peut-être postérieure à l'abandon du jeu en tant que tel, le site a fait l'objet d'un nettoyage généralisé.

⁵⁵ Leur épaisseur totale n'a pas pu être observée, mais, en raison de la nature sableuse et instable du sous-sol local, il est probable qu'ils reposent sur le substrat calcaire, comme la fondation du socle de la Mort, et certainement comme toutes les autres fondations du jeu (socles d'oies, Labyrinthe, Pont, Puits).

⁵⁶ Par manque de temps, seules les sous-structures st.4 et st.11 ont été démontées, et ne l'ont été que sur leurs 40 cm supérieurs (nous remercions à ce propos C. David et S. Talin d'Eyzac pour leur aide précieuse).



fig. 39 : Vue générale des vestiges du Cabaret (structure ST.16)



fig. 40 : La sous-structure st.11 après décapage



fig. 41 : La sous-structure st.11 en cours de démontage



fig. 42 : Vestiges de la petite salle carrée nord du Cabaret

d) Relevé des vieux charmes et des vieux ifs

Le relevé des charmes et des ifs fossiles présents sur l'emprise du jeu de l'Oie et le long des allées périphériques a permis de recenser 54 charmes et 11 ifs, lesquels ont tous été localisés sur plan **(Pl. III)** ⁵⁷.

Plusieurs vieux charmes sont implantés sur les limites théoriques de l'allée de jeu historique (18 sujets) et sur celles des allées périphériques (13 sujets) **(Pl. VII)**. Il s'agit de toute évidence de rejets des pieds de charmilles plantés au XVIII^e siècle pour former les palissades et banquettes de verdure. Nous les évoquerons de façon plus détaillée dans la partie « Synthèse des données opérationnelles ». En effet, leur implantation permettra de guider le tracé de la nouvelle allée de jeu sur le terrain.

Quatre vieux ifs sont également situés à des emplacements remarquables : celui qui se trouve entre les cases n° 26 et n° 27 et celui qui se trouve au niveau de la case n° 34 du jeu de l'Oie, tous deux implantés sur ou à proximité des limites théoriques de l'allée de jeu historique, celui implanté sur la limite ouest de la Route de la Fontaine Sylvie et celui de la case n° 63, situé dans l'axe de l'allée de jeu historique **(Pl. III)**. Les trois premiers pourraient correspondre à des regarnis des palissades et banquettes originelles, plantés postérieurement à 1737 afin de remplacer des charmilles dépérissantes. Cette intervention serait toutefois antérieure aux années 1770 - période d'abandon du jeu de l'Oie et donc théoriquement de l'entretien de ses structures végétales - ou bien serait beaucoup plus tardive et correspondrait à une phase de restauration (époque du duc d'Aumale, fin XIX^e ?). Le vieil if situé au niveau de la case n° 63 quant à lui ne peut pas appartenir aux dispositions d'origine. En effet, il masque l'édicule central de la case d'arrivée pour les joueurs qui arrivaient de la case n° 62. Cependant la mise en scène de cette case a pu évoluer entre les années 1730 et 1770, ou bien être modifiée lors d'une réhabilitation tardive (époque du duc d'Aumale fin XIX^e ?). En cas d'abattage, et afin d'affiner notre interprétation, il conviendra de faire analyser les cernes de cet if par un laboratoire de dendrochronologie.

Quant aux charmes et aux ifs situés à l'écart de l'allée de jeu **(Pl. III)**, il s'agit soit de rejets de pieds-mères plantés au XVIII^e siècle pour former le garni du bosquet originel, soit de semis spontanés anciens.

⁵⁷ Il est regrettable que, malgré nos préconisations, certains vieux charmes ont été supprimés lors des travaux d'exploitation forestière effectués sur la parcelle en mars 2013, soit quelques semaines avant notre seconde intervention.

e) Analyse des coupes stratigraphiques des sondages S.I, S.II et S.IV

L'analyse des coupes latérales des sondages S.I, S.II et S.IV, a permis de dégager neuf étapes chronologiques, permettant de retracer l'histoire de la parcelle depuis les temps géologiques jusqu'à nos jours. Pour cette partie, nous renvoyons le lecteur au **tableau des unités stratigraphiques (Annexe n° 1)** et aux **planches Pl. VIII et Pl. IX** présentées à la fin de ce rapport.

- Substrat géologique

D'après la carte géologique⁵⁸, le jeu de l'Oie du domaine de Chantilly se situe sur un plateau calcaire datant du Lutétien supérieur⁵⁹ (**fig. 43**). Le toit de ce socle calcaire en voie d'altération, dont la présence avait déjà été repérée sur les images géophysiques⁶⁰, a été observé dans tous les sondages à la profondeur moyenne de – 50 cm (**U.S. 6**). Celui-ci n'est pas plan et présente une déclivité globalement orientée E-O. Entre le sondage S.IV, situé approximativement au centre du jeu de l'Oie, et le sondage S.II, situé à environ 115 m dans l'angle sud-ouest de la parcelle, on observe un dénivelé d'environ 2 m, globalement équivalent à celui du terrain actuel (**Pl. X**). La surface de ce socle calcaire présente par ailleurs de nombreuses irrégularités, dues probablement à une érosion ancienne différenciée. Cette dernière est sans doute à l'origine de la formation de la couche de cailloutis calcaires qui le surmonte, appelée « substrat calcaire altéré » (**U.S. 5, 9, 13**), dont l'épaisseur varie entre 10 cm et plus de 30 cm aux endroits où nous l'avons observée.

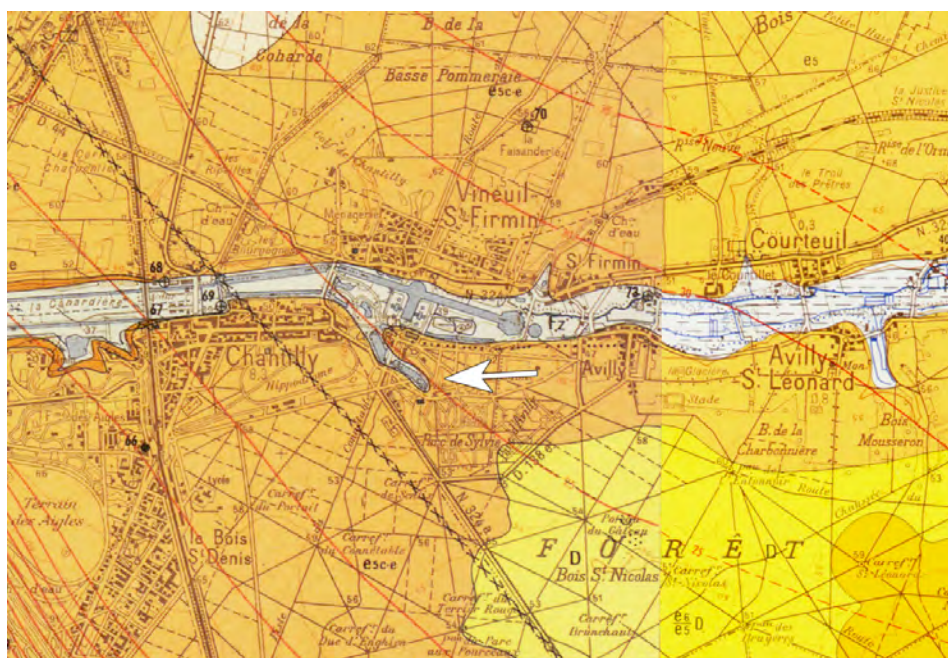


fig. 43 : Localisation du jeu de l'Oie sur la carte géologique – Extrait de la feuille de Creil - © IGN / © BRGM

Au Quaternaire, des sables fluvio-éoliens, remaniés par le ruissellement et par le vent, sont ensuite venus tapisser la surface altérée et irrégulière de ce substrat rocheux⁶¹. On retrouve

⁵⁸ CAVELIER Cl., GOGUEL J., *Carte géologique de la France à 1/50 000, Creil, XXIII-12*, Ministère de l'Industrie, Service de la carte géologique de la France, Nancy, 1967

⁵⁹ Etage de l'Eocène (Tertiaire) situé entre – 45 MA et – 40 MA et noté sur la carte géologique par le symbole « e5c-e ».

⁶⁰ Voir dans : TRAVERS C., DAVID C., *op.cit.*

⁶¹ « Des sables remaniés par le ruissellement et par le vent tapissent la surface des calcaires lutétiens sur une épaisseur d'au moins 1 m dans la forêt de Chantilly (...). Des industries néolithiques ont été rencontrées à la surface

des reliquats de ces sables géologiques peu impactés par la pédogenèse⁶², dans les sondages S.II (**U.S. 20**) et S.IV (**U.S. 4**). Leur faciès rouille et sableux va déterminer la couleur, la texture et la structure des couches de sol⁶³ qui les surmontent, lesquelles se sont formées à leurs dépens lors de processus pédogénétiques intervenus après la dernière glaciation würmienne.

- Mise en place d'un couvert forestier hérité par les seigneurs de Chantilly et entretenu jusqu'à nos jours

Vers – 10 000 ans BP, le retour d'un climat plus tempéré a permis le développement d'un couvert forestier dense dans toute la région. D'après ce que l'on sait de l'histoire de la forêt de Chantilly⁶⁴, ce couvert forestier avait quasiment disparu au Moyen-Age, la zone ayant été largement défrichée et mise en culture à l'époque gallo-romaine. Au XIIe siècle, les premiers seigneurs de Chantilly ont hérité de zones boisées résiduelles. Leurs successeurs se sont appliqués à les développer et à les entretenir jusqu'à nos jours. Un texte de 1171 signale l'existence d'une forêt entre Paris et Senlis. Celle-ci est dénommée « forêt de Chantilly » en 1282⁶⁵.

Nous ignorons si le secteur étudié dans le cadre de cette étude a fait l'objet de défrichements précoces, ou si la forêt primaire s'y est maintenue jusqu'au Moyen-Age. D'un point de vue strictement historique, la présence d'une forêt au niveau du Petit Parc n'est pas attestée avant le XVIIe siècle⁶⁶. Le sol brun foncé à tendance rouille d'environ 30 cm d'épaisseur observé dans tous nos sondages au-dessus du substrat géologique (**U.S. 3, 10, 12**) témoigne de cette occupation forestière peut-être entrecoupée de phases agricoles.

La petite fosse entamant le substrat géologique vers 3 m (**fig. 44**) dans le sondage S.I, faisant 50 cm de large à l'ouverture et comblée avec un sédiment brun-rouille (**U.S. 8, 8**) est difficilement interprétable : fond de trou de poteau, fond de trou de plantation, ou fosse d'extraction de végétal ? Son niveau d'ouverture originel est occulté. D'un point de vue chronologique, cette structure est le résultat d'une action intervenue à une époque relativement ancienne, probablement antérieure au XVIIe siècle.

de limons bruns des plateaux qui recouvrent les sables fluvio-éoliens, à l'Ouest et au Nord de la butte de la Haute Pommeraie. La mise en place de ces sables semble remonter localement au Würm. » (dans : CAVELIER Cl., GOGUEL J., *op. cit.*).

⁶² Pédogenèse : ensemble des processus concourant à la formation des couvertures pédologiques (ou sols) à partir des roches, et à leur évolution au cours du temps (d'après : BAIZE D. et JABIOL B., *Guide pour la description des sols*, INRA Editions, Paris, 1995).

⁶³ Sol (ou couverture pédologique) : couche superficielle meuble de la croûte terrestre, résultant de l'évolution et de la transformation au cours du temps d'un matériau minéral (roche-mère) sous l'action combinée de facteurs climatiques (températures, précipitations) et de l'activité biologique (animaux, micro-organismes). Cette évolution est qualifiée de pédogénétique (d'après : BAIZE D. et JABIOL B., *Guide pour la description des sols*, INRA Editions, Paris, 1995).

⁶⁴ « (...) les analyses polliniques font penser qu'au I^{er} siècle de notre ère, la forêt primaire a presque totalement disparu. Elle a sans doute laissé la place à des champs, des haies bocagères et quelques bois de petite taille (...). Les études historiques et archéologiques laissent penser que le massif est une forêt récente, née de l'action et de la protection de ses propriétaires depuis le Moyen Âge. Vers l'an mil, la zone forestière se limite sans doute à une petite portion située entre Chantilly, Montgrésin (territoire d'Orry-la-Ville) et Coye. » (article Wikipédia signalé comme « article de qualité » : http://fr.wikipedia.org/wiki/Forêt_de_Chantilly).

⁶⁵ http://fr.wikipedia.org/wiki/Forêt_de_Chantilly

⁶⁶ SICHET F., *op. cit.*, p. 25



fig. 44 : Petite fosse (U.S. 8) entamant le substrat géologique dans le sondage S.II

- Création d'un cheminement (XVII^e siècle)

Entre 10 m 80 et 14 m 10 dans la coupe SE-NO du sondage S.II, on observe la présence d'une couche de sables remaniés d'une dizaine de centimètres d'épaisseur (**U.S. 16, 16**), dont la structure compactée laisse penser qu'elle a été damée, ou tout au moins soumise à des piétinements répétés. On la retrouve dans la coupe réciproque approximativement entre 13 m 50 et 16 m 50.

Cet aménagement linéaire, large d'environ 1,50 m, correspond de toute évidence à un ancien chemin, sans doute non carrossable en raison de sa faible largeur. Il repose directement sur la couche de calcaire altéré géologique (**U.S. 13**), qui, par sa dureté, a sans doute permis de faire l'économie d'une sous-couche de consolidation aménagée⁶⁷.

D'un point de vue stratigraphique, on observe que ce cheminement est antérieur à la Route de la Fontaine Sylvie (**U.S. 17, 17**), qui elle, date des alentours de 1737. Il serait tentant de l'assimiler au chemin sinueux apparaissant sur les plans de 1673 et de 1704 (**fig. 13 et 14**), dont la présence au sein de la parcelle du jeu de l'Oie serait attestée par les images géophysiques⁶⁸. Mais la largeur ainsi que l'orientation approximativement S-N de la structure observée en fouille ne correspondent pas à celles du tracé théorique apparaissant sur la superposition de plans (**Pl. XI**). Compte tenu de l'imprécision des documents de 1673 et 1704 et de la déformation que nous avons dû leur infliger pour les superposer au plan historique de référence, nous retiendrons néanmoins cette hypothèse comme probable.

- Rabotage de surface dans l'angle sud-ouest de la parcelle (avant 1737)

La zone située entre 10 m et l'extrémité NO du sondage S.II, a visiblement fait l'objet d'un rabotage généralisé, faisant disparaître la surface du cheminement évoqué précédemment

⁶⁷ Ce que les traités de jardin du XVIII^e appellent « aire de recoupe »

⁶⁸ Voir : TRAVERS C., DAVID C., *op. cit.*

ainsi que la couche d'humus originelle (**U.S. 14**). Suite à cela, le sol a été nivelé à l'aide d'une couche de terre rapportée (**U.S. 14, 19**) formant un nouveau substrat de plantation.

Il est tentant de rapporter cette intervention à la création de la Route de la Fontaine Sylvie. En effet, dans son étude préalable⁶⁹, Frédéric Sichet évoque la façon dont ont procédé les aménageurs du XVIII^e siècle pour percer les allées du Petit Parc dans le couvert forestier préexistant : « *Pour s'accommoder du phénomène de concurrence exercé par les arbres déjà en place, ce percement a dû consister en une coupe à blanc d'une bande de terrain suffisante pour permettre le bon développement des jeunes plantations* ». Ainsi le rabotage observé dans la coupe du sondage S.II, démarré environ 6 m à l'est de l'U.S.17 interprétée comme la bande de roulement originelle de la Route de la Fontaine Sylvie, et se poursuivant vers l'ouest, pourrait être le résultat de cette coupe à blanc.

On observe que, suite à ce rabotage, le chemin menant à la Fontaine Sylvie a été recréé exactement au même endroit. Ainsi, ce travail préparatoire correspondrait à une étape précoce du chantier d'aménagement du Petit Parc, laquelle aurait été menée très en amont de la création effective de la Route de la Fontaine Sylvie.

- Réfection de l'ancien cheminement (avant 1737)

La coupe stratigraphique du sondage S.II montre en effet qu'entre 11 m et 13 m 80, l'U.S. 14 a été retaillée en fosse (**U.S. 15**) pour permettre l'installation d'une couche de cailloux calcaires compactée d'une dizaine de centimètres d'épaisseur (**U.S. 15**). Il s'agit selon nous d'une sous-couche de consolidation témoignant de la création d'une nouvelle surface de circulation sablée. Présente dans la coupe réciproque entre 13 m 95 et 16 m 45, cette « aire de recoupe » épouse exactement l'orientation du cheminement évoqué plus haut, mais elle est un peu moins large.

La réfection de ce chemin correspond peut-être à la volonté de maintenir l'accès à la fontaine de Sylvie pendant la durée des travaux d'aménagement du Petit Parc.

- Création de la Route de la Fontaine Sylvie (vers 1737)

D'après les résultats de l'étude préalable⁷⁰, les allées créées aux alentours de 1737 dans le Petit Parc de Chantilly étaient sablées et bordées de hautes palissades de verdure, lesquelles servaient à délimiter les bosquets. Les nombreux charmes fossiles subsistant actuellement le long des allées du parc sont sans doute hérités de ces palissades originelles.

La couche de sables remaniés et compactés⁷¹ repérée entre 16 m 80 et 20 m 80 dans la coupe SE-NO du sondage S.II (**Pl. IX**) et entre 18 m 65 et 21 m 95 dans la coupe réciproque, épaisse d'une vingtaine de centimètres (**U.S. 17, 17**), correspond de toute évidence à l'ancienne surface de circulation de la Route de la Fontaine Sylvie (**fig. 45**). Nous ignorons s'il s'agit de l'état initial ou d'un état intermédiaire. En effet, cette allée a pu être restaurée à l'époque du duc d'Aumale (fin XIX^e). Elle repose directement sur le calcaire altéré, lequel a vraisemblablement servi de sous-couche de consolidation. Cette couche n'est pas conservée dans son intégralité. Ses bords, notamment du côté est où elle apparaît immédiatement sous la couche d'humus superficiel, ont visiblement été rognés par les travaux postérieurs. C'est pourquoi elle ne fait que 2,75 m de large alors que d'après le plan

⁶⁹ SICHET F., *Restauration du Petit Parc : partie centrale du Petit Parc, parc de Sylvie, parc d'Avilly, Etude préalable*, Agence Gatier ACMH, juillet 2010

⁷⁰ SICHET F., *op. cit.*

⁷¹ Cette couche présente exactement le même faciès que l'U.S. 16.

historique de référence elle faisait 3,90 m. Cette mesure correspond à la largeur de l'allée figurant sur le plan historique de référence (**Pl. XI**), attestée par l'écartement entre les charmes fossiles hérités des anciennes palissades, implantés de part et d'autre de la Route de la Fontaine Sylvie (**Pl. VII**).



fig. 45 : Structures archéologiques correspondant à l'implantation de la Route de la Fontaine Sylvie

Les deux petites couches constituées d'un sédiment humifère brun foncé, retaillant l'U.S.19 du côté ouest de cette surface de circulation (**U.S. 18, 22**), pourraient signaler la présence de structures végétales implantées à l'époque de l'aménagement du Petit Parc. L'U.S.18, située en bordure de l'U.S. 17, se trouve théoriquement à l'emplacement d'une palissade (**fig. 26**). Selon les préconisations de Dézallier d'Argenville⁷², les hautes palissades de verdure devaient être formées à partir de très jeunes plants espacés de deux ou trois pouces⁷³ plantés dans des rigoles d'un pied⁷⁴ de profondeur ouvertes à la bêche. Compte tenu de sa morphologie, l'U.S. 18 doit plutôt être interprétée comme un labour localisé, destiné à aérer et enrichir la terre au pied d'une charmille dépérissante. D'ailleurs, on ne retrouve pas de structure équivalente du côté est, alors qu'il existait une palissade. L'absence de traces de plantation pourrait s'expliquer par les conditions édaphiques locales. Compte tenu de la très grande activité biologique régnant dans ce contexte de sous-bois où, grâce à un apport constant en humus la couche superficielle du sol se régénère en permanence, les traces ténues liées au creusement de ces petites rigoles de plantation ont dû rapidement être gommées.

Selon les préconisations de Dézallier d'Argenville, un espace de six à sept pieds devait être ménagé à l'arrière des palissades (côté bois) pour laisser respirer les charmilles et favoriser leur entretien. Cet espace semble avoir été respecté lors de la plantation des palissades du Petit Parc. La distance entre l'entraxe de l'U.S. 18 et celle (estimée) de l'U.S. 22 fait environ 2 m. L'U.S. 22 pourrait ainsi témoigner de la plantation de la première rangée d'arbres constituant le garni du bois de la Cabotière.

⁷² A.-J. DEZALLIER D'ARGENVILLE, *La théorie et la pratique du jardinage*, édition de 1747, « Thesaurus », Actes Sud / ENSP, 2003, p. 326

⁷³ Sous l'Ancien Régime, 1 pouce équivaut à 2,707 cm.

⁷⁴ Sous l'Ancien Régime, 1 pied équivaut à 32,484 cm.

- Mise en œuvre du jeu de l'Oie (vers 1737)

D'après ce que nous en connaissons aujourd'hui, le jeu de l'Oie était un bosquet de moyenne futaie dans lequel une allée en spirale délimitée par des palissades de verdure et ponctuée de salles, constituait le parcours de jeu. Les sondages S.I et S.II implantés en travers du raccourci situé dans l'angle S/O du jeu de l'Oie⁷⁵ et le sondage S.IV recoupant la niche en abside située au niveau de la case de la Mort n° 58, étaient censés nous renseigner sur les conditions techniques de la mise en œuvre de cette allée et des plantations qui l'environnaient. Or aucun de ces sondages ne comporte de traces archéologiques susceptibles de se rapporter à une surface de circulation aménagée ou à des structures de plantation bordières, confirmant les observations effectuées par Jean-Louis Bernard lors de son intervention en 2011.

En ce qui concerne l'allée, l'absence de couche aménagée (aire de recoupe ou sable) laisse penser que le parcours de jeu était soit en terre, soit planté de pelouse. Les traces ténues liées à ce traitement de surface minimaliste ont sans doute été rapidement gommées, d'autant plus que la fréquentation très occasionnelle du jeu sur une période de temps relativement courte - tout au plus une trentaine d'années - n'a pas dû entraîné de modification majeure de la structure du sol.

L'absence de tranchées de plantation confirme par ailleurs ce que nous avons observé pour les palissades bordant la Route de la Fontaine Sylvie et se justifie par les conditions édaphiques locales.

Le seul témoignage stratigraphique de la mise en œuvre du jeu de l'Oie au XVIII^e siècle se trouve dans la coupe stratigraphique du sondage S.IV. Celle-ci fait apparaître la fondation du socle de la Mort (**U.S. 7**) décrite plus haut, implantée dans une tranchée étroite (**U.S. 7**) creusée à partir du sol forestier de l'époque (**U.S. 3**) et recoupant l'épaisse couche de sables géologiques présente à cet endroit (**U.S. 4**). Il est clair que les aménageurs sont volontairement allés chercher le substrat calcaire (**U.S. 6**) pour asseoir cet imposant massif et ainsi lui offrir une stabilité maximale.

Le fait que cet ouvrage de fondation se trouve à une dizaine de centimètres seulement sous la surface actuelle laisse penser que le niveau de circulation du XVIII^e était sensiblement le même que celui d'aujourd'hui, voire légèrement plus haut.

- Remaniements de surface localisés et extraction de structures végétales (fin XIX^e ou fin XX^e ?)

La coupe stratigraphique du sondage S.II montre l'existence d'un horizon brun foncé intercalé entre le sol forestier d'origine et l'humus actuel (**U.S. 11, 11**). Cet horizon intermédiaire n'existe pas dans le sondage S.I et témoigne selon nous d'un remaniement de surface localisé, au cours duquel au moins deux souches d'arbres ont été extraites. Ces extractions correspondent aux fosses observées vers 2 m et vers 10 m. Nous ignorons quand a eu lieu ce nettoyage de surface. D'un point de vue stratigraphique, il a pu être réalisé n'importe quand entre la fin du XVIII^e siècle et aujourd'hui. Nous penchons toutefois pour une datation basse : fin XIX^e, lors de la reprise en main du parc par le duc d'Aumale, ou fin XX^e, lors de la réhabilitation du jeu de l'Oie par l'association Jacques de Manse⁷⁶.

⁷⁵ Ce raccourci permettait de sortir du bosquet au niveau de la Route de la Cabotière sans être obligé de remonter jusqu'à la case n° 1 et de refaire le chemin inverse par la Route de la Fontaine Sylvie.

⁷⁶ Lors de cette réhabilitation, nous savons que des engins de débardage ont été utilisés pour extraire les souches d'arbres situées sur le tracé supposé de l'allée de jeu. Dans l'optique de l'ouverture au public, il est possible que les arbres morts éparpillés dans le sous-bois, ou ceux dont la dangerosité posait problème, ont également été supprimés.

Or il apparaît que les structures végétales extraites étaient peut-être héritées des dispositions d'origine du jeu de l'Oie. En effet, d'après la superposition du plan des structures archéologiques avec le tracé des plans historiques (**Pl. XI**), la fosse observée vers 2 m se trouve à environ 1 m à l'ouest de l'emplacement théorique d'un des bords du raccourci recoupé par le sondage. L'hypothèse selon laquelle nous serions en présence de la fosse d'extraction d'une vieille charmille héritée des palissades originelles est à envisager. La fosse observée vers 10 m pourrait quant à elle correspondre à l'extraction d'un des arbres formant le garni d'origine du bosquet.

La coupe du sondage S.IV présente le même horizon humifère intercalé entre le sol forestier originel et l'humus actuel (**U.S. 2**). Les irrégularités de son interface inférieure pourraient résulter du « grattage » opéré par les engins de débardage ayant supprimé les structures végétales inopportunes ou dépérissantes. Le fait que ces traces de débardage apparaissent à environ 60 cm derrière la fondation du socle de la Mort nous indique approximativement à quelle distance de ce dernier se trouvait la ligne de charmilles constituant la niche en abside de la case n° 58.

- Niveaux de circulation actuels

Aujourd'hui on circule à la surface d'une couche d'humus faisant un peu plus de 10 cm d'épaisseur (**U.S. 1**). On l'observe dans tous les sondages (**Pl. IX**). Sa couleur brun-noir résulte de la présence d'une quantité importante de matière organique en cours de décomposition. En effet, cette couche est alimentée en permanence par les feuilles et les brindilles des arbres constituant le sous-bois actuel.

La coupe stratigraphique du sondage S.II permet quant à elle d'observer la présence entre 18 m 60 et 21 m 10 d'une fine couche d'humus dont la structure compactée et litée indique qu'elle est soumise à des passages réguliers de véhicules (**U.S. 21**). Il s'agit de la bande de circulation actuelle de la Route de la Fontaine Sylvie. On observe qu'elle est un peu moins large que celle de l'allée figurée sur le plan historique de référence (**Pl. XI**).

D- Synthèse des données opérationnelles

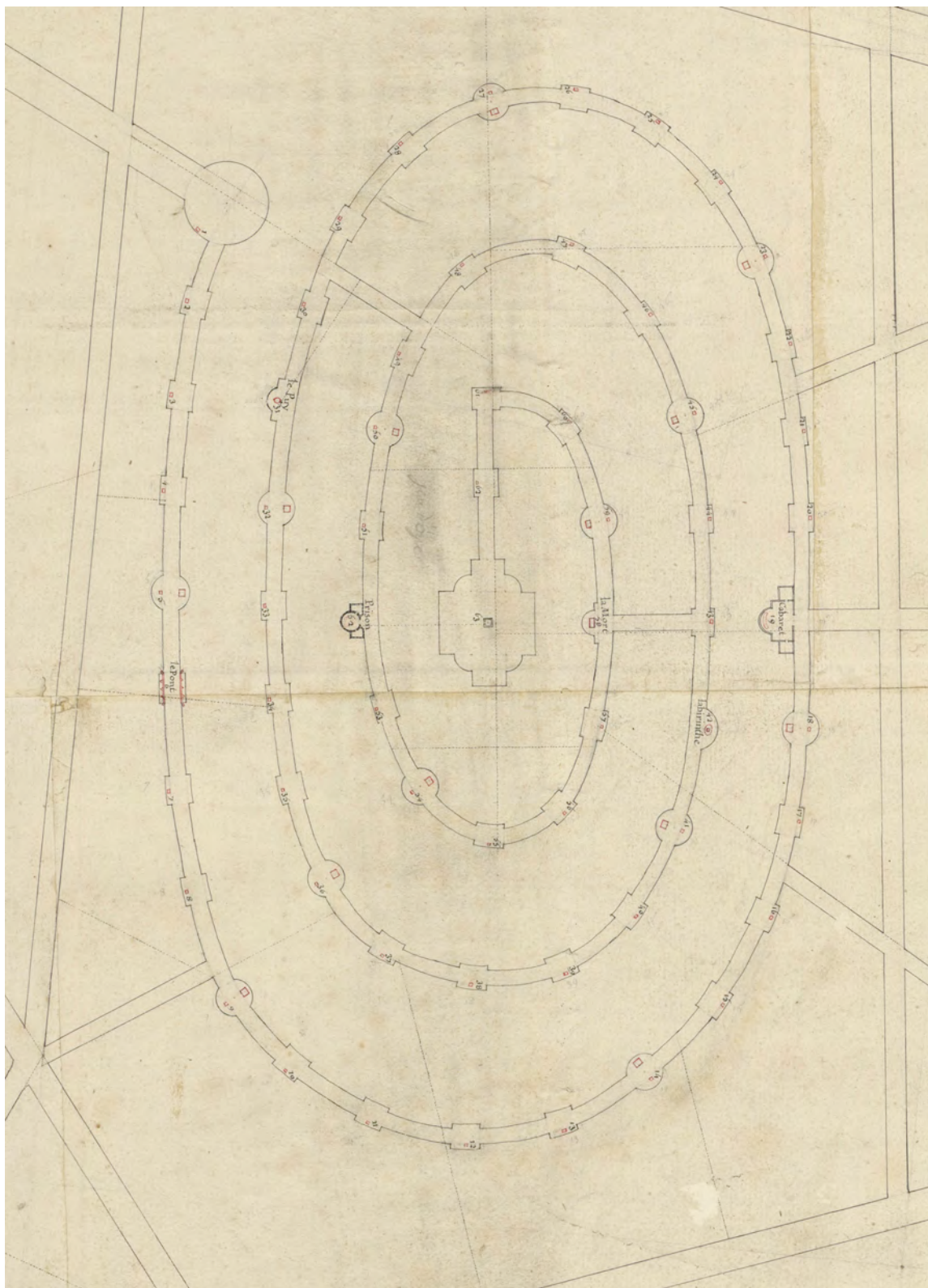


fig. 46 : Plan projet du jeu de l'Oie de Chantilly – Plan du Petit Parc de Chantilly, crayon sur papier, anonyme, vers 1737, détail - Archives du château de Chantilly, cote CP-CHA-C-001-(03)

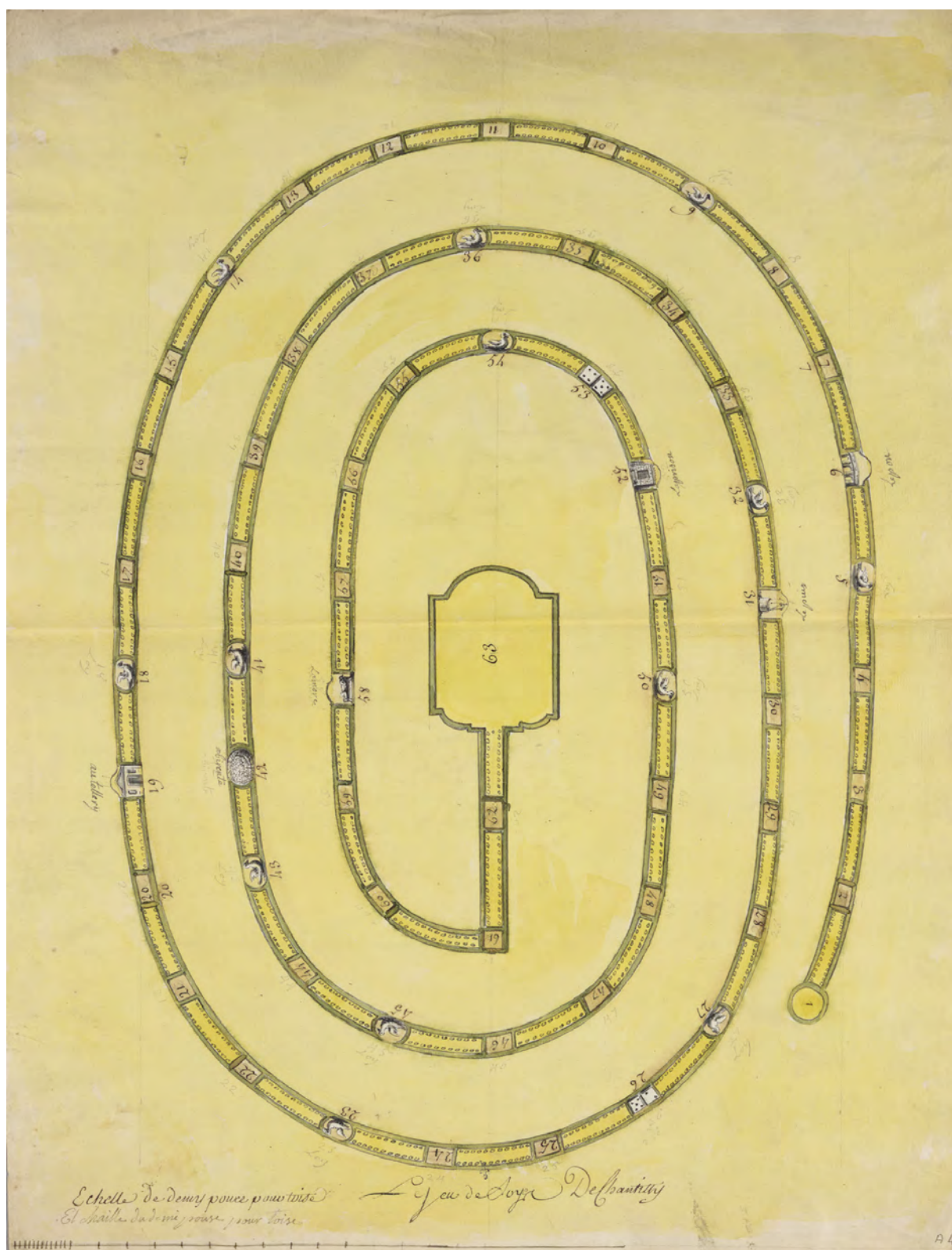


fig. 47 : Dessin schématique du jeu de l'Oie de Chantilly - Le jeu de L'oye De Chantilly, dessin anonyme, non daté – Archives du château de Chantilly, cote DE 1266 (1)

a) La case de départ

Case n° 1

- Les données historiques

Le plan historique de référence (**fig. 48**) représente une grande case circulaire dont le diamètre fait environ 15,60 m, soit, si on raisonne en mesures d'Ancien Régime, l'équivalent de 8 toises (= 15,592 m). Elle comporte une borne numérotée implantée à environ 2 m à l'ouest du départ de l'allée de jeu.

Le dessin schématique représente quant à lui une case circulaire de plus grande dimension que toutes les autres vignettes (**fig. 49**).

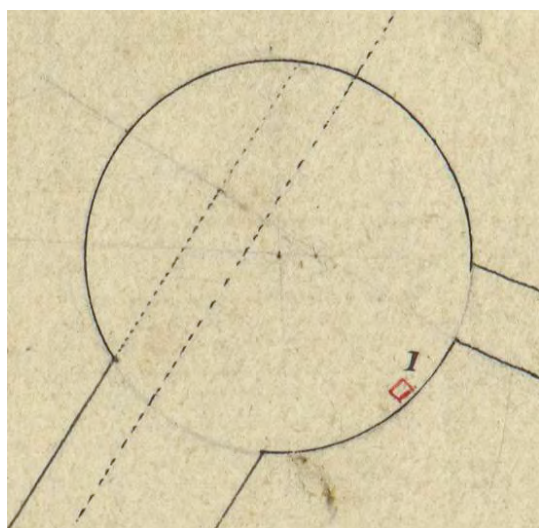


fig. 48 : Case n° 1 - Plan historique de référence

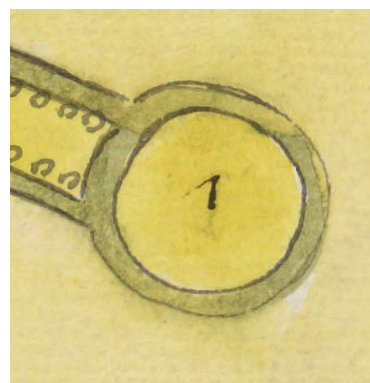


fig. 49 : Case n° 1 – Dessin schématique

- Les données de terrain

Aucune borne numérotée ne subsiste au niveau de cette case, mais il est probable qu'elle a été supprimée lors des travaux d'aménagement de la Route du Quinconce à la fin du XVIIIe siècle.

Le diamètre actuel de la case fait 14,60 m, soit 1 m de moins qu'à l'origine. Cet écart correspond approximativement à la largeur de la plate-bande de pelouse implantée tout autour de la case lors de la récente restauration de la Route du Quinconce. Le vieux charme qui subsiste à l'arrière de cette plate-bande du côté sud de la case, témoigne de l'emplacement de la charmille qui délimitait la case n° 1 au XVIIIe siècle. Celui qui se trouve plus à l'ouest est hérité de la palissade qui bordait le côté sud du segment de route reliant la case n° 1 à la Route de la Fontaine Sylvie. Ces arbres sont de bons indicateurs des limites historiques des dispositions paysagères originelles.

Actuellement, deux bancs courbes en pierre calcaire se font face de part et d'autre de la case n° 1 (**fig. 50**). Celui situé à proximité du départ de l'allée de jeu est ancien et date du XVIIIe. Son assise moulurée repose sur trois pieds taillés dans le même bloc monolithe que leur fondation. L'autre banc est une copie récente du précédent et a remplacé un banc ancien à deux pieds, similaire au banc ancien à trois pieds, et qui était encore là en décembre 2012. Il est probable que ces bancs n'étaient pas à leur emplacement d'origine. En effet, le plan projet du jeu de l'Oie montre bien l'existence de deux bancs courbes en pierre : l'un (le plus

grand, probablement celui à trois pieds) est situé à l'intérieur du Cabaret, et l'autre (le plus petit, probablement celui à deux pieds) se trouve dans la Prison. Selon nous, à une date indéterminée située entre la fin du XVIII^e siècle et le XX^e, ces deux bancs ont été déplacés afin d'orner la grande case circulaire désormais intégrée au tracé de la Route du Quinconce.



fig. 50 : Dispositions actuelles de la case n° 1

b) L'allée de jeu

- Les données historiques

D'après le plan historique de référence (**fig. 46**), l'allée de jeu faisait aux alentours de 3,25 m de large soit l'équivalent de 10 pieds (= 3,248 m). Les raccourcis faisaient la même largeur excepté celui qui reliait la case n° 19 à la Route du Hameau, qui faisait environ 3,90 m, soit 12 pieds (= 3,898 m), c'est-à-dire la même largeur que les allées ou « routes » du Petit Parc.

D'après les sources d'archives, cette allée semble avoir été délimitée par des palissades basses, dites aussi banquettes de charmilles.

- Les données de terrain

Le sol de cette allée a visiblement bénéficié d'un traitement de surface minimaliste⁷⁷. D'après les données de fouille, celui-ci était soit en terre, soit plus certainement planté de pelouse.

Les vieux charmes hérités des banquettes de charmilles originelles et situés sur les limites théoriques de cette allée sont susceptibles de nous indiquer l'emplacement précis de son tracé en différents points du parcours (**Pl. VII**). Son côté gauche (dans le sens de progression du jeu), est marqué par les arbres repérés entre les cases n° 6 et 7, 8 et 9, 28 et 29, 38 et 39, 47

⁷⁷ Compte tenu de la nature sableuse du substrat local, le sous-sol du jeu de l'Oie est naturellement bien drainé. Outre les raisons économiques, ce critère a sans doute joué en faveur d'un aménagement de surface minimaliste.

et 48. Son côté droit est quant à lui marqué par les arbres repérés entre les cases n° 14 et 15, et 44 et 45.

L'implantation du raccourci démarrant entre les cases n° 21 et 22 nous est également indiquée par la présence d'un charme fossile situé sur sa limite sud théorique (**Pl. VII**).

c) Les cases simples

Cases n° 2, 3, 4, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 20, 21, 22, 24, 25, 28, 29, 30, 33, 34, 35, 37, 38, 39, 40, 43, 44, 46, 47, 48, 49, 51, 55, 56, 57, 60, 61 et 62

- Les données historiques

Sur le plan historique de référence (**fig. 51**), les cases simples sont des rectangles dont le grand côté, parallèle à l'axe de l'allée, fait environ 5,20 m de long, soit 16 pieds de long (= 5,197 m), et le petit côté, perpendiculaire à l'axe de l'allée, 4,55 m, soit 14 pieds (= 4,547 m).

Les retraits en forme de niches rectangulaires situés de part et d'autre de l'allée font environ 0,65 m de profondeur, soit 2 pieds (= 0,649 m).

La borne est implantée au milieu de la niche rectangulaire de droite dans le sens de progression du jeu, et se trouve à l'aplomb de la limite fictive de l'allée (**Pl. XII**).

- Les données de terrain

Toutes les bornes conservées des cases simples sont authentiques et en place - plus ou moins enfoncées dans le sol et plus ou moins inclinées - sauf la borne n° 10 qui a remplacé une borne manquante lors d'une phase de restauration ancienne du jeu de l'Oie (époque du duc d'Aumale, fin XIX^e ?) et dont l'emplacement n'est pas fiable, et la borne n° 60 qui elle est authentique, mais qui a été déplacée lors de la construction de la Route du Quinconce à la fin du XVIII^e siècle. En élévation, chaque borne fait environ 9,5 cm de hauteur soit 3 pouces et demi (= 9,474 cm) et 32 cm de côté soit 1 pied (= 32,484 cm). Les arêtes de leur face supérieure sont adoucies par une petite mouluration convexe et le numéro, gravé au centre de cette même face, est tourné de façon à être lisible en ayant le dos tourné vers le centre du jeu (**fig. 51**). Elévation et fondation sont taillées dans un même bloc monolithe de calcaire à grain fin.



fig. 51 : Borne de la case n° 2

Au total, il manque 8 bornes : celles des cases n° 28, 29, 30, 35, 44, 49, 50 et 51.

A l'emplacement des cases simples n° 10, 15, 47 et 57, certains charmes fossiles pourraient témoigner de l'implantation des anciennes banquettes de verdure. Celui repéré au niveau de la case n° 47 est sans équivoque. Il se trouve exactement sur l'angle N/O de la niche rectangulaire située à droite dans le sens de progression du jeu (**Pl. VII**).

En croisant les données de terrain avec les données historiques, nous avons tenté de restituer le schéma de construction d'une case simple (**Pl. XII**).

d) Les cases Oie

Cases n° 5, 9, 14, 18, 23, 27, 32, 36, 41, 45, 50, 54, 59

- Les données historiques

Les sources d'archives évoquent la présence dans le jeu de « *figures d'oies montées sur des piédestaux* »⁷⁸.

Sur le plan historique de référence (**fig. 52**), chaque case Oie est un cercle dont le rayon fait environ 3,40 m, soit 10,5 pieds (= 3,410 m). L'ouverture des niches en arc de cercle situées de part et d'autre de l'allée fait environ 5,85 m de large, soit 18 pieds (= 5,847 m). La borne numérotée est implantée au centre de la niche de droite, dans le sens de progression du jeu, et se trouve à l'aplomb de la limite fictive de l'allée. Le socle d'oie quadrangulaire (carré ou rectangulaire) qui lui fait face du côté gauche de l'allée se situe également à l'aplomb de la limite fictive de l'allée. De centre à centre, ces éléments lapidaires sont distants d'un peu moins de 4 m.

Sur le dessin schématique, les cases Oie sont des vignettes ovales occupées par des volatiles vus de profil (**fig. 53**).

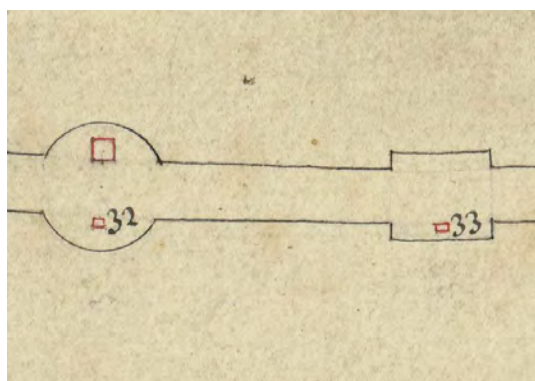


fig. 52 : Case Oie n° 32 et case simple n° 33 - Plan historique de référence

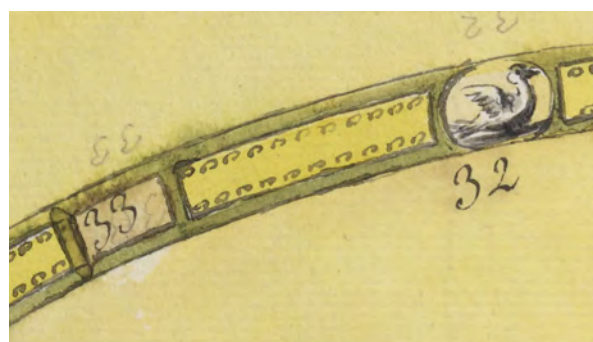


fig. 53 : Case Oie n° 32 et case simple n° 33 – Dessin schématique

⁷⁸ « (...) A côté est le jeu d'Oie pratiqué dans un nouveau bosquet, avec des pierres qui marquent les numéros, & d'espace en espace des figures d'oies montées sur des piédestaux. » dans DEZALLIER D'ARGENVILLE A.-N., *Voyage pittoresque des environs de Paris, ou description des maisons royales, châteaux & autres lieux de plaisance, situés à quinze lieues aux environs de cette ville*, à Paris, chez De Bure, Libraire, 1755, p. 343

- Les données de terrain

L'état de conservation des dispositions originelles des cases Oie est très variable. Les cases n° 27, 32 et 45 sont les seules à posséder à la fois une borne et un socle d'oie conservés en élévation. Les bornes des cases n° 5, 18, 23, 36, 41, 50, 54 et 59 sont authentiques et en place, mais leurs socles d'oie, dont seule la fondation est conservée, ont disparu. La case n° 14 a perdu sa borne, mais son socle d'oie est conservé en fondation. Quant à la case n° 9, son socle est authentique et conservé en élévation, en revanche sa borne, typologiquement similaire à la borne n° 10, est tardive (époque du duc d'Aumale, fin XIXe ?) et mal implantée.

Dans les cases où le binôme socle d'oie et borne est authentique et conservé en élévation l'espace entre les deux éléments lapidaires, de centre à centre, fait un peu plus de 5 m. Ainsi, il semble que contrairement à ce que montre le plan historique, ces éléments n'ont pas été implantés au bord des limites fictives de l'allée, mais en retrait de ces dernières, à l'intérieur des niches en arc de cercle.

Les socles monolithes affleurant le sol et dont les côtés oscillent entre 75 et 80 cm de long, ne constituaient vraisemblablement que la base du support de l'oie sculptée mentionnée dans les sources. Il existait certainement un élément intermédiaire, une sorte de « piédestal », sur lequel la statue était montée. D'après nos observations, ce « piédestal » devait être solidaire du socle. Ceci expliquerait que les faces supérieures des socles conservés sur le terrain soient toutes très irrégulières. Si la pierre monolithe retrouvée en position secondaire au niveau de la case n° 41 est bien l'un de ces piédestaux (**Pl. V, ST.1**), ceux-ci faisaient 50 cm de côté et 22 cm de haut.

Quant aux oies, il n'existe aucune représentation figurée permettant de s'en faire une idée précise. Tout au plus peut-on dire qu'elles étaient en pierre.

Les vieux charmes repérés au niveau des arrondis des cases Oies n° 27 et n° 41 sont susceptibles d'être des rejets des pieds-mères de charmille plantés au XVIIIe siècle (**Pl. VII**).

En croisant les données de terrain avec les données historiques, nous avons tenté de restituer le schéma de construction d'une case Oie (**Pl. XII**).

e) La case Pont

Case n° 6

- Les données historiques

Sur le plan historique de référence (**fig. 54**), la case Pont est une case rectangulaire dont les dimensions sont légèrement supérieures à celles des cases simples (5,60 m x 4,75 m). Le pont est représenté en plan à l'encre rouge, couleur symbolisant les éléments en pierre ou en maçonnerie. Son tablier occupe toute la largeur de l'allée, soit 3,25 m non compris les parapets, et toute la longueur de la case, soit 5,60 m. Il comporte quatre arches, trois avant-becs d'un côté et trois arrière-becs de l'autre.

Sur le dessin anonyme intitulé *Le jeu de Loye De Chantilly*, les édifices des cases spéciales sont représentés en élévation à l'intérieur de petites vignettes. A la case n° 6 dénommée « Lapon » figure un pont à trois arches avec deux avant-becs (ou arrière-becs) (**fig. 55**).



fig. 54 : Case n° 6 « le Pont » - Plan historique de référence

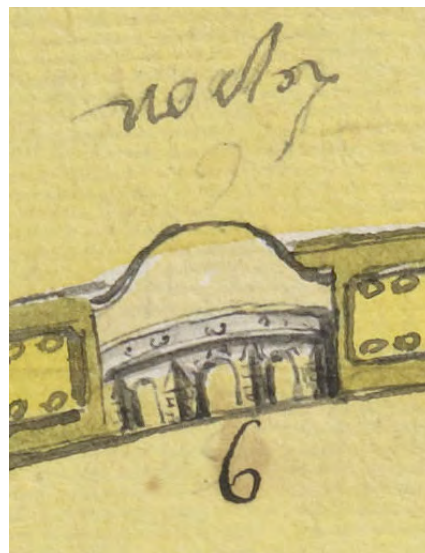


fig. 55 : La vignette n° 6 « le Pont » – Dessin schématique

- Les données de terrain

Le Pont est, avec le Puits, l'une des rares fabriques de l'ancien jeu de l'Oie à être conservée en élévation. Le fait qu'il s'agisse de fabriques maçonnées a sans doute beaucoup joué en faveur de leur conservation. D'un point de vue typologique, ce pont miniature est conçu sur le modèle des ponts de rivière réalisés à la même époque par les ingénieurs royaux. Jean-Louis Bernard le décrit et en fait deux relevés architecturaux précis dans son rapport de février 2012⁷⁹ (fig. 56 et 57).

Contrairement à ce que figure le plan historique de référence, ce pont comporte trois arches, deux avant-becs et deux arrière-becs⁸⁰, comme celui figuré sur le dessin schématique. Sa longueur a donc visiblement été revue à la baisse par rapport au projet. Le tablier, constitué de grandes dalles grossièrement équerries, fait environ 3,90 m de long, soit 2 toises. Sa largeur, non compris les deux parapets, fait 2,35 m, et avec les parapets, environ 3,50 m ce qui correspond approximativement à la largeur de l'allée, sur laquelle il est axé (Pl. III).

Deux petits décaissements latéraux profonds actuellement d'environ 0,40 m par rapport au terrain environnant, figurent le lit d'un ruisseau fictif de part et d'autre du pont. Cet aménagement est certainement d'origine car il permettait de mettre en évidence les avant et arrière-becs des piles sculptés pour être vus.

La case n° 6 devait avoir les mêmes dimensions que les cases simples.

⁷⁹ BERNARD J.-L., *op. cit.*

⁸⁰ Un seul sur les quatre a conservé son intégrité.

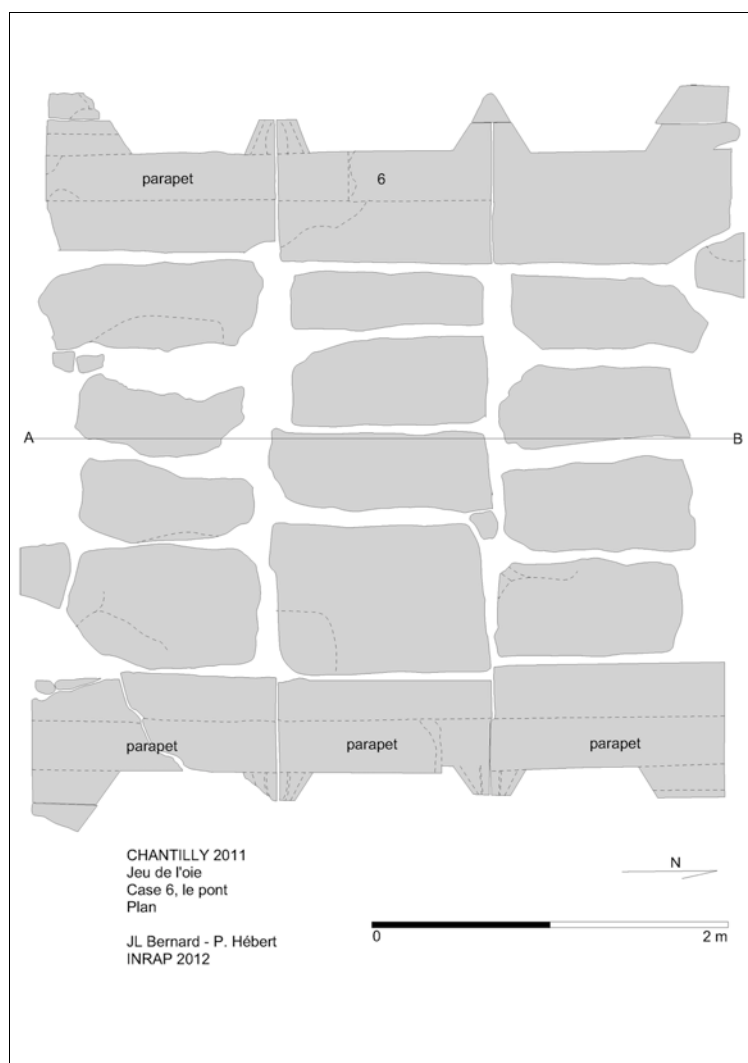


fig. 56 : Relevé en plan du pont de la case n° 6, extrait de : BERNARD J.-L., *op. cit.*

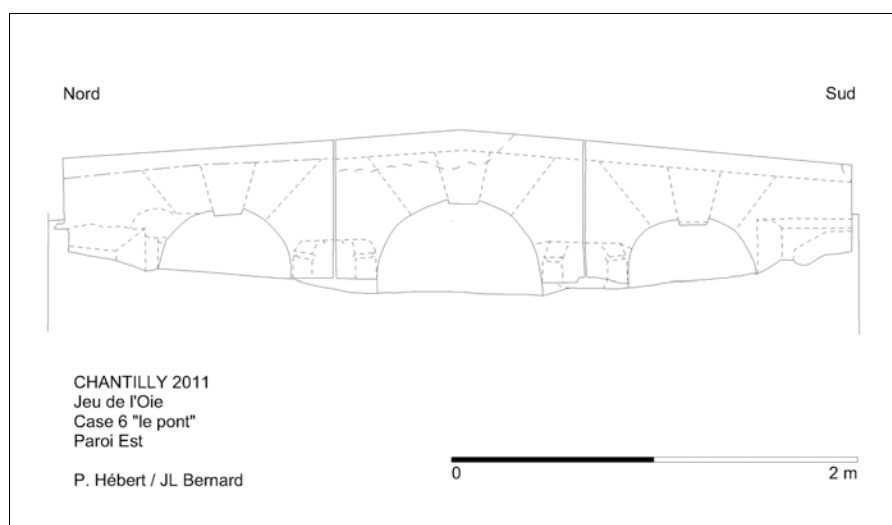


fig. 57 : Relevé de la face ouest du pont de la case n° 6, extrait de : BERNARD J.-L., *op. cit.*

f) La case Cabaret

Case n° 19

- Les données historiques

Sur le plan historique de référence (**fig. 58**), la case n° 19 comporte un édifice situé du côté gauche de l'allée dans le sens de progression du jeu. Cet édifice est représenté en plan à l'aide d'un trait double de couleur noire, signifiant qu'il s'agissait d'un édifice non maçonné. Il se compose d'un corps principal rectangulaire agrémenté du côté ouest (opposé à l'entrée) d'une alcôve en abside et sur les côtés, de deux petites salles approximativement carrées. Un élément oblong et courbe dessiné en pointillé rouge, donc en pierre, occupe le fond de l'alcôve. Il s'agit certainement d'un banc. L'entrée, située au milieu de la façade principale, est axée sur le raccourci menant à la route du Hameau, lui-même étant situé dans le prolongement de l'allée principale du Bosquet de la Salle du Sphinx, situé à l'est du Jeu de l'Oie (**fig. 60**). Ce jeu de miroir entre le Cabaret – case où le joueur doit laisser passer deux tours - et la statue du Sphinx – symbole de la maîtrise de soi - situés aux deux extrémités de la perspective, n'est sans doute pas innocent⁸¹.

Sur le dessin intitulé *Le jeu de Loye De Chantilly*, la vignette n° 19, dénommée « autellery », représente la façade d'un édifice à fronton triangulaire comportant une porte axiale et deux petites fenêtres latérales (**fig. 59**). On ne voit qu'un seul corps de bâtiment.

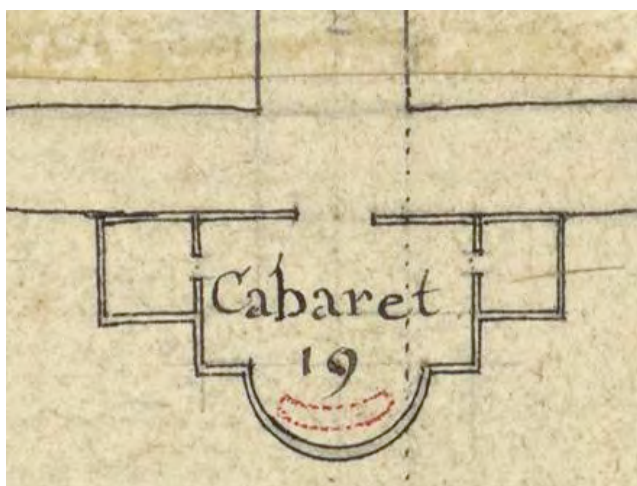


fig. 58 : Case n° 19 « Cabaret » - Plan historique de référence

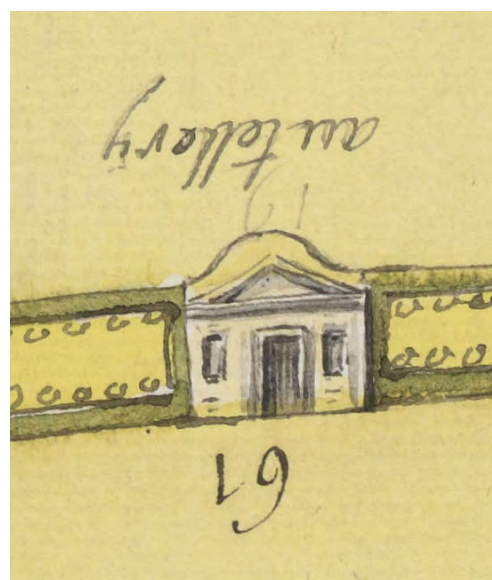


fig. 59 : La vignette n° 19 « autellery » – Dessin schématique

⁸¹ On observe que les petits raccourcis situés respectivement entre les cases n° 16 et 17, et 21 et 22, sont également implantés dans le prolongement des allées du bosquet de la salle du Sphinx. Ces liens topographiques et visuels montrent que le Jeu de l'Oie a été conçu comme une partie d'un tout et que sa composition procède d'une réflexion d'aménagement commune à l'ensemble des bosquets du Petit Parc.

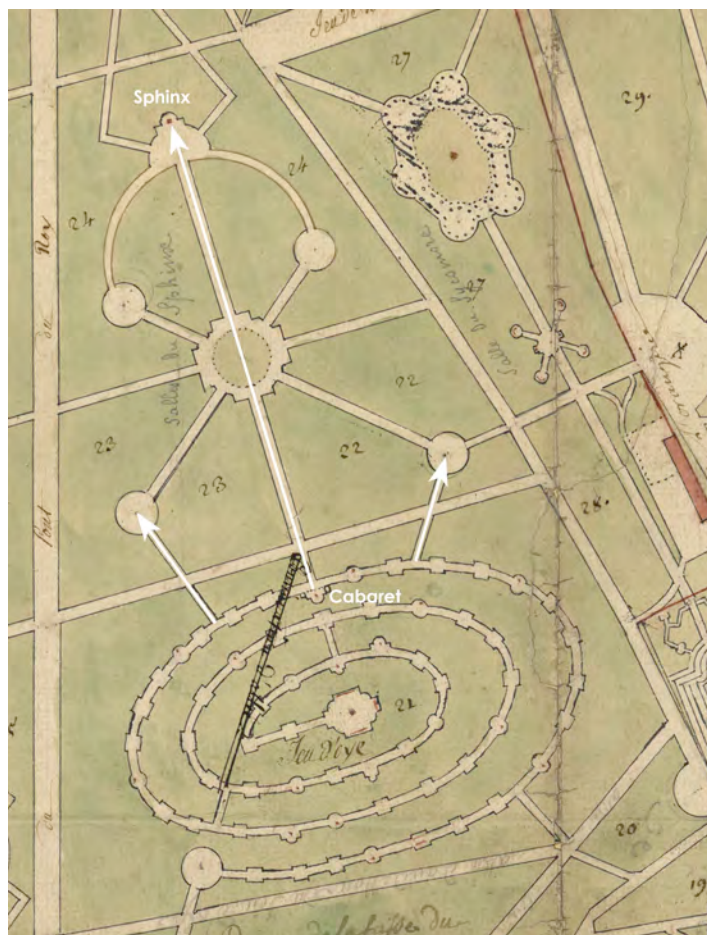


fig. 60 : Relations topographiques et visuelles entre le Jeu de l'Oie et le Bosquet du Sphinx

- Les données de terrain

La borne en pierre qui se trouve actuellement au niveau de la case n° 19 est en position secondaire et n'est pas authentique. Il s'agit d'une borne tardive, conçue à partir d'un bloc de remploi, et typologiquement similaire aux bornes n° 9 et n° 10. Elle pourrait confirmer l'hypothèse d'une phase de restauration intermédiaire intervenue probablement au XIX^e (époque du duc d'Aumale ?). Si l'on se réfère aux cases spéciales dont les fabriques sont conservées (le Pont et le Puits), la case du Cabaret ne comportait pas de borne numérotée. En revanche, on peut penser que le numéro 19 était inscrit sur la fabrique qui a disparu.

Les fondations maçonnées de cette dernière sont conservées. Leur plan correspond exactement à celui de l'édifice figurant sur le plan historique de référence (**Pl. VI**). Il s'agissait d'un édifice en matériaux légers (treillage ou pans de bois ?) bordant le côté gauche de l'allée, dans le sens de progression du jeu. Nous ignorons quel était son aspect en élévation, ni même ce qui constituait son revêtement de sol, en revanche ses dimensions au sol, grâce aux entraxes des trous de poteaux retrouvés en fouille, sont maintenant connues.

La façade principale, implantée au bord de l'allée, fait 11,28 m de long. L'entrée axiale, située dans la perspective de la salle du Sphinx et faisant 2,23 m de large, mène à une salle rectangulaire dont les dimensions sont 7,08 m sur 4,37 m⁸². Celle-ci communique latéralement

⁸² Notons que ces mesures sont des moyennes - en effet, l'édifice n'étant pas tout à fait d'équerre, on observe des différences pouvant aller jusqu'à 10 cm entre des mesures théoriquement réciproques. De plus, elles ne tiennent pas compte de l'épaisseur des parois qui elle, nous est inconnue.

avec deux petites salles latérales, lesquelles font 2,10 m dans le sens N-S et 2,25 m dans le sens E-O. L'alcôve en abside, située au fond de la pièce principale dans l'axe de l'entrée, fait quant à elle 4,66 m d'ouverture et 1,66 m de profondeur.

Enfin, il est probable que le banc figuré au fond de l'abside sur le plan historique de référence soit celui à trois pieds se trouvant actuellement du côté sud de la case n° 1.

g) Les cases Dés

Cases n° 26 et 53

- Les données historiques

Sur le plan historique de référence (**fig. 61**) les cases Dés sont traitées de la même façon que les cases simples.

Sur le dessin schématique du jeu de l'Oie, les vignettes n° 26 et n° 53 représentent deux faces de dés mises côte à côte : le 5 puis le 2 (dans le sens de progression du jeu) pour la case n° 26 (**fig. 62**), le 5 puis le 4 pour la case n° 53 (**fig. 63**).

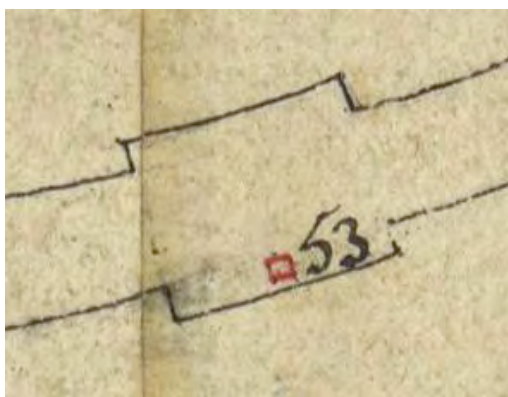


fig. 61 : Case n° 53 – Plan historique de référence



fig. 62 : La vignette n° 26 – Dessin schématique



fig. 63 : La vignette n° 53 – Dessin schématique

- Les données de terrain

Sur le terrain, les cases Dés sont marquées par une pierre monolithe dont la face supérieure est (ou était) agrémentée de deux dés sculptés (**Pl. III**). Ces pierres sont plus grandes que les bornes numérotées classiques - 73,5 x 54 x 18,3 cm - mais elles présentent la même petite mouluration convexe au niveau des arêtes de leur face supérieure. A l'origine, les dés étaient taillés dans le même bloc monolithe que la borne⁸³. Il s'agit de cubes de 16 cm de côté, dont les faces visibles comportent de petites cavités circulaires indiquant les points. Seuls les dés de la borne n° 53 sont conservés, l'un est en place, l'autre s'est détaché (sous l'action de l'homme et/ou de l'érosion), mais son négatif, toujours lisible, nous permet de savoir exactement où il se trouvait sur la pierre. Les négatifs des dés de la borne n° 26 sont également parfaitement lisibles (**fig. 64 et 65**). Les faces supérieures des dés de la borne n° 53 indiquent les chiffres 5 et (3 ou 4), ce qui laisse supposer une certaine cohérence avec le dessin anonyme.

Le numéro 53, gravé dans la même écriture cursive que ceux des bornes classiques et haut de 8,5 cm, est bien lisible sur la face supérieure de la borne n° 53, en revanche celui de la borne n° 26 s'est pratiquement effacé.

Il est difficile de savoir si ces pierres affleuraient, comme c'est le cas actuellement pour la borne n° 53, ou si le socle émergeait entièrement du sol. Dans une logique esthétique, il semble qu'il faille privilégier la seconde solution. Par ailleurs, le fait qu'elles soient encore parfaitement de niveau et qu'elles n'aient pas basculé, tendrait à prouver qu'elles reposent sur des fondations maçonnées similaires dans leur conception à celles repérées au niveau des socles d'Oie.

Les deux vieux charmes repérés à l'est de la borne n° 53 sont de toute évidence hérités des anciennes banquettes de verdure. L'un se trouve sur l'angle N/E de la niche rectangulaire située à gauche dans le sens de progression du jeu, et l'autre se trouve sur son angle S/O (**Pl. VII**).



fig. 64 : Les Dés de la case n° 26



fig. 65 : Les Dés de la case n° 53

⁸³ Contrairement aux observations de J.-L. Bernard qui parle de « sculptures rapportées et scellées au mortier » (J.-L. Bernard, *op. cit.*, p. 77), ces dés étaient sculptés dans le même bloc monolithe que la base.

h) La case Puits

Case n° 31

- Les données historiques

Sur le plan historique de référence (**fig. 66**), le « Puy » est circulaire et représenté en rouge, comme tous les autres éléments en pierre de taille agrémentant le parcours. Il se situe au centre d'une niche rectangulaire à abside, du côté droit de l'allée dans le sens de progression du jeu. L'ouverture de cette niche fait environ 7,80 m, soit 4 toises de large (= 7,796 m). Sa profondeur au niveau des petits retraits latéraux fait environ 1 m, soit 3 pieds (= 0,974 m), et dans l'axe de l'abside, environ 1,60 m soit 5 pieds (= 1,624 m). L'ouverture de l'abside fait quant à elle environ 4,20 m de large, soit 2 toises et 1 pied ou 13 pieds (= 4,222 m). Le puits touche la limite fictive de l'allée et est distant d'environ 1,30 m soit 4 pieds (= 1,299) du fond de l'abside.

Sur le dessin schématique du jeu l'Oie, la vignette « le puits » (**fig. 67**) montre un puits en pierres de taille équipé d'une potence métallique sur laquelle est fixée une poulie.

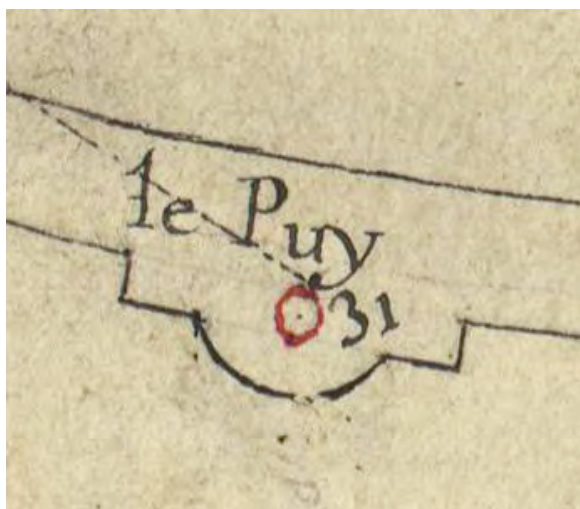


fig. 66 : Case n° 31 « le Puy » - Plan historique de référence

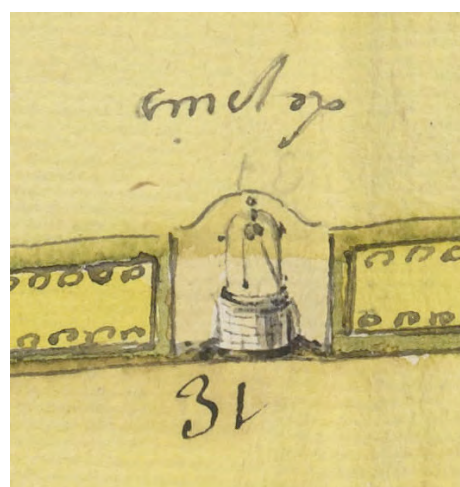


fig. 67 : La vignette n° 31 « Le puits » – Dessin schématique

- Les données de terrain

Le faux puits circulaire présent au niveau de la case n° 31 est authentique et en place (**fig. 68**). Il est constitué d'une partie enterrée formée de trois assises maçonnées, et d'une partie hors sol formée de trois assises annulaires monolithes superposées. Le diamètre intérieur est constant et fait 70,5 cm. Le diamètre extérieur, mesuré au niveau de la margelle, fait 114 cm. La face supérieure de cette dernière comporte une profonde entaille verticale qui pourrait correspondre au négatif d'un scellement au plomb ayant permis de fixer une potence à une branche. Celle-ci était donc plus rudimentaire que celle figurée sur le dessin schématique.

L'arête supérieure de la pierre annulaire formant la base du puits et les arêtes de la margelle sont ornées d'une mouluration convexe similaire à celle des bornes numérotées et des Dés. Le numéro « 31 », gravé sur la face latérale de la pierre de margelle, est actuellement tourné

vers l'ouest, mais sa position originelle était à l'est, afin d'être visible par les joueurs ayant le dos tourné vers le centre du jeu⁸⁴.



fig. 68 : Le Puits de la case n° 31

i) La case Labyrinthe

Case n° 42

- Les données historiques

Sur le plan historique de référence (**fig. 69**), le « *labyrinthe* » est représenté à l'encre rouge - il s'agit donc d'une figure en pierre - sous la forme d'un élément ovale au centre duquel se trouve un élément quadrangulaire plus petit, très similaire aux bornes numérotées. Cette figure est mise en valeur à l'intérieur d'un renforcement arrondi situé du côté droit de l'allée dans le sens de progression du jeu, lequel renforcement fait environ 7,70 m d'ouverture soit 4 toises (= 7,796 m), et 2,60 m de profondeur soit 8 pieds (= 2,598 m). Son dessin épouse le tracé d'un arc de cercle de 10 pieds de rayon (= 3,248 m) dont le centre se trouve au milieu de l'allée.

Sur le dessin schématique du jeu de l'Oie (**fig. 70**), la vignette de l'« *abirente* » (sic) représente un élément ovale dont les circonvolutions intérieures évoquent le tracé d'un labyrinthe.

⁸⁴ Lors de leur découverte dans les années 1980, les éléments monolithes de ce puits étaient démontés. Etant donné qu'à l'époque on ignorait où passait l'allée de jeu originelle, leur remontage a été effectué de façon aléatoire.

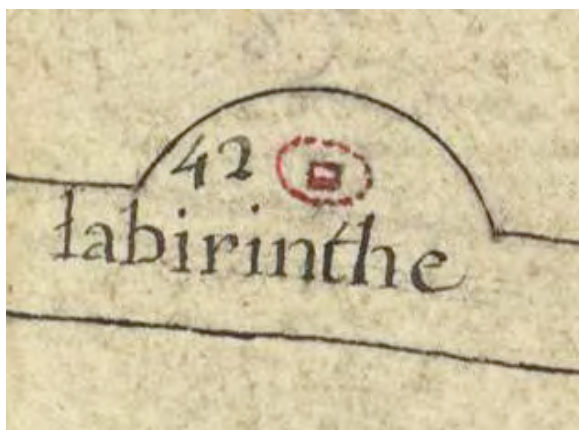


fig. 69 : Case n° 42 « labirinte » - Plan historique de référence



fig. 70 : La vignette n° 42 « abirente » – Dessin schématique

- Les données de terrain

Le massif de fondation ovale retrouvé à l'emplacement théorique de la case n° 42 concorde assez bien avec les éléments historiques et permet de savoir exactement où était implantée la figure du Labyrinthe. Celle-ci ayant disparu, il est aujourd'hui impossible de s'en faire une idée précise. Les maigres éléments dont nous disposons permettent toutefois de poser quelques hypothèses. Par comparaison avec les socles d'oie, on peut penser que la fondation retrouvée en fouille supportait un socle monolithe ovale. Celui-ci pouvait faire environ 1,30 m x 0,80 m soit 4 pieds x 2,5 pieds⁸⁵, et supporter en son centre un élément carré, ou rectangulaire, lequel pouvait être sculpté (ou gravé) en forme de labyrinthe. La case ne comportait pas de borne numérotée mais il est probable que le numéro 42 était gravé sur la face supérieure du socle, de la même façon que pour les Dés.

j) La case Prison

Case n° 52

- Les données historiques

A la case de la Prison, le plan historique de référence (**fig. 71**) représente un édifice implanté le long du côté droit de l'allée dans le sens de progression du jeu. Celui-ci comprend une partie circulaire centrale communiquant avec deux petites salles quadrangulaires latérales. Son tracé à l'encre noire et le fait que ses parois, tracées à l'aide d'un trait double, soient ponctuées à intervalles réguliers de zones pleines assimilables à des poteaux, laisse penser qu'il s'agissait d'un bâtiment en structure légère (treillage ou pans de bois ?). Au fond de la salle circulaire se trouve un élément oblong et courbe dessiné à l'encre rouge. Il s'agit vraisemblablement d'un banc en pierre du même type que celui représenté au fond de l'alcôve du Cabaret.

Sur le dessin schématique du jeu de l'Oie, la vignette « Laprison » représente quant à elle un édifice en maçonnerie appareillée avec un corps central et deux petites ailes latérales dessinées en perspective. Sa façade comporte une unique baie centrale équipée de barreaux au-dessous de laquelle se trouve un banc à deux pieds (**fig. 72**).

⁸⁵ Le massif de fondation fait environ 1,40 m x 1 m, soit 4,5 pieds x 3 pieds.

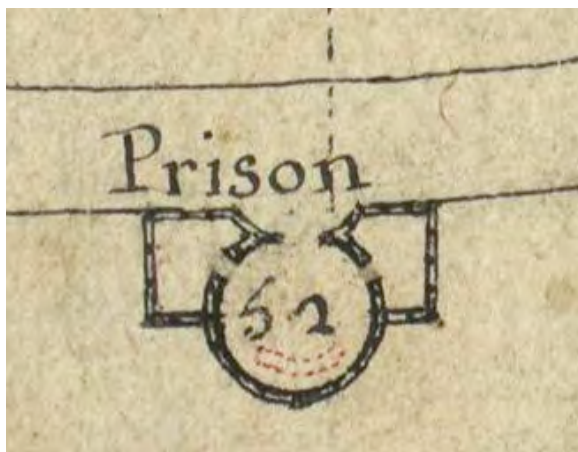


fig. 71 : Case n° 52 « Prison » - Plan historique de référence

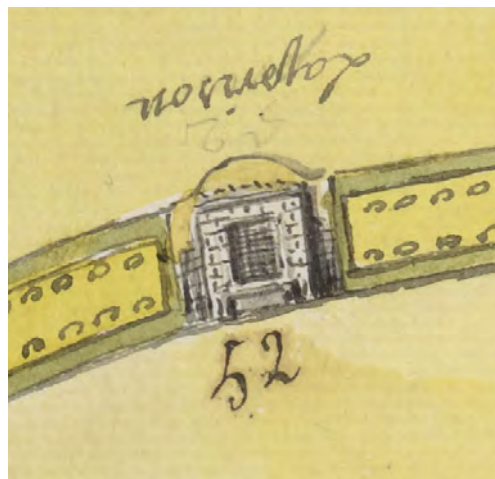


fig. 72 : La vignette n° 52 « Laprison » – Dessin schématique

- Les données de terrain

Il n'existe pas de borne n° 52 sur le terrain, mais si l'on se réfère aux cases spéciales dont les fabriques sont conservées (le Pont et le Puits), la case de la Prison ne devait pas en comporter. En revanche, on peut penser que le numéro 52 était inscrit sur la façade de la fabrique.

Celle-ci a disparu mais les vestiges relevés par Jean-Louis Bernard en 2011 au niveau de la case n° 52 (**fig. 73**) sont en parfaite adéquation avec le plan de l'édifice représenté sur le plan historique de référence (**Pl. III et Pl. VII**). Ils sont par ailleurs comparables aux vestiges du Cabaret mis au jour en 2013 au niveau de la case n° 19. Même si à l'époque la présence de négatifs de poteaux n'avait pas été décelée, il est clair qu'il s'agit des plots de fixation des poteaux constituant la structure d'un édifice en matériaux légers (treillage ou pans de bois ?). Plus précisément, les structures 1, 2 et 3 matérialisent les angles de la petite salle nord de la Prison, tandis que les structures 4 et 5 marquent l'implantation des petits murs curvilignes encadrant la porte d'entrée.

Nous ignorons quel était l'aspect de cette fabrique en élévation, ni même ce qui constituait son revêtement de sol. En revanche, ses dimensions sont maintenant en partie connues⁸⁶. Si l'on se réfère au plan historique de référence, la salle circulaire centrale faisait environ 2 m de rayon, soit 1 toise (= 1,949 m). D'après les données de fouille, la petite salle nord faisait environ 1,60 m de large en façade soit 5 pieds (= 1,624 m), 2,30 m de profondeur soit 7 pieds (= 7,08 m), et 1 m de large en façade arrière soit 3 pieds (= 0,974 m). La porte d'entrée faisait environ 1,30 m de large soit 4 pieds (= 1,299 m), et les murs curvilignes qui la précèdent correspondent aux arcs d'un cercle ayant un diamètre d'un peu plus de 3 m, soit 10 pieds (= 3,248 m).

Enfin, il est probable que le banc figuré à l'intérieur de la salle circulaire sur le plan historique de référence soit celui à deux pieds photographié en 2011 par Jean-Louis Bernard du côté nord de la case n° 1 (**fig. 74**), et qui depuis, a été remplacé par un banc flambant neuf à trois pieds.

⁸⁶ Les vestiges de la salle circulaire et de la petite salle sud n'ont pas été dégagés, mais il est certain qu'ils sont là. En cas de restitution, il conviendra de mener en amont une petite opération archéologique afin de les relever.

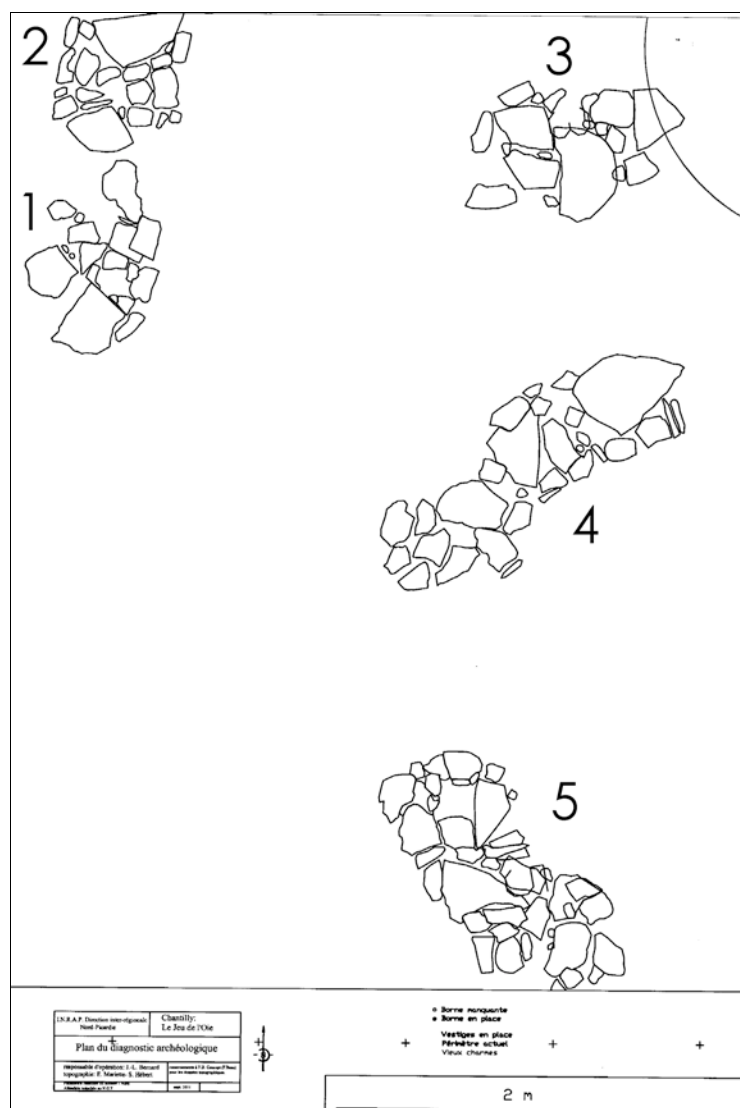


fig. 73 : Relevé en plan des structures découvertes au niveau de la case de la Prison, extrait de : BERNARD J.-L., *op. cit.*



Le banc le plus petit, détail de l'ornementation

fig. 74 : Banc à deux pieds photographié par Jean-Louis Bernard en 2011 au niveau de la case n° 1, extrait de : BERNARD J.-L., *op. cit.*, p. 70

k) La case Mort

Case n° 58

- Les données historiques

A la case n° 58 dénommée « *la Mort* », le plan historique de référence figure un élément rectangulaire – 0,90 m x 1,60 m - de couleur rouge, donc en pierre, situé du côté gauche de l'allée⁸⁷, dans l'axe du raccourci reliant la case n° 58 à la case n° 47 (**fig. 75**). Cet élément est mis en scène au sein d'une niche formée d'une abside centrale et de deux petits retraits latéraux rectangulaires. L'ouverture de la niche sur l'allée fait environ 7,45 m de large soit 23 pieds (= 7,471 m), et celle de l'abside demi-circulaire, 4,55 m soit 14 pieds (= 4,547 m). Les petits retraits latéraux font environ 1,45 m de large soit 4,5 pieds (= 1,461 m) et 0,65 m de profondeur soit 2 pieds (= 0,649 m). Le rayon de l'abside demi-circulaire fait environ 2,25 m soit 7 pieds (= 2,273 m). La figure en pierre représentant la Mort est implantée en retrait de la limite fictive de l'allée, à l'aplomb du diamètre de cette abside.

Sur le dessin schématique du jeu de l'Oie, la vignette de « *Lamore* » (sic) représente une statue de personnage couché posée sur un socle en pierre mouluré (**fig. 76**). Et la règle du Jeu de l'Oie de Chantilly⁸⁸, conservée aux archives du Musée Condé, précise qu'à la case n° 58 se trouve « *un enfant qui dore* ».

Ainsi, les informations historiques se recoupent assez bien.



fig. 75 : Case n° 58 « *la Mort* » - Plan historique de référence



fig. 76 : La vignette n° 58 « *Lamore* » – Dessin schématique

- Les données de terrain

Le massif maçonné retrouvé au niveau de la case n° 58, dont les dimensions – 1,05 m x 1,50 m - sont proches de celles de l'élément rectangulaire figuré en rouge sur le plan historique de référence (**Pl. VII**), correspond à la fondation d'une figure sculptée oblongue qui pourrait très bien être une allégorie de la Mort posée sur un socle telle que la vignette du dessin schématique la représente.

D'après les données stratigraphiques, cette figure était distante de la banquette de charmille du fond de la niche d'à peu près 1 m soit 3 pieds (= 0,974 m), ce qui est relativement cohérent avec ce que représente le plan historique de référence.

⁸⁷ Dans le sens de progression du jeu.

⁸⁸ Transcrite dans : BERNARD J.-L., *op. cit.*, p. 55

Il n'existe pas de borne n° 58 sur le terrain, mais on peut supposer qu'il n'y en a jamais eu et que le numéro, comme pour le Puits, le Pont et les Dés, était gravé directement sur la figure, ou plus exactement sur son socle.

I) La case d'arrivée

Case n° 63

- Les données historiques

Sur le plan historique de référence (**fig. 77**), la case d'arrivée est une vaste salle de verdure d'environ 390 m² dont le plan a globalement la forme d'une croix. Son schéma de construction résulte de l'imbrication de deux rectangles, l'un orienté N-S et situé dans l'axe de l'allée, faisant environ 6,35 m de large sur 23,55 m de long, et l'autre, orienté E-O et perpendiculaire au précédent, faisant 11,70 m de large sur 17,85 m de long. Des quarts de rond d'environ 3,10 m de rayon occupent les quatre angles saillants formés aux intersections des deux rectangles. Au centre de la case, se trouve une petite fabrique de plan carré d'environ 1,60 m de côté soit 5 pieds (= 1,624 m). Celle-ci est représentée à l'aide d'un trait double de couleur noire, donc on suppose qu'il s'agit d'un édifice en matériaux légers du même type que la Prison et le Cabaret. Elle comporte une ouverture minuscule (environ 36 cm) au milieu de son côté ouest.

Le dessin schématique représente quant à lui une case globalement rectangulaire, dont le côté sud opposé à l'allée est agrémenté d'une abside et dont le côté nord est orné de festons (**fig. 78**).

Dans la règle du Jeu de l'Oie de Chantilly⁸⁹, conservée aux archives du Musée Condé, cette case est dénommée « *le jardin de loye* ».

- Les données de terrain

Le massif maçonné de plan carré retrouvé au centre de l'espace théorique de la case (**Pl. VII**), ne ressemble pas à une fondation d'édifice en matériaux légers telle que nous avons pu en observer au niveau des cases de la Prison et du Cabaret. Par ailleurs, ses dimensions (environ 2,50 m de côté) sont supérieures à celles de l'édifice figurant sur le plan historique de référence. Les données de fouille laissent plutôt imaginer un édifice construit en petits moellons liés au plâtre dont le sol était peut-être dallé. Mais ces suppositions reposent sur de maigres indices et sont donc à manier avec beaucoup de prudence.

Le vieil if planté approximativement dans l'axe de l'allée ainsi que les vestiges lapidaires en arc de cercle relevés par Jean-Louis Bernard en 2011 (**Pl. III**), confortent en revanche l'hypothèse d'une phase de restauration ancienne, probablement contemporaine de la mise en place des bornes numérotées n° 9, 10 et 19, et du socle d'oie de la case n° 54. On sait qu'à la fin du XIX^e siècle, le domaine a été repris en main par le duc d'Aumale. Il est possible que le jeu de l'Oie ait alors été réhabilité. On peut imaginer que les restaurateurs ont voulu reproduire les limites de la case telle que celle-ci apparaissait sur le dessin schématique du Jeu de l'Oie, seul document historique de référence à l'époque. De cette « reconstruction » ne subsisterait que l'alignement de pierres en arc de cercle sans doute censé matérialiser la niche en abside. L'if – qui peut-être à l'origine n'était pas seul – aurait été planté pour ponctuer et meubler l'espace de la case.

⁸⁹ Transcrite dans : BERNARD J.-L., *op. cit.*, p. 55

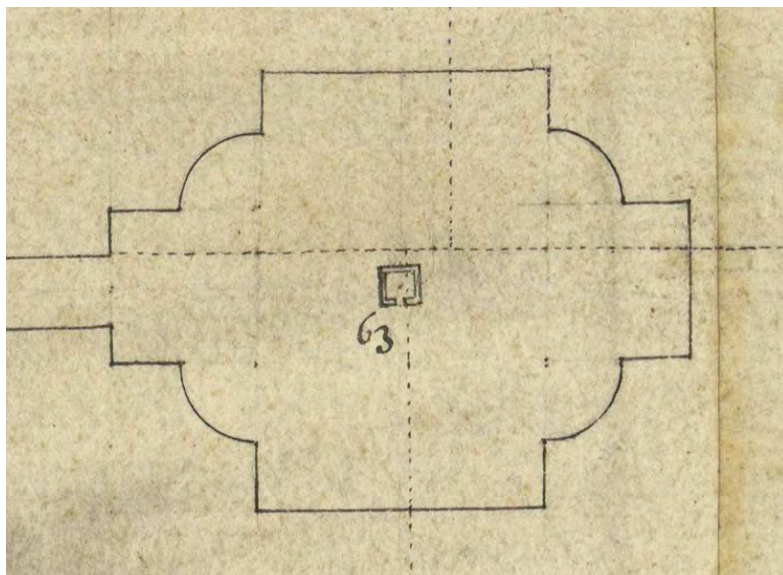


fig. 77 : Case n° 63 - Plan historique de référence

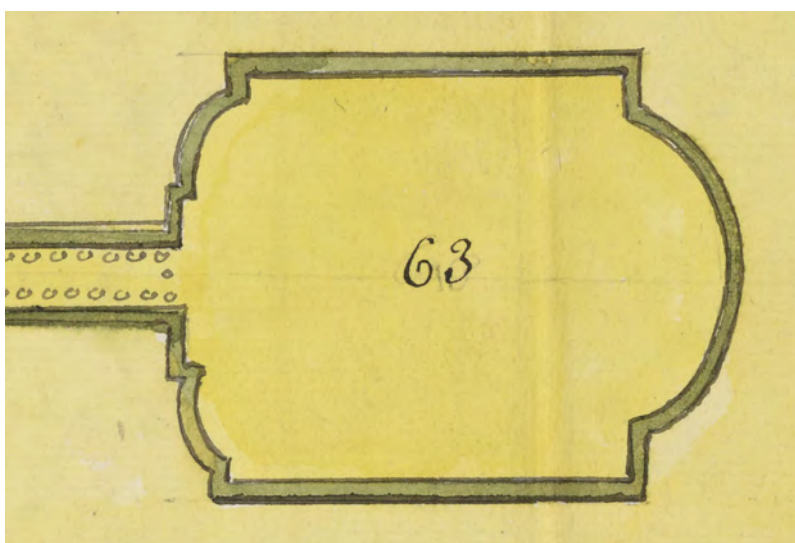


fig. 78 : La vignette n° 63 – Dessin schématique

CONCLUSION

L'adaptation en extérieur du jeu de l'Oie, qui, à l'origine, est un jeu de table, a été expérimentée pour la première fois à Chantilly sous le règne de Louis XV, et semble n'avoir été reproduite que deux fois, moins de dix ans plus tard, dans des parcs de châteaux également liés à la cour royale. Celui de Chamarande (91), fouillé par S. Hurfin (A.F.A.N.), a été restauré par D. Larpin (A.C.M.H.) dans les années 1990, et celui de Choisy-le-Roi (94), a été détruit au XIXe siècle lors de l'implantation d'une voie de chemin de fer. Il s'agit dans chaque cas d'une adaptation sous forme de bosquet de verdure. Par son originalité et ce qu'il révèle de l'art de vivre en plein air de la haute aristocratie du XVIIIe siècle, ce type d'aménagement méritait d'être mieux connu. Grâce aux investigations historiques et archéologiques menées de 2011 à 2013, les dispositions originelles du jeu de l'Oie de Chantilly et les modalités techniques de sa réalisation sont maintenant bien documentées, et pourront alimenter la prochaine réhabilitation.

BIBLIOGRAPHIE

BELMAS E., *Jouer autrefois : Essai sur le jeu dans la France moderne (XVIe-XVIIIe siècle)*, Seyssel, Champ Vallon, « Epoque », 2006

BERNARD J.-L., *Parc du château, Jeu de l'Oie, Chantilly, Oise (Picardie)*, Rapport de prestation, INRAP Nord-Picardie, février 2012

CAVELIER Cl., GOGUEL J., *Carte géologique de la France à 1/50 000, Creil, XXIII-12*, Ministère de l'Industrie, Service de la carte géologique de la France, Nancy, 1967

DAVID C., « Trois exemples de prospection géophysique par la méthode électrique appliquée à l'archéologie des jardins », *Polia, Revue de l'art des jardins*, n° 8, Automne 2007

DEZALLIER D'ARGENVILLE A.-N., *Voyage pittoresque des environs de Paris, ou description des maisons royales, châteaux & autres lieux de plaisance, situés à quinze lieues aux environs de cette ville*, à Paris, chez De Bure, Libraire, 1755

DEZALLIER D'ARGENVILLE A.-N., *Voyage pittoresque des environs de Paris, ou description des maisons royales, châteaux & autres lieux de plaisance, situés à quinze lieues aux environs de cette ville, Troisième édition Corrigée & augmentée*, à Paris, chez De Bure Père, Libraire, 1768

DEZALLIER D'ARGENVILLE A.-N., *Voyage pittoresque des environs de Paris, ou description des maisons royales, châteaux & autres lieux de plaisance, situés à quinze lieues aux environs de cette ville, Quatrième édition Corrigée & augmentée*, à Paris, chez Debure l'aîné, Libraire, 1779

GARNIER-PELLE N., *André Le Nôtre (1613-1700) et les jardins de Chantilly*, Catalogue d'exposition, Chantilly, Musée Condé, 14 juin-9 octobre 2000, Somogy éd. d'art, 2000

Mémoires du duc de Luynes sur la cour de Louis XV (1735-1758), publiés sous le patronage de M. le duc de Luynes, par MM. L. Dussieux et Eud. Soulié, Tome troisième, 1739-1741, Paris, Firmin Didot frères, 1860

SICHET F., *Restauration du Petit Parc : partie centrale du Petit Parc, parc de Sylvie, parc d'Avilly, Etude préalable*, Agence Gatier ACMH, juillet 2010

THIERY DE SAINTE-COLOMBE L.-V., *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs Dans les Maisons Royales, Châteaux, Lieux de plaisance, établissemens publics, villages & Séjours les plus renommés, aux environs de Paris, avec une indication des Beautés de la Nature & de l'Art qui peuvent mériter l'attention des curieux*, Chez Hardouin & Gattey, Paris, 1788

ANNEXES

ANNEXE N° 1 : Tableau de description des unités stratigraphiques

Glossaire

(D'après : BAIZE D. et JABIOL B., *Guide pour la description des sols*, INRA Editions, Paris, 1995 et DUCHAUFFOUR P., *Introduction à la science du sol, Sol, végétation, environnement*, 6^e édition, Sciences sup, Dunod, Paris, 2001)

* Couverture pédologique (ou sols) : couche superficielle, meuble, de la croûte terrestre, résultant de l'évolution et de la transformation au cours du temps d'un matériau minéral (roche-mère) sous l'action combinée de facteurs climatiques (températures, précipitations) et de l'activité biologique (animaux, micro-organismes). Cette évolution est qualifiée de pédogénétique.

* Éléments grossiers : constituants minéraux individualisés (fragments élémentaires de roches) de dimension supérieure à 2 mm.

Selon leur taille, on distingue :

- | | | |
|-----------------|----------|----------|
| - 0,2 à 2 cm | graviers | |
| - 2 à 5 cm | | cailloux |
| - 5 à 20 cm | pierres | |
| - plus de 20 cm | blocs | |

Des fragments frais non altérés de roches dures sont en général à contours irréguliers ou anguleux. Les éléments grossiers ayant subi une usure mécanique par transport à longue distance dans un cours d'eau ou des remaniements terrestres successifs montrent des formes émoussées ou arrondies (galets des alluvions). En règle générale, tous les phénomènes de fragmentation (gel quaternaire ou actuel, chocs des outils agricoles) tendent à produire des fragments irréguliers ou anguleux à limites nettes. Au contraire, les processus d'altération *in situ* ont tendance à estomper les contours et à former des pellicules ou cortex d'altération. Les éléments grossiers peuvent servir de lieu de dépôt pour des substances redistribuées (fer, manganèse) qui viennent ainsi former un cortex d'imprégnation d'origine pédologique à leur surface.

* Engorgement : occupation de la totalité de la porosité d'un horizon par l'eau.

* Horizons : volumes superposés du solum, macroscopiquement homogènes, et entre lesquels on peut définir des limites plus ou moins nettes et plus ou moins sinueuses.

* Hydromorphie : manifestation morphologique de l'engorgement des sols sous la forme de taches, de concentrations, de coloration ou de décolorations, résultant de la dynamique des deux éléments colorés en milieu alternativement réducteur puis réoxydé : le fer et le manganèse.

* Nodules carbonatés : petits volumes indépendants de couleur blanche, plus ou moins indurés, constitués de calcite secondaire (c'est-à-dire de reprécipitation).

Leur formation est liée à un fonctionnement pédogénétique. La décarbonatation progressive des horizons de surface d'un solum et la circulation d'eaux saturées en ions calcium entraînent souvent une accumulation de calcite secondaire en profondeur. Cette accumulation prend différents aspects en fonction de son intensité et de la structure et de la porosité du matériau d'accueil (amas localisés, nodules, pseudo-mycélium, encroûtements...). La calcite fraîchement reprécipitée est en général d'une couleur blanche comme la neige et forme de très fines aiguilles (visibles avec une forte loupe). Ces phénomènes, fréquents en climats tempérés, peuvent être encore plus massifs sous des climats où une saison sèche marquée provoque une sur-concentration des solutions du sol et où l'on observe ainsi de véritables « dalles » et « croûtes » calcaires en profondeur (climats méditerranéens).

* Pédogenèse : ensemble des processus concourant à la formation des couvertures pédologiques (ou sols) à partir des roches, et à leur évolution au cours du temps.

* Porosité : ensemble des vides du sol occupés par l'eau, ou par l'air après ressuyage.

Notre analyse ne porte que sur la porosité observable à l'oeil nu, c'est-à-dire sur les vides supérieurs à 0,2 mm environ. Nous distinguons trois niveaux de porosité en fonction de la taille des vides qui la constituent :

- Microporosité (0,2 à 0,8 mm) : porosité vésiculaire, formée de petites cavités sphériques enfermant des bulles d'air. Cette porosité de type fermée n'offre pas de passage aux circulations d'eau.
- Porosité (0,8 à 2 mm) : porosité tubulaire résultant d'une activité biologique végétale et/ou animale et constituée des chenaux de lombrics, des trous de racinelles, ou des galeries d'insectes.
- Macroporosité (> 2 mm) : cavités, galeries, chenaux résultant de l'activité de la pédo-faune (taupes, rongeurs, vers de terre, fourmis) ou de l'action de la flore (chenaux de racines mortes).

* Solum : volume réel de terre effectivement observé dans un sondage, appréhendé à la truelle ou au couteau, décrit, et éventuellement échantillonné. Ce volume a une largeur et une profondeur égales à celle du sondage et une épaisseur de 5 à 20 cm (selon la taille de l'outil utilisé pour l'observation et les éventuels prélèvements).

* Structure : manière dont les particules élémentaires du sol (sables, limons, argiles, matières organiques) s'agencent naturellement et durablement, en formant ou non des volumes élémentaires macroscopiques appelés agrégats (ou « peds »). La structure conditionne la circulation de l'air, de l'eau et l'enracinement des végétaux et dépend de la dynamique de l'activité biologique au sens large. On distingue deux grands types de structure :

1- Les structures apédiques marquées par l'absence d'agrégats

- structure lithologique (ou lithique), absence d'agrégats, structure non pédologique héritée de la roche-mère.
- structure particulaire (ou friable), absence d'agrégats par suite d'un manque de cohésion des particules entre elles (en général sables ou graviers, et quelquefois sables limoneux)
- structure feuilletée (ou fibreuse), lorsque l'horizon est constitué uniquement de débris végétaux
- structure massive (ou compactée), absence d'agrégats par absence de fissures et cohésion des particules entre elles

2- Les structures pédiques marquées par la présence d'agrégats

- structure grumeleuse, agrégats de forme arrondie, petits et plus ou moins agglomérés entre eux (type de structure des bonnes terres de culture et des prairies contenant beaucoup de matières organiques).
- structure polyédrique, agrégats en forme de polyèdres à arêtes plus ou moins anguleuses (str. plus ou moins développée) et à faces planes. Selon la taille des agrégats, on parle de structure micropolyédrique (< 2 mm) ou polyédrique (> 2 mm). Cette structure résulte de phénomènes de retrait et de gonflement attestant de l'alternance de cycles de dessiccation/humectation et de la présence d'une quantité suffisante d'argile dans l'horizon. En l'absence de graviers et cailloux, les faces de ces agrégats ont tendance à s'organiser selon des plans verticaux et horizontaux.
- structure lamellaire : agrégats à orientation horizontale et arêtes anguleuses (résulte généralement d'un tassement du sol).

Tous les mécanismes et processus de la pédogenèse (actions physiques, chimiques et biologiques) concourent à transformer des matériaux à structure lithologique (roche et dépôts) en matériaux à structure pédologique. Les structures grumeleuses apparaissent en général à la surface ou à proximité de la surface du sol. Les agrégats n'ont pas à supporter le poids d'horizons sus-jacents. Même en période humide, les vides sont suffisamment grands et nombreux pour permettre un écoulement rapide de l'eau gravitaire. Elles sont caractéristiques des horizons supérieurs sous végétation naturelle, friche ou prairies. Elles disparaissent en général rapidement sous l'effet de la mise en culture au profit de structures micropolyédriques à polyédriques peu développées. Les structures polyédriques sont généralement observées dans les horizons profonds ou de moyenne profondeur. En période humide, les agrégats sont juxtaposés et étroitement serrés les uns contre les autres, sans offrir aucune fissure pour l'écoulement de l'eau. En période sèche, les agrégats se séparent, l'eau et l'air peuvent circuler dans les fissures, et les racines et racinelles s'y introduire.

* Texture : propriété du sol définie par les proportions relatives des particules solides constitutives du sol (sable, limon, argile).

* Transition : il est important d'observer la netteté et la forme de la limite entre deux horizons superposés. Celles-ci donnent des informations sur l'historique de leur dépôt ou de leur formation.

- | | |
|-------------------------|------------------------------------|
| - transition très nette | contact direct (pas de transition) |
| - transition nette | se faisant sur moins de 2 cm |
| - transition distincte | se faisant sur 2 à 5 cm |
| - transition graduelle | se faisant sur 5 à 12 cm |
| - transition diffuse | se faisant sur plus de 12 cm |

Si la transition excède 12 cm, il est préférable de décrire un horizon indépendant que l'on peut décrire en tant que tel ou bien éventuellement le nommer « horizon de transition » sans obligatoirement le décrire.

- | | |
|----------------------|--|
| - limite irrégulière | présence de sinuosités plus profondes que larges |
| - limite ondulée | présence de sinuosités plus larges que profondes |

- limite régulière approximativement parallèle à la surface du terrain
 - limite interrompue limite discontinue (horizons développés dans des fissures ou des poches séparées)

Ces termes ne recouvrent pas toutes les situations. Parfois un simple schéma dispense de longues explications.

* Unités stratigraphiques : couches superposées d'une coupe stratigraphique entre lesquelles on peut définir des limites plus ou moins nettes et plus ou moins sinueuses, considérées comme suffisamment homogènes d'un point de vue de la couleur, de la texture et de la structure pour constituer une unité de description et de prélèvement.

Le contraste entre deux unités stratigraphiques (U.S.) successives résulte d'évolutions pédogénétiques (départs latéraux ou verticaux de matières, apports de matières, présence de matière organique, etc...) et/ou de l'influence humaine par le biais des pratiques culturelles et/ou de terrassement. Les unités stratigraphiques sont décrites de façon fine selon une série de critères empruntés à la pédologie. Chaque critère de description est porteur d'une information sur le mode de dépôt et/ou l'évolution dans le temps de la couche. La description objective de chaque unité stratigraphique est un préalable indispensable à l'analyse archéologique.

Liste des symboles et abréviations

A	argile
L	limon
S	sable
B	brun
Bc	brun clair
Be	beige
Bf	brun foncé
Bl	blanc
G	gris
J	jaune
N	noir
Ro	rouille
R	rouge
V	vert
Str	structure
CPT	compactée
GRA	gravier
mm	millimétrique (moins de 1 cm)
cm	centimétrique (1 à 2 cm)
TC	terre cuite
TCA	terre cuite architecturale
Fe	fer
Mn	manganèse
U.S.	unité stratigraphique
TR	terre rapportée
TP	trou de plantation
TN	terrain « naturel »
()	caractère faible
(())	caractère très faible

N° U.S.	Interprétation	Matériel	Description	Remarques
1	Humus actuel	-	S.IV. LS BN. Str particulière à micropolyédrique. Très humifère. Enormément de racinaire.	-
2	Remaniement de surface époque contemporaine	-	S.IV. LS chamaré Bf/BRo. Str polyédrique à particulière. Beaucoup de racinaire.	-
3	Sol forestier palimpseste (jusqu'à l'époque contemporaine)	-	S.IV. LS BRo + nombreuses percolations racinaires Bf vers l'interface supérieure. Str polyédrique à particulière. Quelques GRA mm à cm calcaires. 1 fragment cm de U.S.4. Gros racinaire, racinaire.	-
4	Sables géologiques	-	S.IV. S(L) RoB. Str polyérique à particulière. Quelques GRA mm à cm calcaires. Gros racinaire, racinaire.	Transition très diffuse avec U.S. 3 ce qui atteste de leur relation pédogénétique
5	Substrat calcaire altéré	-	S.IV. GRA calcaires hétérométriques dans matrice S(L) RoB. Str particulière.	-
6	Substrat calcaire en voie d'altération	-	S.IV. Calcaire massif BJ friable.	-
7	Fondation du socle de la Mort XVIIIe	-	S.IV. Maçonnerie de blocs et de dalles calcaires hétérométriques grossièrement équarris, et assisés (8 assises), liés par un mortier sableux (chaux + sable) assez dur, de couleur jaune-rouille et à granulométrie fine.	Structure St.4
8	Trou de plantation < XVIIIe	-	S.I. LS BRo. Str polyédrique à particulière. Quelques GRA cm à cailloux calcaires. Racinaire.	-
9	Substrat calcaire altéré	-	S.I. GRA calcaires hétérométriques dans matrice SL BRo. Str particulière.	-
10	Sol forestier palimpseste (jusqu'à nos jours)	-	S.I. LS Bf(Ro). Str particulière à polyédrique. GRA cm à cailloux calcaires. Beaucoup de racinaire.	-
11	Remaniement de surface époque contemporaine	-	S.II. LS Bf. Str particulière à polyédrique. Quelques cailloux calcaires. Beaucoup de racinaire.	-
12	Sol forestier palimpseste (jusqu'à l'époque contemporaine)	-	S.II. LS Bf(Ro). Str particulière à polyédrique. GRA cm à cailloux calcaires. Beaucoup de racinaire.	-
13	Substrat calcaire altéré	-	S.II. GRA calcaires hétérométriques dans matrice S(L) RoB. Str particulière.	-
14	Terre rapportée suite à rabotage de surface < 1737	-	S.II. LS chamaré Bf/BRo + percolations racinaires Bf vers l'interface supérieure. Str particulière à polyédrique. Quelques GRA cm à cailloux calcaires. Gros racinaire, racinaire.	-
15	Chemin < 1737 Etat 2	-	S.II. GRA calcaires localement pulvérulents dans rare matrice LS BRo. Str CPT à particulière.	-
16	Chemin < 1737 Etat 1	-	S.II. S(L) chamaré Ro/BRo. Str CPT à particulière. Quelques GRA mm à cm calcaires.	-
17	Route de la Fontaine Sylvie Etat XVIIIe ou XIXe ?	-	S.II. S(L) chamaré Ro/BRo. Str CPT à particulière. Quelques GRA mm à cm calcaires.	-
18	Plantation XVIIIe ?	-	S.II. LS Bf. Str particulière à polyédrique. Quelques GRA cm calcaires. Beaucoup de racinaire.	-
19	Terre rapportée suite à rabotage de surface < 1737	-	S.II. LS chamaré Bf/BRo + percolations racinaires Bf vers l'interface supérieure. Str particulière à polyédrique. Quelques GRA cm à cailloux calcaires. Gros racinaire, racinaire.	-
20	Sables géologiques	-	S.II. S(L) Ro(B). Str particulière à polyédrique.	-
21	Route de la Fontaine Sylvie Etat actuel	-	S.II. L(S) B à BN. Str CPT à litée. GRA cm calcaires. Feuilles et brindilles en décomposition.	-
22	Plantation XVIIIe ?	-	S.II. LS Bf. Str particulière à polyédrique. Quelques GRA cm calcaires. Beaucoup de racinaire.	-

ANNEXE N° 2 : Liste des figures

fig. 1 : Localisation du jeu de l'Oie sur le plan projet réalisé par l'agence Gatier.....	p. 3
fig. 2 : Plan du Petit Parc de Chantilly, crayon sur papier, anonyme, vers 1737, Archives du château de Chantilly, cote CP-CHA-C-001-(03).....	p. 7
fig. 3 : Disposition des vestiges du XVIIIe à la case n° 6.....	p. 9
fig. 4 : Le jeu de l'Oie - <i>Plan du parquage de la fosse du château de Chantilly</i> , par Breteuil, jardinier du Prince de Condé, 1742, détail - Archives du château de Chantilly, cote CP-CHA-B-002-(09).....	p. 9
fig. 5 : Le jeu de l'Oie - Plan du Petit Parc de Chantilly, anonyme, vers 1737, détail - Archives du château de Chantilly, cote CP-CHA-C-001-(03).....	p. 10
fig. 6 : Plan du Petit Parc – BRETEUIL, <i>Plan du parquage de la fosse du château de Chantilly (...)</i> , 1742, détail - Archives du château de Chantilly, cote CP-CHA-B-002-(09).....	p. 11
fig. 7 : Charmes témoins de la palissade de charmille formant l'arrondi sud de la case n° 27.....	p. 12
fig. 8 : Jeu de l'Oie créé pour Louis XV en 1739-1740 à Choisy – LE ROUGE G.-L., <i>Plan des châteaux et jardins de Choisy le Roi, levés par Gauche, jardinier des Bosquets</i> , 1783, détail – bnf.fr.....	p. 13
fig. 9 : Plan du Petit Parc, anonyme, non daté, postérieur à 1795 - Archives du château de Chantilly, cote CP-CHA-A-009-(03).....	p. 16
fig. 10 : Localisation du « charme de 60 ans » mentionné sur le plan de la fig. 6.....	p. 16
fig. 11 : Le secteur d'implantation du jeu de l'Oie à la fin du XVIe siècle - Plan du parc de Chantilly, détail, extrait de : Jacques IER ANDROUET DU CERCEAU, <i>Le second volume des plus excellents Bastiments de France</i> , 1579 - © INHA.....	p. 18
fig. 12 : Le secteur d'implantation du jeu de l'Oie au milieu du XVIIe siècle – Plan du parc de Chantilly, Anonyme, 1659, détail - Archives du Château de Chantilly, CP-CHA-A-001-(04).....	p. 19
fig. 13 : Le secteur d'implantation du jeu de l'Oie en 1673 – Plan de Chantilly, par Claude DESGOTS, 1673, détail - Archives du Château de Chantilly.....	p. 19
fig. 14 : Le secteur d'implantation du jeu de l'Oie en 1704 – Plan gravé de Chantilly, par Nicolas de FER, 1704, détail - © BNF.....	p. 20
fig. 15 : Le secteur d'implantation du jeu de l'Oie au début du XVIIIe siècle – Plan du parc de Chantilly, anonyme, non daté, postérieur à 1704 et antérieur à 1737, détail - Archives du Château de Chantilly, CP-CHA-B-002-(08).....	p. 20
fig. 16 : Le secteur d'implantation du jeu de l'Oie en 1742 – <i>Plan du parquage de la fosse du château de Chantilly (...)</i> par BRETEUIL, 1742, détail - Archives du Château de Chantilly, CP-CHA-B-002-(09).....	p. 21
fig. 17 : Les vestiges du jeu à la case n° 41.....	p. 22
fig. 18 : Eléments lapidaires de la structure ST.1 après extraction.....	p. 23
fig. 19 : Borne n° 60 en position secondaire (structure ST. 2).....	p. 23
fig. 20 : Socle d'Oie de la case n° 27 (structure ST.3).....	p. 24
fig. 21 : Fondation du socle d'oie de la case n° 5 (structure ST.4).....	p. 26
fig. 22 : Fondation du socle d'oie de la case n° 18 (structure ST.5).....	p. 26
fig. 23 : Fondation du socle du Labyrinthe (structure ST.6).....	p. 27
fig. 24 : Fondation du socle de la Mort, face supérieure (structure ST.7).....	p. 27
fig. 25 : Fondation du socle de la Mort, face ouest (structure ST.7).....	p. 28
fig. 26 : Fondation de l'édicule carré ornant le Jardin de l'Oie (ST.8) après décapage, vue du côté nord.....	p. 29

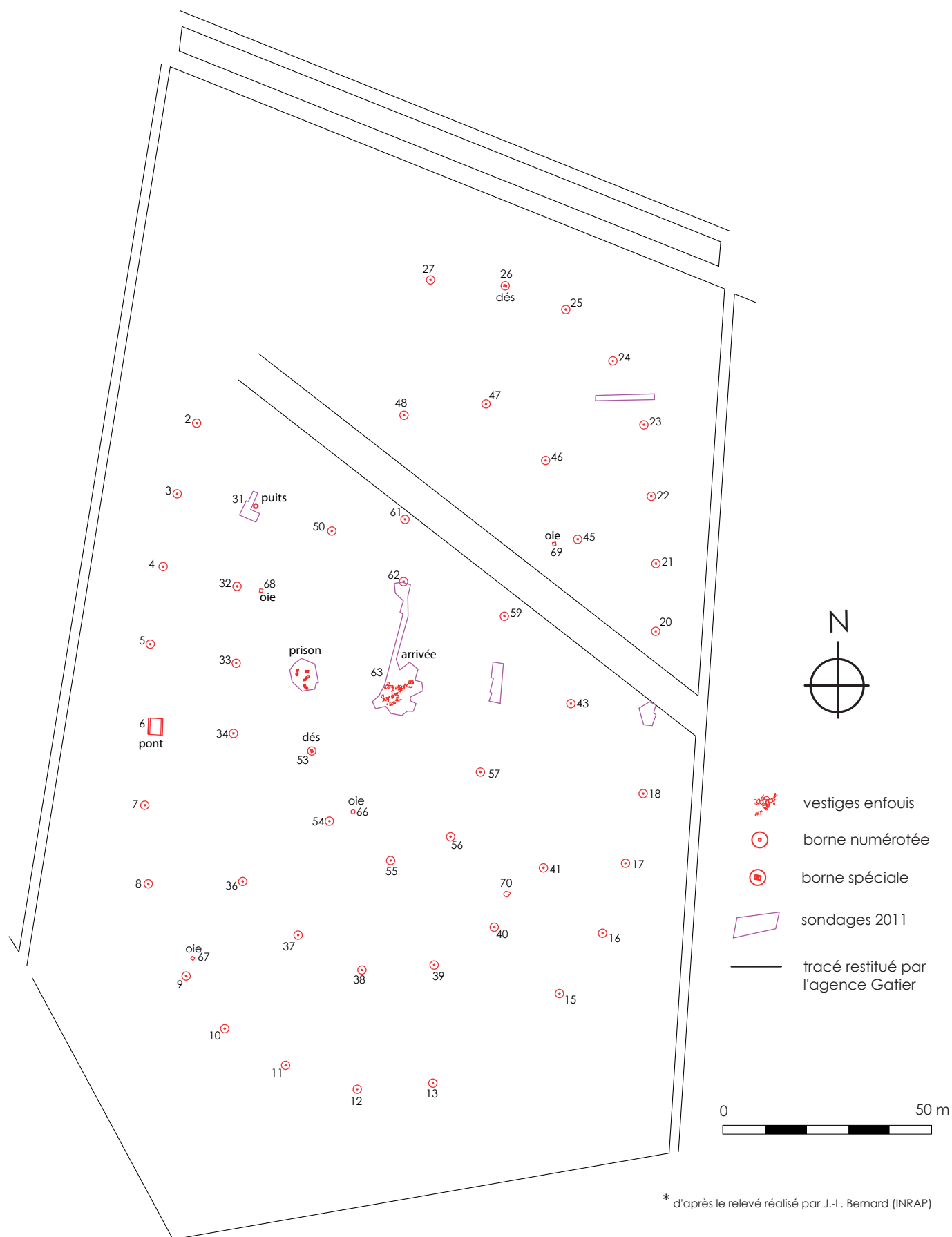
fig. 27 : Orthophotographie de la fondation de l'édicule carré ornant le Jardin de l'Oie (ST.8).....	p. 30
fig. 28 : Dalle carrée mise au jour lors du décapage de la case n° 63.....	p. 30
fig. 29 : Fragment de dalle carrée mis au jour lors du décapage de la case n° 63.....	p. 30
fig. 30 : Face latérale biseautée d'une dalle mise au jour lors du décapage de la case n° 63.....	p. 31
fig. 31 : Pierre de remploi utilisée comme socle d'oie de substitution à la case n° 54.....	p. 32
fig. 32 : Fondation du socle d'oie de la case n° 14 (structure ST.9).....	p. 32
fig. 33 : Fondation du socle d'oie de la case n° 23 (structure ST.10).....	p. 33
fig. 34 : Fondation du socle d'oie de la case n° 36 (structure ST.11).....	p. 33
fig. 35 : Fondation du socle d'oie de la case n° 41 (structure ST.12).....	p. 34
fig. 36 : Fondation du socle d'oie de la case n° 50 (structure ST.13).....	p. 34
fig. 37 : Fondation du socle d'oie de la case n° 54 (structure ST.14).....	p. 35
fig. 38 : Fondation du socle d'oie de la case n° 59 (structure ST.15).....	p. 35
fig. 39 : Vue générale des vestiges du Cabaret (structure ST.16).....	p. 37
fig. 40 : La sous-structure st.11 après décapage.....	p. 37
fig. 41 : La sous-structure st.11 en cours de démontage.....	p. 38
fig. 42 : Vestiges de la petite salle carrée nord du Cabaret.....	p. 38
fig. 43 : Localisation du jeu de l'Oie sur la carte géologique – Extrait de la feuille de Creil - © IGN / © BRGM.....	p. 40
fig. 44 : Petite fosse (U.S. 8) entamant le substrat géologique dans le sondage S.II.....	p. 42
fig. 45 : Structures archéologiques correspondant à l'implantation de la Route de la Fontaine Sylvie.....	p. 44
fig. 46 : Plan projet du jeu de l'Oie de Chantilly – Plan du Petit Parc de Chantilly, crayon sur papier, anonyme, vers 1737, détail – Archives du château de Chantilly, cote CP-CHA-C-001-(03).....	p. 47
fig. 47 : Dessin schématique du jeu de l'Oie de Chantilly - <i>Le jeu de Loye De Chantilly</i> , dessin anonyme, non daté – Archives du château de Chantilly, cote DE 1266 (1).....	p. 48
fig. 48 : Case n° 1 - Plan historique de référence.....	p. 49
fig. 49 : Case n° 1 – Dessin schématique.....	p. 49
fig. 50 : Dispositions actuelles de la case n° 1.....	p. 50
fig. 51 : Borne de la case n° 2.....	p. 51
fig. 52 : Case Oie n° 32 et case simple n° 33 - Plan historique de référence.....	p. 52
fig. 53 : Case Oie n° 32 et case simple n° 33 – Dessin schématique.....	p. 52
fig. 54 : Case n° 6 « le Pont » - Plan historique de référence.....	p. 54
fig. 55 : La vignette n° 6 « lepon » – Dessin schématique.....	p. 54
fig. 56 : Relevé en plan du pont de la case n° 6, extrait de : BERNARD J.-L., <i>op. cit.</i>	p. 55
fig. 57 : Relevé de la face ouest du pont de la case n° 6, extrait de : BERNARD J.-L., <i>op. cit.</i>	p. 55
fig. 58 : Case n° 19 « Cabaret » - Plan historique de référence.....	p. 56
fig. 59 : La vignette n° 19 « autellery » – Dessin schématique.....	p. 56
fig. 60 : Relations topographiques et visuelles entre le Jeu de l'Oie et le Bosquet du Sphinx.....	p. 57

fig. 61 : Case n° 53 – Plan historique de référence.....	p. 58
fig. 62 : La vignette n° 26 – Dessin schématique.....	p. 58
fig. 63 : La vignette n° 53 – Dessin schématique.....	p. 58
fig. 64 : Les Dés de la case n° 26.....	p. 59
fig. 65 : Les Dés de la case n° 53.....	p. 59
fig. 66 : Case n° 31 « le Puy » - Plan historique de référence.....	p. 60
fig. 67 : La vignette n° 31 « Le puis » – Dessin schématique.....	p. 60
fig. 68 : Le Puits de la case n° 31.....	p. 61
fig. 69 : Case n° 42 « <i>labyrinthe</i> » - Plan historique de référence.....	p. 62
fig. 70 : La vignette n° 42 « <i>abirente</i> » – Dessin schématique.....	p. 62
fig. 71 : Case n° 52 « <i>Prison</i> » - Plan historique de référence.....	p. 63
fig. 72 : La vignette n° 52 « <i>Laprisson</i> » – Dessin schématique.....	p. 63
fig. 73 : Relevé en plan des structures découvertes au niveau de la case de la Prison, extrait de : BERNARD J.-L., <i>op. cit.</i>	p. 64
fig. 74 : Banc à deux pieds photographié par Jean-Louis Bernard en 2011 au niveau de la case n° 1, extrait de : BERNARD J.-L., <i>op. cit.</i> , p. 70.....	p. 64
fig. 75 : Case n° 58 « <i>la Mort</i> » - Plan historique de référence.....	p. 65
fig. 76 : La vignette n° 58 « <i>Lamore</i> » – Dessin schématique.....	p. 65
fig. 77 : Case n° 63 - Plan historique de référence.....	p. 67
fig. 78 : La vignette n° 63 – Dessin schématique.....	p. 67

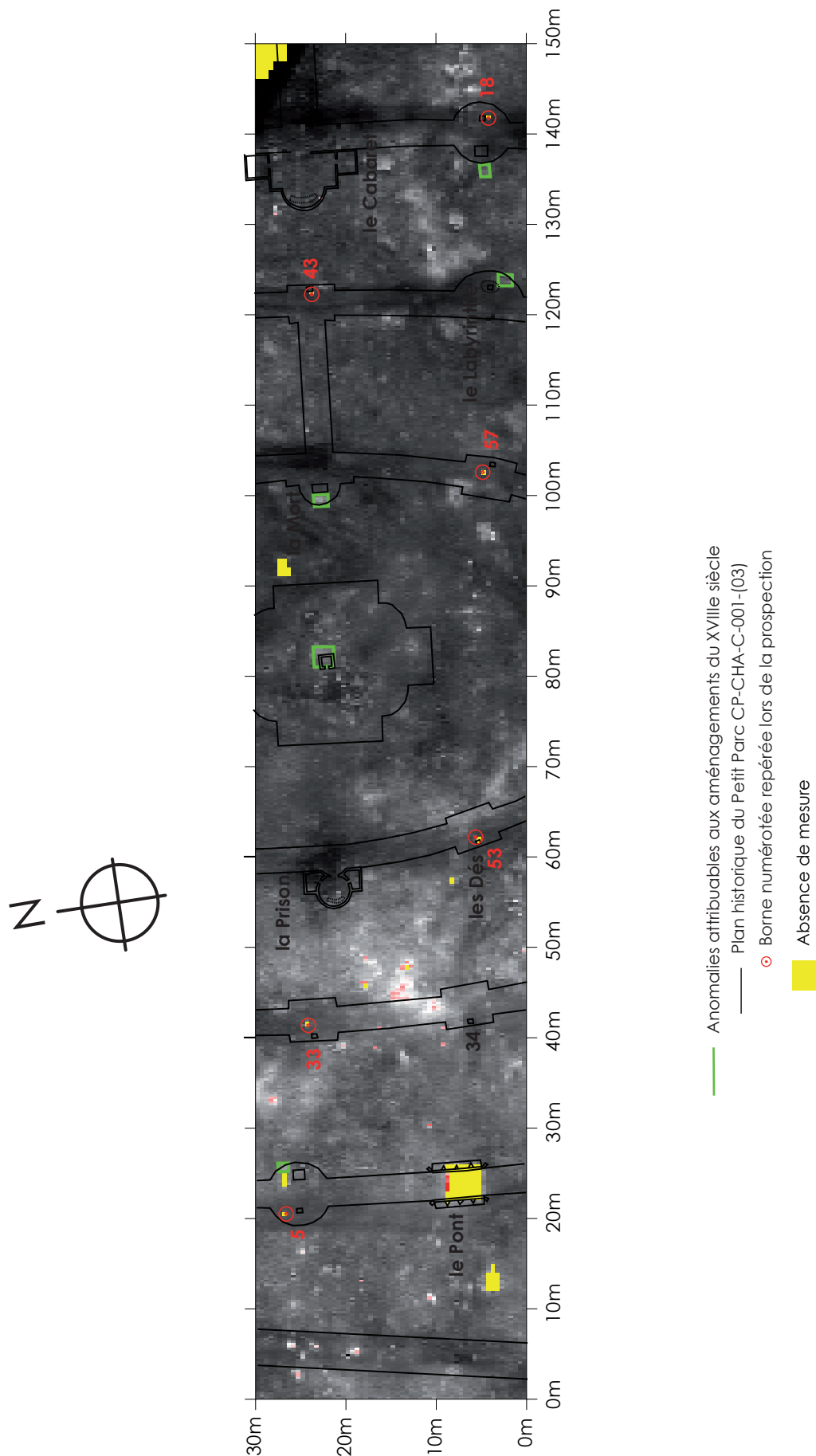
ANNEXE N° 3 : Liste des planches

PI. I : PLAN DES SONDAGES ET DES STRUCTURES MISES AU JOUR EN 2011.....	p. 80
PI. II : ANOMALIES GEOPHYSIQUES ATTRIBUABLES AUX AMENAGEMENTS DU XVIIIIE SIECLE OBSERVEES SUR L'IMAGE DE RESISTIVITE OBTENUE A LA PROFONDEUR THEORIQUE DE 25 CM (Représentation linéaire optimisée).....	p. 81
PI. III : PLAN DE LOCALISATION DES SONDAGES REALISES EN 2012, DES VIEUX CHARMES ET VIEUX IFS, ET DES STRUCTURES XVIIIIE MISES AU JOUR.....	p. 82
PI. IV : POSITIONNEMENT DE L'ALLEE DE JEU PAR RAPPORT AUX VESTIGES XVIIIIE REPERES SUR LE TERRAIN.....	p. 83
PI. V : RELEVES DES STRUCTURES ST.1, ST.5, ET ST.6.....	p. 84
PI. VI : RELEVÉ EN PLAN DES VESTIGES DU CABARET A LA CASE N° 19 (STRUCTURE ST.16).....	p. 85
PI. VII : PLAN DE LOCALISATION DES STRUCTURES XVIIIIE CONSERVEES.....	p. 86
PI. VIII : COUPES STRATIGRAPHIQUES DES SONDAGES S.I, S.II ET S.IV.....	p. 87
PI. IX : COUPES STRATIGRAPHIQUES INTERPRETEES DES SONDAGES S.I, S.II ET S.IV.....	p. 88
PI. X : RELEVÉ DES COURBES DE NIVEAU DANS LA PARCELLE DU JEU DE L'OIE.....	p. 89
PI. XI : PLAN DES STRUCTURES ARCHEOLOGIQUES OBSERVEES DANS LES SONDAGES S.I ET S.II SUPERPOSE AUX TRACES DES PLANS HISTORIQUES.....	p. 90
PI. XII : HYPOTHESE DE RESTITUTION D'UNE CASE SIMPLE ET D'UNE CASE OIE.....	p. 91

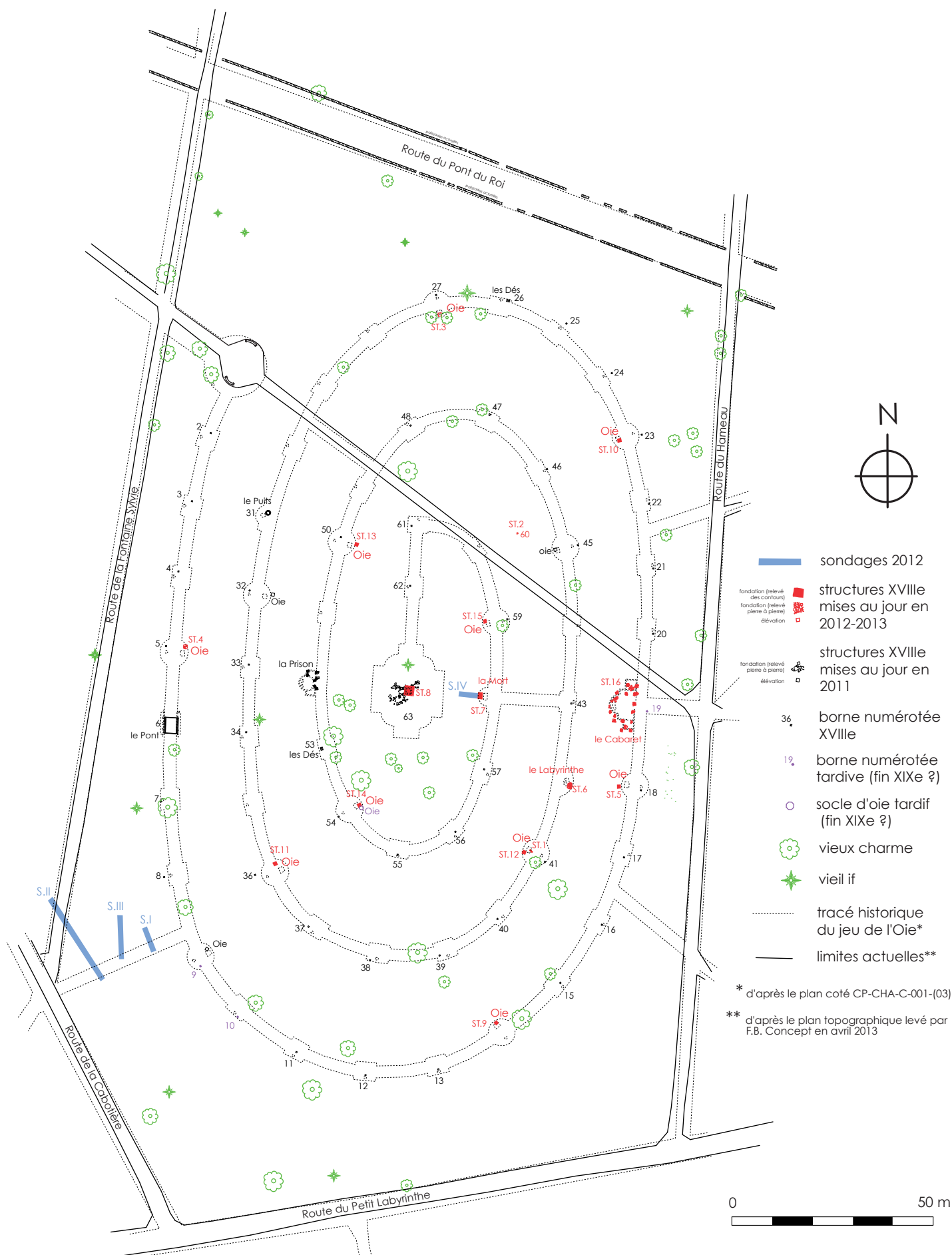
PLANCHES



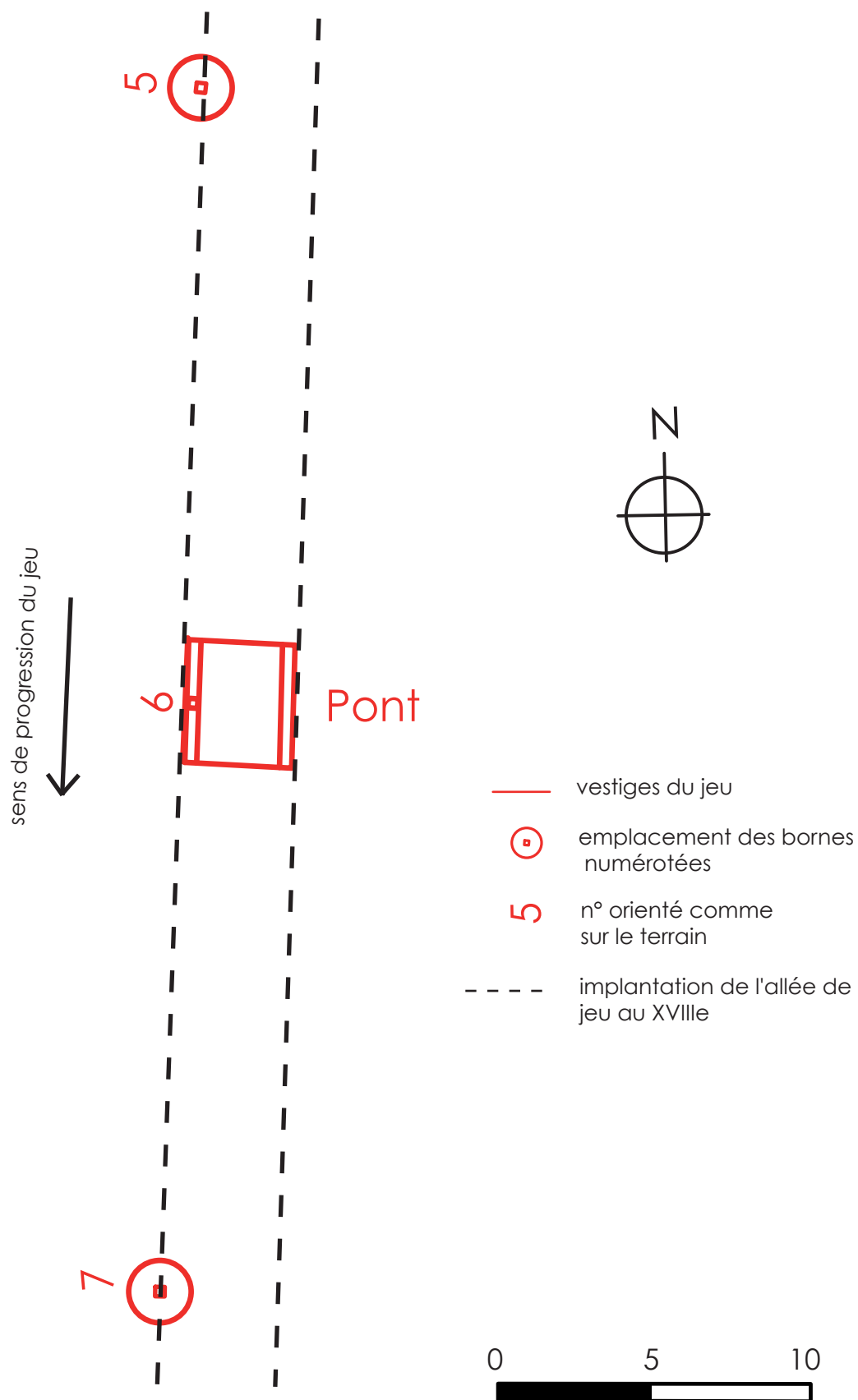
PLAN DES SONDAGES ET DES STRUCTURES MISES AU JOUR EN 2011*



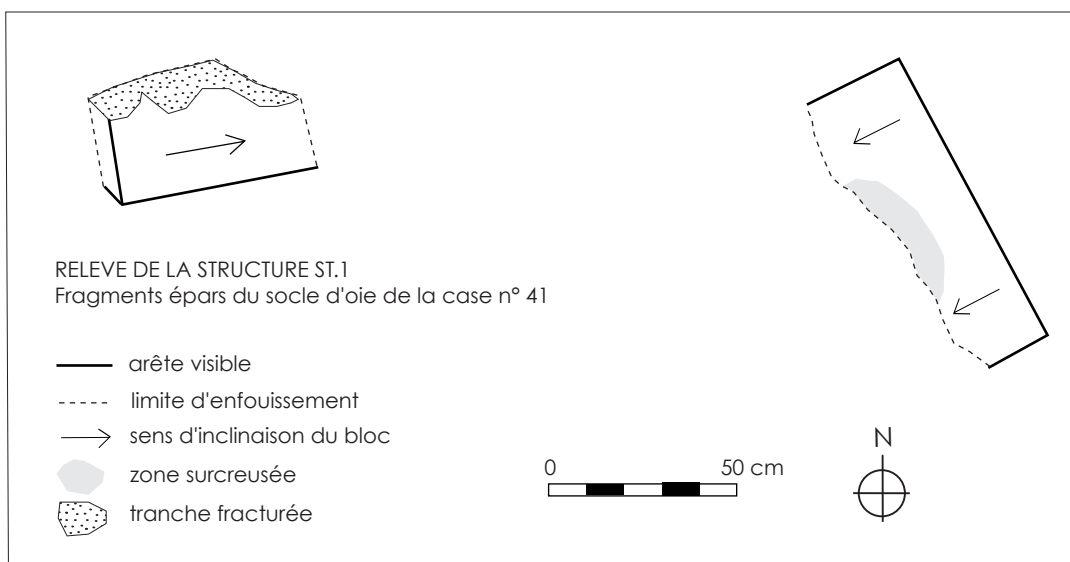
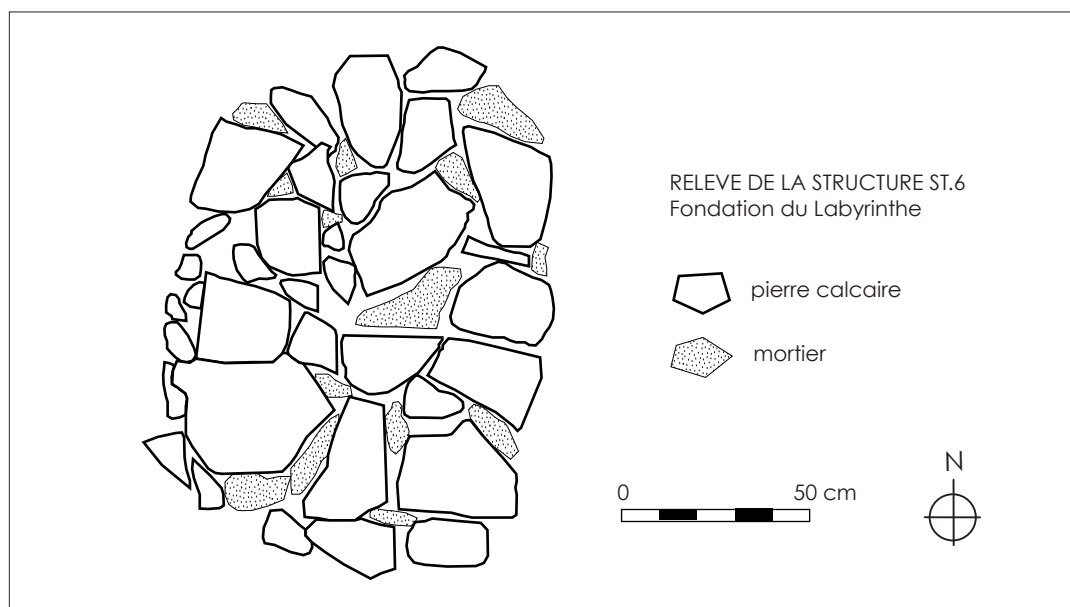
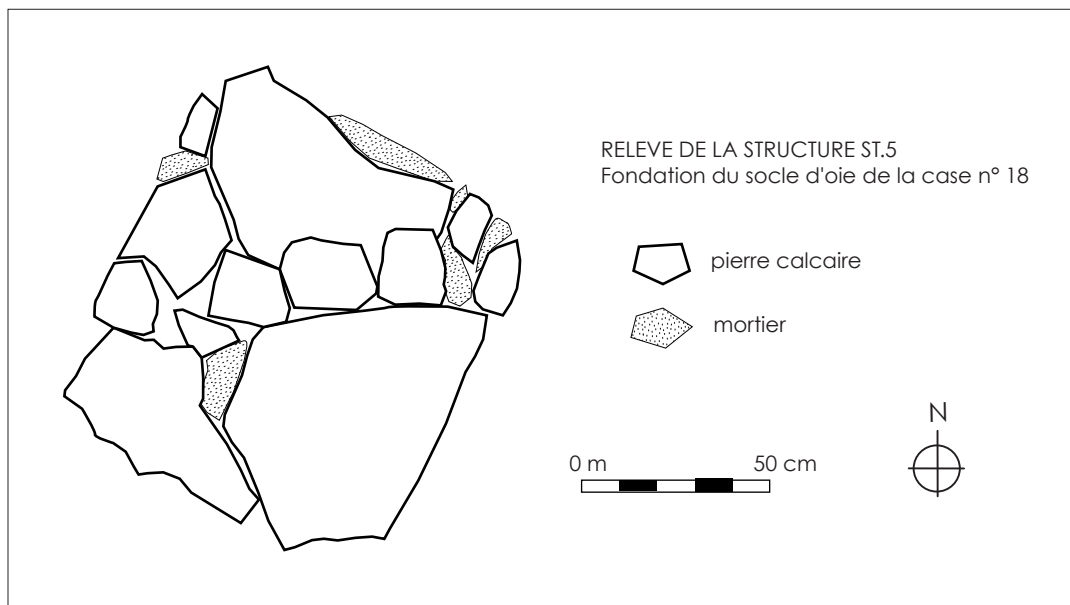
ANOMALIES GEOPHYSIQUES ATTRIBUABLES AUX AMENAGEMENTS DU XVIIIIE SIECLE
OBSERVEES SUR L'IMAGE DE RESISTIVITE OBTENUE A LA PROFONDEUR THEORIQUE
DE 25 CM (Représentation linéaire optimisée)



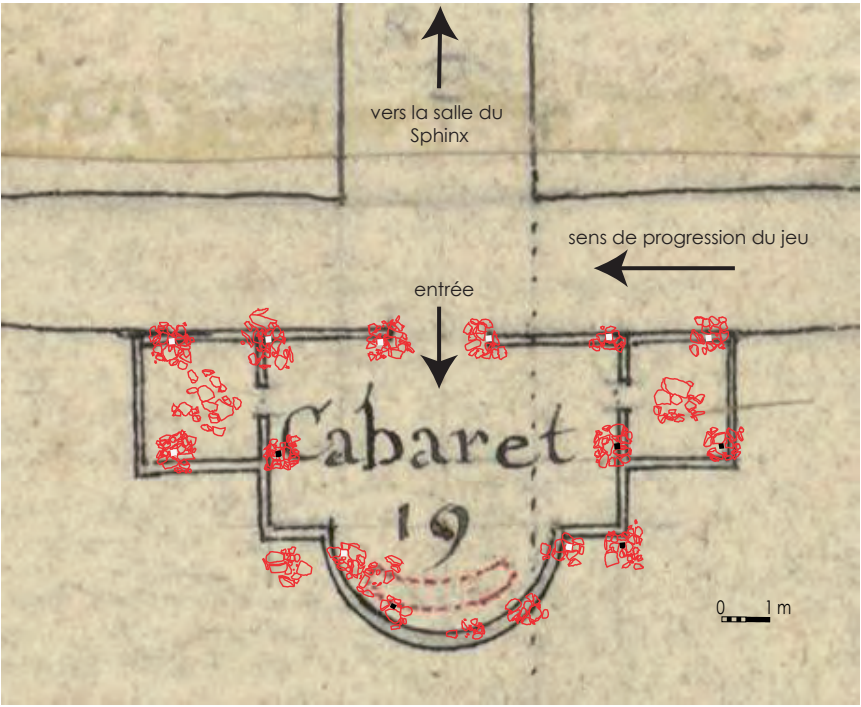
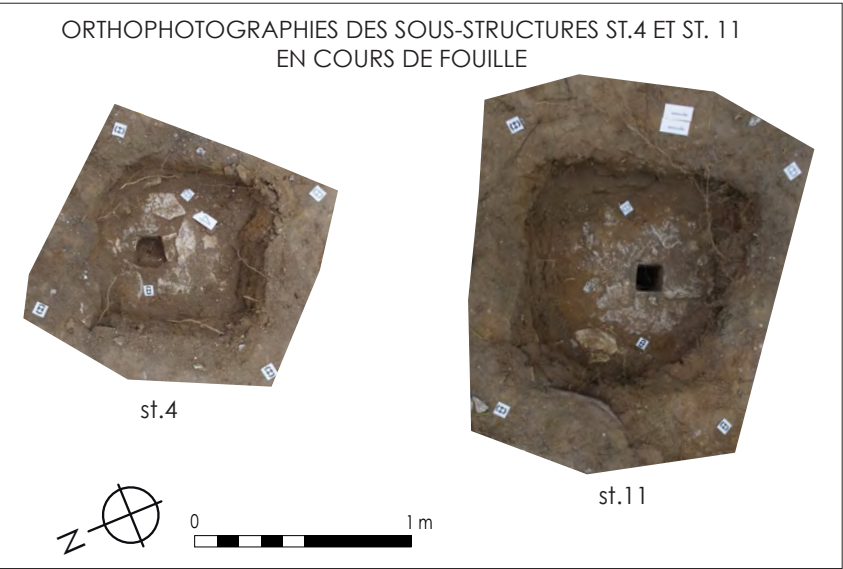
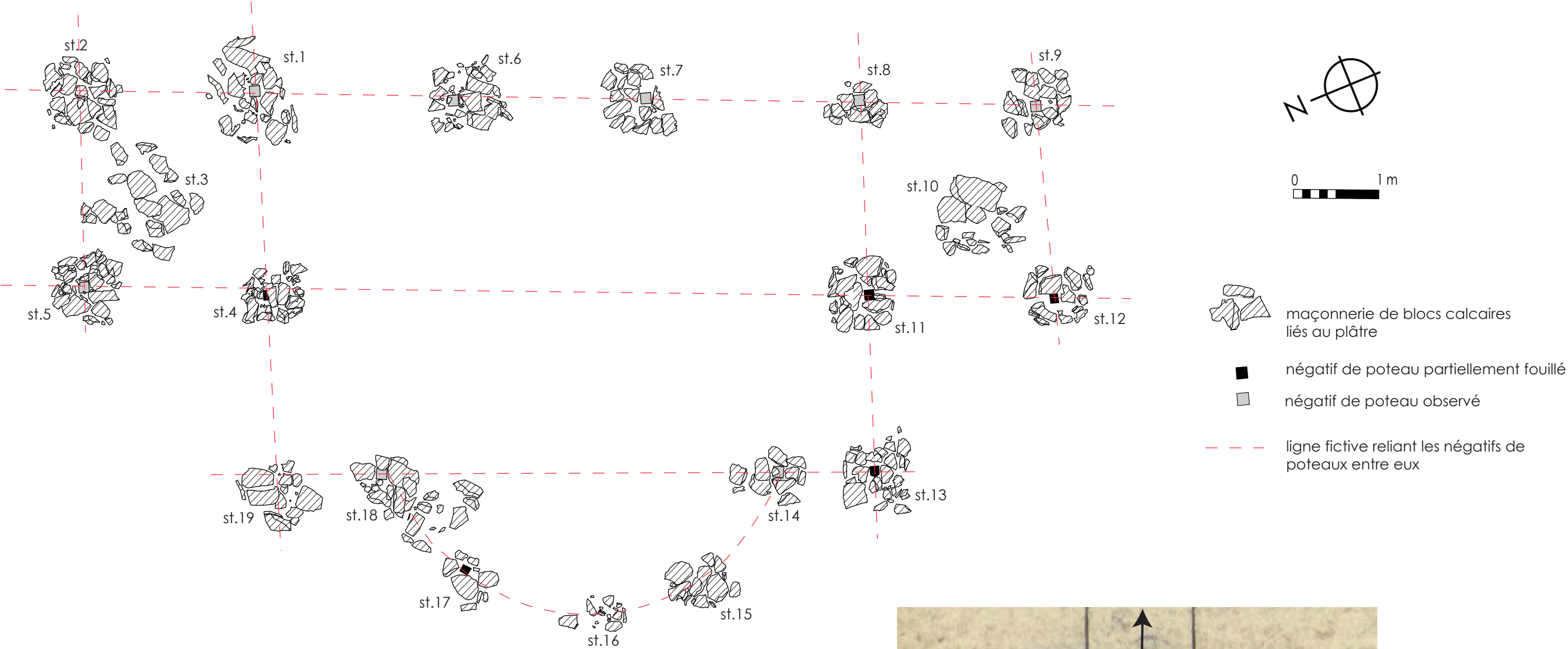
PLAN DE LOCALISATION DES SONDAGES REALISES EN 2012, DES VIEUX CHARMES ET VIEUX IFS, ET DES STRUCTURES XVIIIe MISES AU JOUR



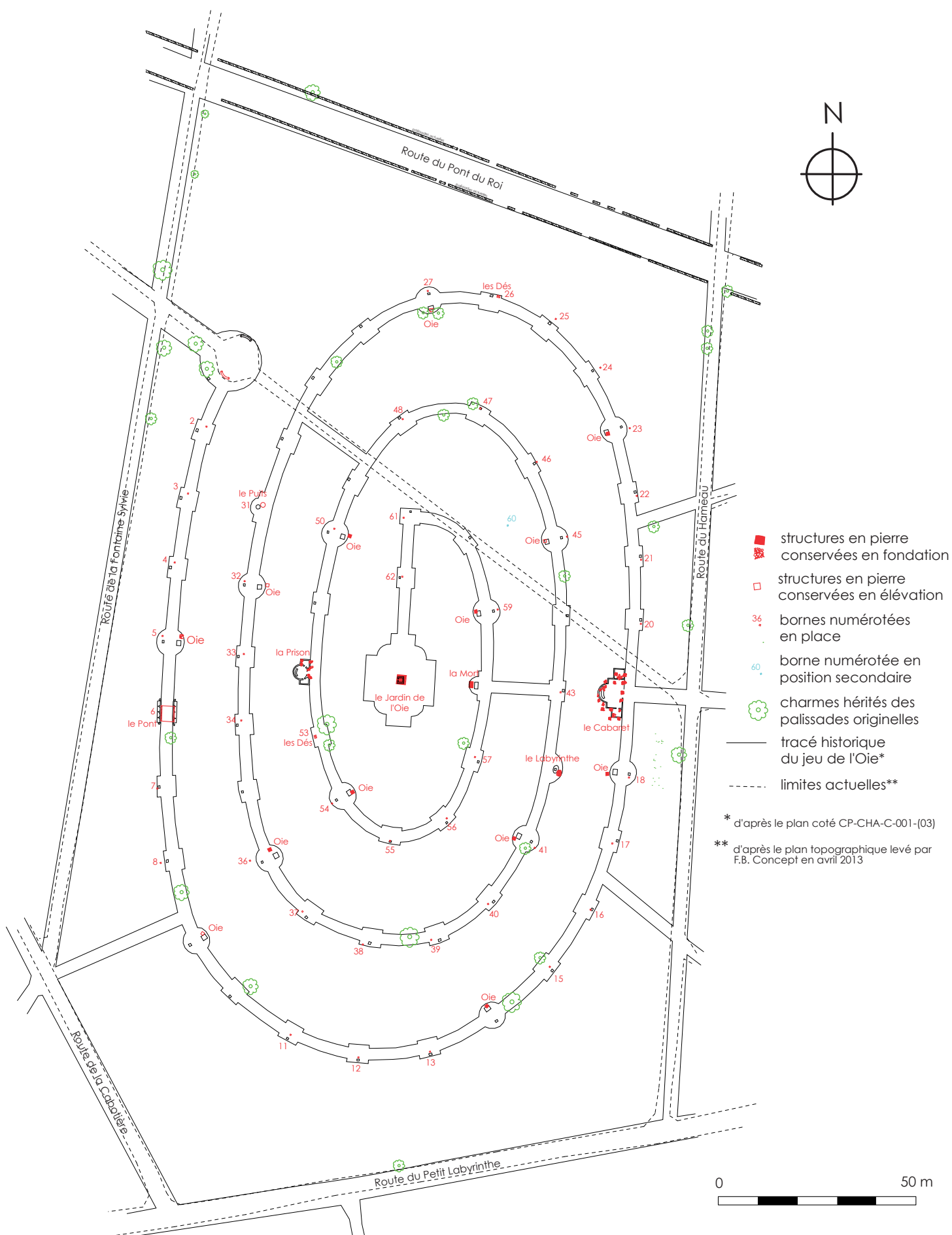
POSITIONNEMENT DE L'ALLEE DE JEU PAR RAPPORT
AUX VESTIGES XVIIIe REPERES SUR LE TERRAIN



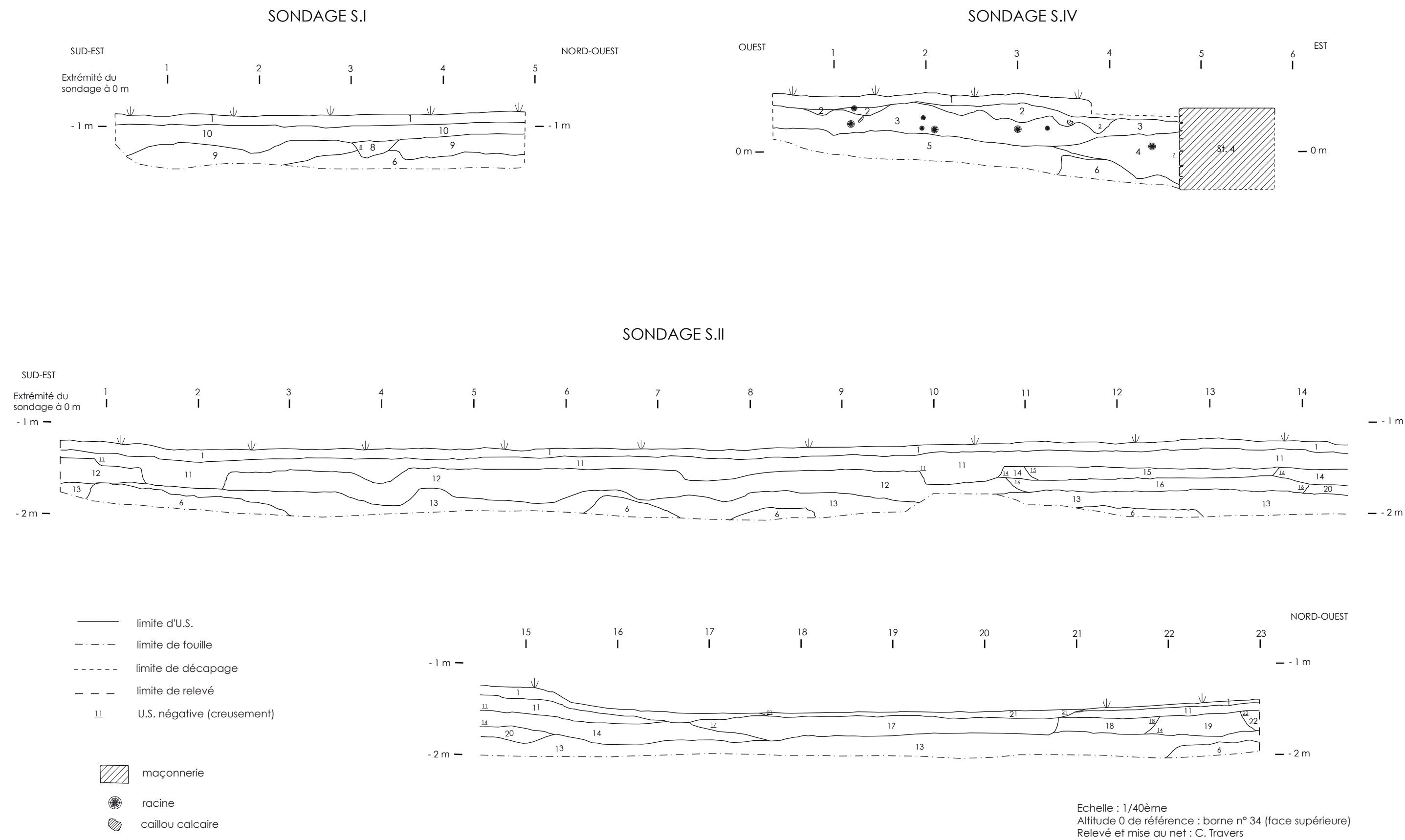
RELEVÉ EN PLAN DES VESTIGES DU CABARET A LA CASE N° 19 (STRUCTURE ST.16)



Plan des vestiges du Cabaret superposé au plan de l'édifice représenté sur le plan historique de référence CP-CHA-C-001-(03)

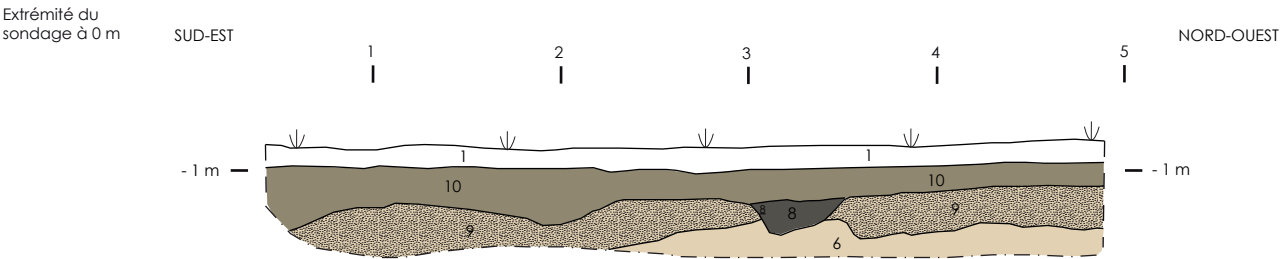


PLAN DE LOCALISATION DES STRUCTURES XVIII^E CONSERVEES

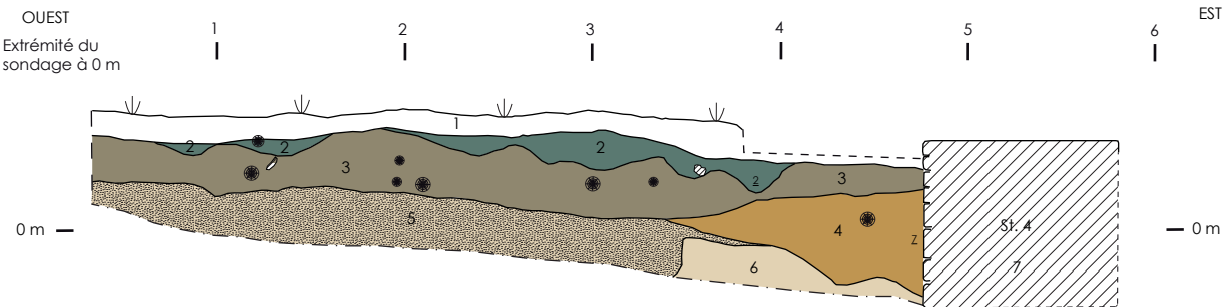


COUPES STRATIGRAPHIQUES DES SONDAGES S.I, S.II ET S.IV

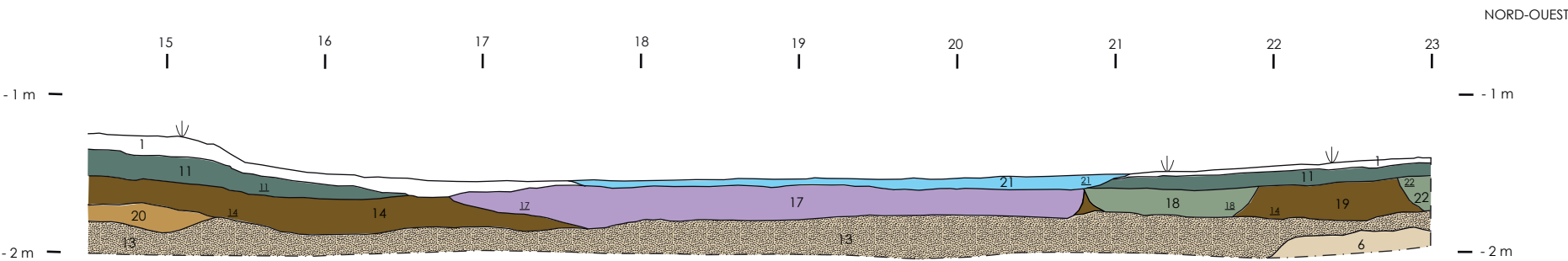
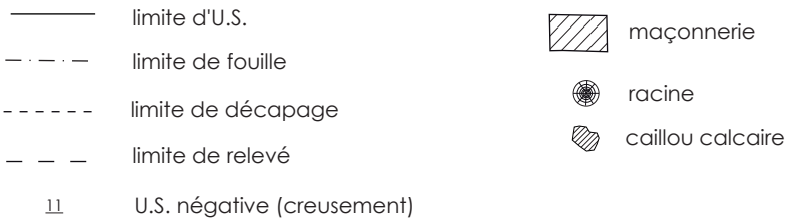
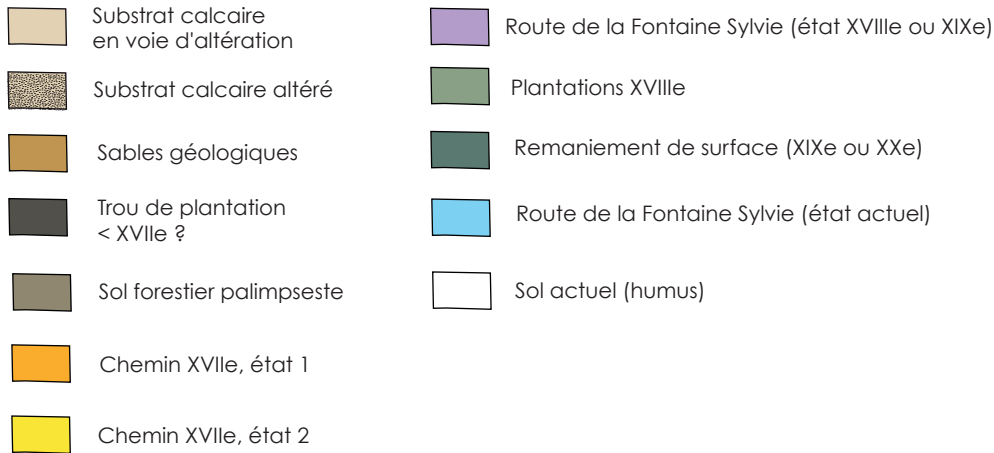
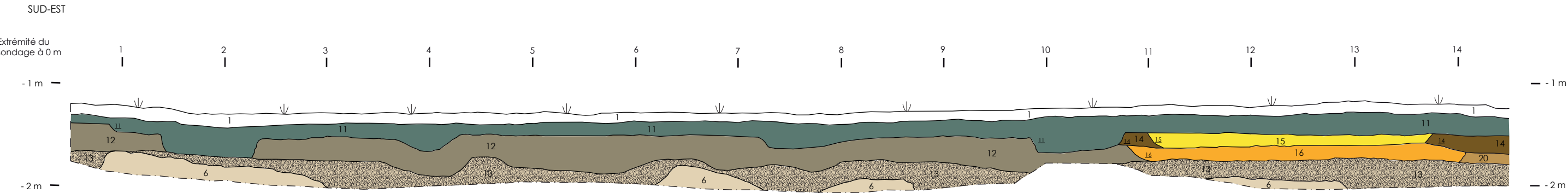
SONDAGE S.I



SONDAGE S.IV

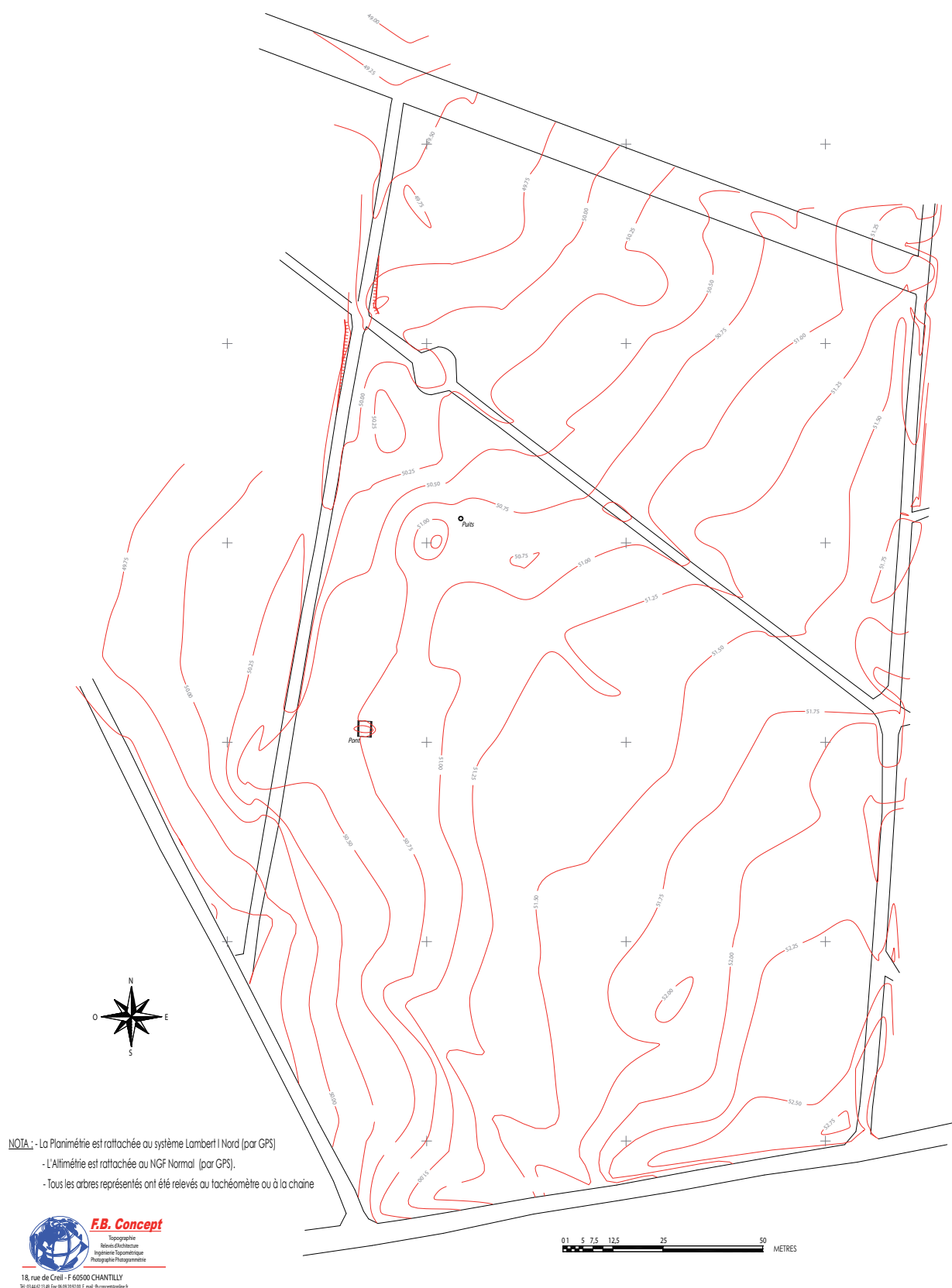


SONDAGE S.II

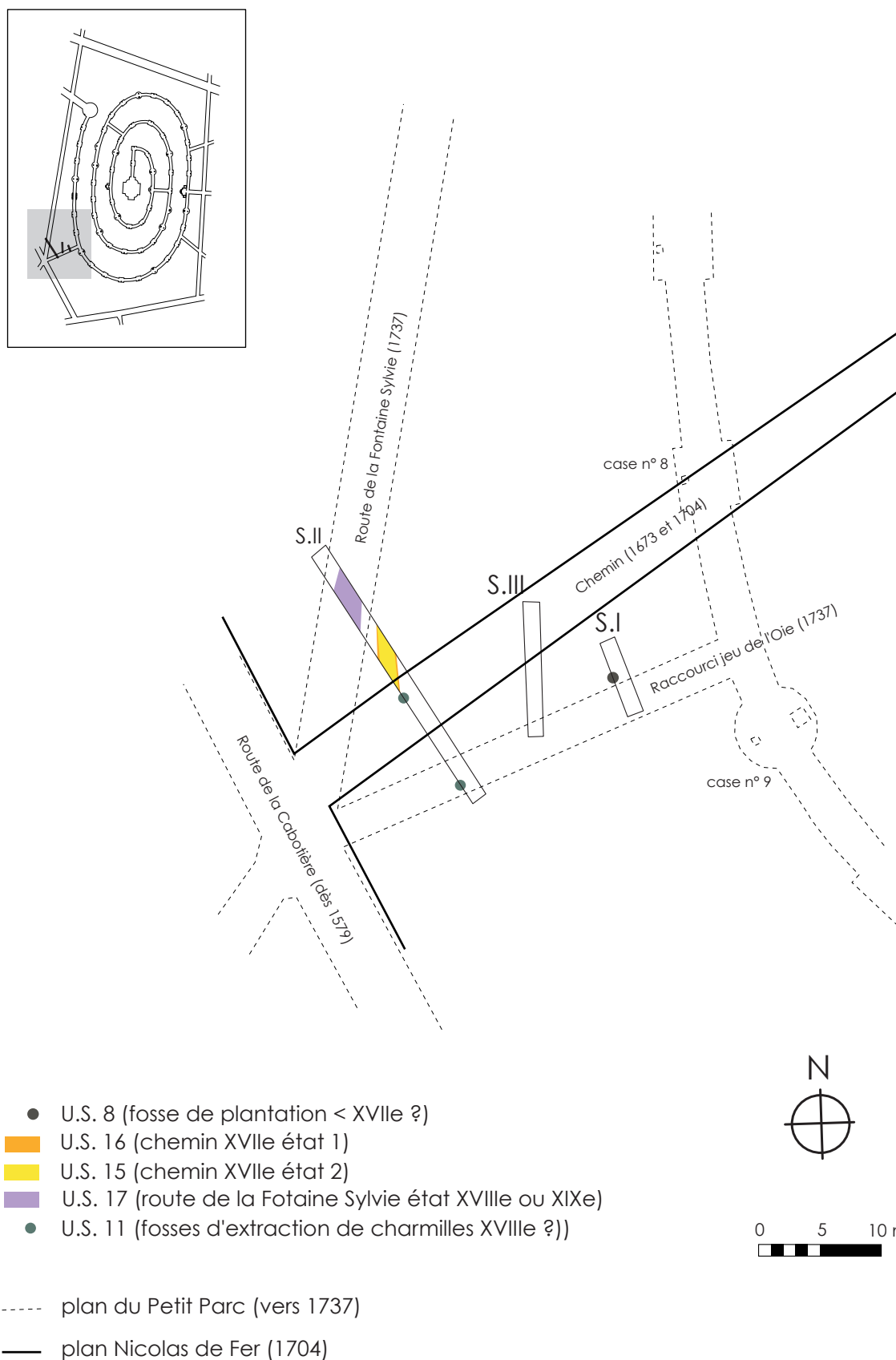


Echelle : 1/40ème
Altitude 0 de référence : borne n° 34 (face supérieure)
Relevé et mise au net : C. Travers

COUPES STRATIGRAPHIQUES INTERPRETEES DES SONDAGES S.I, S.II ET S.IV

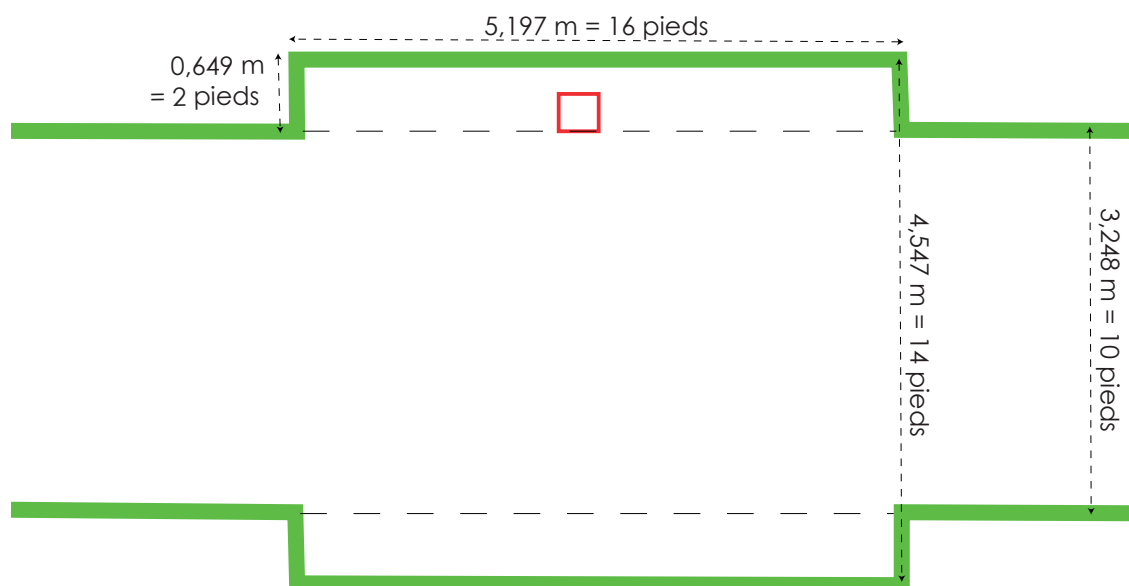


RELEVÉ DES COURBES DE NIVEAU DANS LA PARCELLE DU JEU DE L'OIE

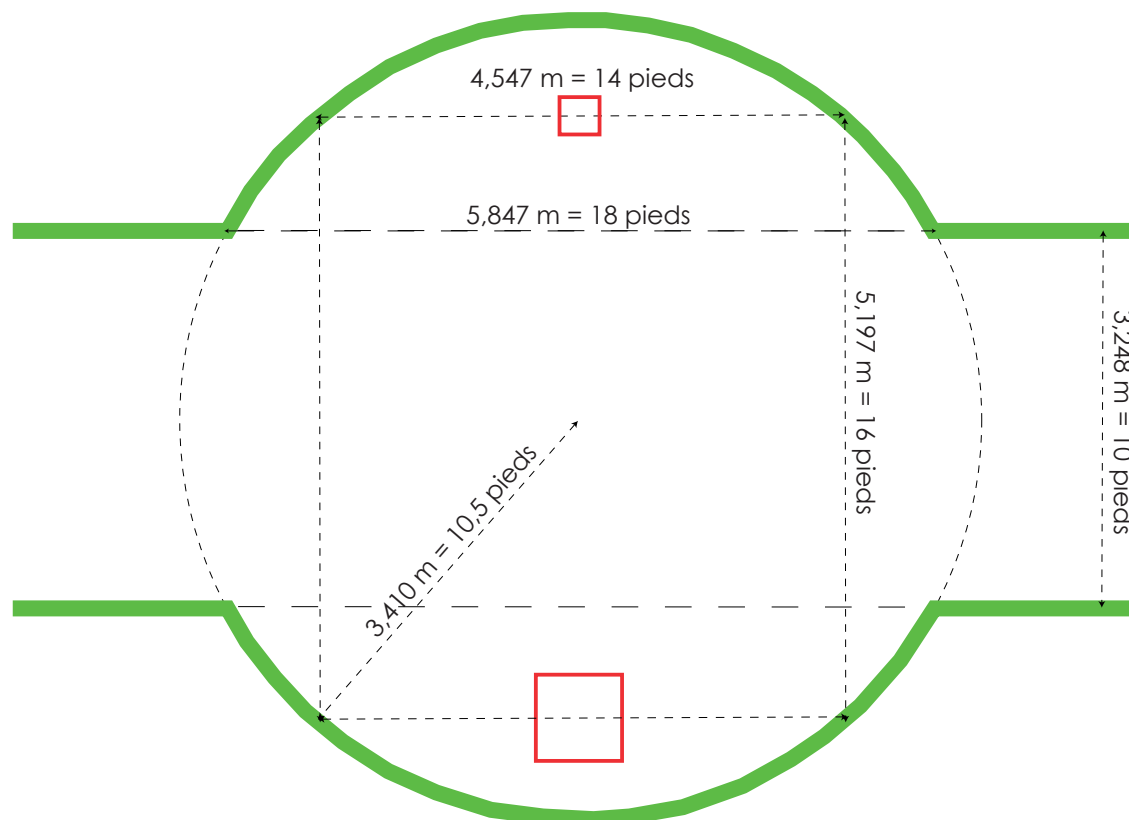


PLAN DES STRUCTURES ARCHEOLOGIQUES OBSERVEES DANS LES SONDAGES
S.I ET S.II SUPERPOSE AUX TRACES DES PLANS HISTORIQUES

HYPOTHESE DE RESTITUTION D'UNE CASE SIMPLE*



HYPOTHESE DE RESTITUTION D'UNE CASE OIE*



 banquette de charmilles de 1,136 m de haut = 3,5 pieds

— — — limites fictives de l'allée

 élément lapidaire